XXXIII[e] TABLE RONDE DES PROBLÈMES DE L'EUROPE

HA PARTECIPATO C. MERLINI

MADRID

ISTITUTO NACIONAL DE INDUSTRIA (I.N.I.)

9 et 10 NOVEMBRE 1979

3664

"XXXIII TABLE RONDE DES PROBLEMES DE L'EUROPE"
Istituto Nacional de Industria, Madrid, 9-10/XI/1979

(1) programma e lista dei partecipanti
(2) Alocucion de apertura del Ministro para las Relaciones con las Comunidades Europeas
(3) De Busturia, Daniel: "Comunicacion sobre la adhesion de Espana a la Comunidad Europea y la Politica de ayuda al desarrollo"
(4) Chiti-Batelli, Andrea: "Condizioni politiche di un nuovo ordine mondiale: il compito dell'Europa"
(5) Duran-Loriga, Juan: "Politica exterior de Espana y puntos de coincidencia con la politica exterior comunitaria"
(6) Fontaine, Pascal: "La dimension strategique de la Communaute Europeenne elargie"
(7) Fontaine, Pascal: "La France et l'elargissement de la CEE"
(8) Gazzo, Emanuele: "La nouvel dimension internationale de la Communaute Europeenne elargie"
(9) Martin-Pannetier, Andrée: "Les rapports entre la Communaute Europeenne et l'Amerique Latine"
(10) Milligan, Stephen: "EEC and the Third World - no time for complacency"
(11) Moran, Fernando: "La nueva dimension internacional de la Comunidad ampliada: las relaciones comunitarias con la cuenca Mediterranea"
(12) Morawitz, Rudolf: "The impact of the extension of the Community southwards to the Mediterranean Basin"
(13) Oliart, Alberto: "La nueva dimension economica internacional de la Comunidad ampliada a Espana"
(14) Taylhardat, Adolfo: "Les relations entre l'Amerique Latine et les Communautes Europeennes"
(15) Taylhardat, Adolfo: "Consequences pour l'Amerique Latine de l'entree de l'Espagne dans la Communaute Europeenne"

PROGRAMME de la XXXIIIe TABLE RONDE DES PROBLEMES DE L'EUROPE

Istituto Nacional de Industria (I.N.I.), 55 General Pardiñas, Madrid

(1)

9 - 10 NOVEMBRE 1979

THEME "La nouvelle dimension internationale de la Communauté européenne élargie. Les relations communautaires avec:
a) l'Amérique latine,
b) le Bassin méditerranéen
c) le Tiers Monde

VENDREDI 9 NOVEMBRE

10 h 00 Ouverture de la Table Ronde par le Marquis Cittadini Cesi, Président de l'Association pour l'Etude des Problèmes de l'Europe

10 h 05 Allocution de bienvenue par M. Leopoldo Calvo Sotelo, Ministre pour les Relations avec les Communautés européennes

10 h 10 Rapport général par M. Emanuele Gazzo, Directeur Rédacteur en Chef de l'Agence "Europe", Bruxelles

10 h 30 Intervention de M. l'Ambassadeur Guido Brunner, Membre de la Commission des Communautés européennes, Bruxelles:
"L'économie mondiale: une tâche pour l'avenir de l'Europe"

10 h 50 Rapport par M. Alberto Oliart Saussol, Député, ancien Ministre, Président de la Commission de Défense, Madrid:
"L'intégration de l'Espagne dans la Communauté européenne; effets économiques du point de vue espagnol"

11 h 10 Rapport par M. Stephen Milligan, Correspondant européen de "The Economist", Bruxelles:
"EEC and the third world - No time for complacency"

11 h 30 Rapport par M. Juan Duran-Loriga Rodriganez, Directeur Général au Ministère des Affaires Etrangères, chargé de la politique européenne et des affaires atlantiques, Madrid:
"La politique extérieure de l'Espagne et ses points de convergence avec la politique extérieure communautaire"

11 h 50 Suspension de la séance

12 h 00 Communication de M. Daniel de Busturia y Jimeno, Conseiller du Ministre pour les Relations avec les Communautés européennes, Madrid:
"Les relations de l'Espagne avec le Tiers Monde"

12 h 10 Rapport par le Dr. Rudolf Morawitz, Directeur au Ministère de l'Economie, Bonn:
"The impact of the extension of the Community southwards to the Mediterranean Basin"

12 h 30 Communication de M. Fernando Moran Lopez, Diplomate, Sénateur, Membre de la Commission des Affaires Etrangères, Madrid:
"Les relations de l'Espagne avec le Bassin méditerranéen"

008035

12 h 40 Ouverture des débats sur les rapports, intervention et communications présentés

14 h 00 Clôture de la séance

Déjeuner libre

16 h 00 Rapport par Mme Andrée Martin-Pannetier, Chargée de Conférences à la Faculté de Droit de Saint-Maur (Paris XII), Membre du Conseil Scientifique de la Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, Paris:
"Les rapports entre la Communauté Européenne et l'Amérique Latine"

16 h 20 Communication de M. Miguel Martinez Cuadrado, Professeur de Droit Politique à l'Université de Madrid:
"Les relations de l'Espagne avec l'Amérique Latine"

16 h 30 Rapport par M. Adolfo R. Taylhardat, Ambassadeur Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire, Chef de la Mission de la République du Venezuela auprès des Communautés européennes, Bruxelles:
"Les relations de la Communauté européenne avec l'Amérique Latine: son état actuel; ses perspectives; conséquences de l'entrée de l'Espagne"

16 h 50 Suspension de la séance

17 h 00 Reprise des débats sur les rapports, intervention et communications présentés

19 h 00 Clôture de la séance

19 h 30 Réception offerte par l'Istituto Nacional de Industria

ooo

SAMEDI 10 NOVEMBRE

10 h 00 Reprise des débats sur les rapports, intervention et communications présentés

11 h 00 Intervention de M. Claude Cheysson, Membre de la Commission des Communautés européennes, Bruxelles:
"La Communauté élargie et le nouvel ordre économique mondial"

11 h 20 Reprise des débats sur les rapports, interventions et communications présentés

11 h 50 Suspension de la séance

12 h 00 Reprise des débats

14 h 00 Clôture de la séance

Déjeuner libre

16 h 00 Reprise des débats

17 h 00 Suspension de la séance

17 h 30 Synthèse des débats par M. Pierre Uri, Economiste, Membre du Conseil Economique et Social, Paris

18 h 30 Propositions de thèmes, lieux et dates des futures Tables Rondes

18 h 45 Clôture de la XXXIIIème Table Ronde des Problèmes de l'Europe

ooo

./.

N.B. 1) Les Participants sont priés de se présenter un quart d'heure avant l'ouverture de la Conférence, pour le contrôle de leur laissez-passer et la remise des documents.

N.B. 2) Les Participants n'ayant pas acquitté leur droit de participation sont invités à le faire au moment du contrôle de leur laissez-passer, après quoi ils recevront les documents relatifs à la Conférence

N.B. 3) La traduction simultanée est assurée pour les cinq langues: français, anglais, allemand, espagnol et italien, vers le FRANCAIS, l'ANGLAIS et l'ESPAGNOL

N.B. 4) Il est rappelé aux Membres du Conseil d'Administration de l'A.E.P.E. que le Conseil se réunira à 19h, immédiatement après la clôture de la Table Ronde.

Ce Conseil d'Administration sera suivi d'une Assemblée Générale Ordinaire, à 19h15, à laquelle sont invités tous les Membres de l'A.E.P.E.

°°°

(2)

XXXIII° Mesa Redonda de la Asociación para el Estudio de los Problemas Europeos

Alocución de apertura pronunciada por el Excmo. Sr. Ministro para las Relaciones con las Comunidades Europeas

9 de noviembre de 1979

Agradezco a nuestro Presidente, Embajador Cittadini Cesi, que me haya invitado a inaugurar esta Trigésimo tercera Mesa Redonda organizada por la Asociación para el Estudio de los Problemas Europeos. Quiero ante todo felicitarle por su iniciativa. La calidad y la diversidad de los asistentes son ya una garantía de éxito. El tema, el lugar y el momento me parecen un ejemplo de oportunidad.

En este Otoño final de la década de los 70 se han ensombrecido las perspectivas de la crisis económica; la Comunidad ha firmado un compromiso nuevo con los países de Africa, de El Caribe y del Pacífico; las negociaciones para la adhesión de España a la Comunidad han entrado en las aguas profundas de las cuestiones sustantivas; acaban de reunirse en Bruselas el Mercado Común y el Pacto Andino; la Comunidad tiene sobre la mesa de nuevo su política mediterránea: en este ámplio contexto es ciertamente muy oportuna la reflexión de ustedes acerca de la nueva dimensión internacional de la Comunidad ampliada.

A ella voy a aportar un par de observaciones liminares y breves.

Estará presente en esa reflexión que hoy se abre el tema del "desarrollo desigual", uno de los grandes

problemas de nuestro tiempo que no ha encontrado hasta ahora su tratamiento eficáz. Se suscitan en cada generación problemas para los que se reclama una solución urgente que, sin embargo, no es posible en el marco de la generación que los plantea: y este del desarrollo desigual es uno de ellos. Habrá que convivir en régimen de impaciencia activa durante muchos años con las tensiones políticas que va a generar el desequilibrio entre los países y entre las regiones. La política de la Comunidad ha sido hasta ahora tímida en cuanto se refiere a la solución de sus desequilibrios internos; hay que anotar, en cambio, como un éxito la Segunda Convención de Lomé, ejemplo originalísimo de cooperación internacional. Se me permitirá decir que el hueco de España -ausente durante treinta años de la construcción europea- tiene su imagen en esa laguna que constituye Iberoamérica dentro del marco de las relaciones exteriores de la Comunidad. Sin atribuirse otra función que la que se deriva naturalmente de su historia americana, España quiere contribuir un día, como miembro de la Comunidad, a corregir esa anomalía. También en la política mediterránea se percibe el hueco de España, la situación singular de España que ya no es un país tercero, pero todavía no es un país miembro de la Comunidad. El equilibrio y la estabilidad en el área merecen y exigen el esfuerzo y el sacrificio comunitarios: pero ese esfuerzo y ese sacrificio no pueden pesar, (acaba de recordarlo así el Vicepresidente Natali ante el Parlamento Europeo) no

pueden pesar sobre algunos países, miembros o candidatos, como ahora sucede: ese esfuerzo y ese sacrificio han de repartirse con un criterio justo dentro de la Comunidad de los Doce. Si hay que pagar una factura, esa factura debe pagarse en unidades de cuenta y no en preferencias para las naranjas o las mandarinas.

Mi segunda observación se refiere al contexto de crisis económica en que tiene lugar esta segunda ampliación de la Comunidad. Si la primera ampliación hacia el Norte se negoció en la euforia de un desarrollo excepcionalmente vigoroso, esta segunda hacia el Sur se negocia en el pesimismo de una crisis todavía no bien diagnosticada por los expertos y que cada vez se presenta más como principio de una etapa nueva que como paréntesis doloroso dentro de una continuidad histórica. Pienso que la reflexión de ustedes en esta Mesa Redonda se apoyará sobre alguna hipótesis previa en cuanto a la evolución de la crisis, en cuanto a la naturaleza del nuevo orden económico que acaso se está alumbrando desde la crisis misma. Yo me permitiría advertir contra un reflejo de transitoriedad que nos hace pensar esta crisis como un paréntesis, que nos hace esperar un retorno más o menos próximo al paraíso perdido anterior. Quisiera advertir contra la tentación de analizar nuestra situación en los términos del que vadea un río con la certeza de que va a encontrar la otra orilla. Supongo que

la hipótesis de que no hay otra orilla en la que poner la ropa a secar para seguir el camino triunfante de los años sesenta, puede complicar mucho la reflexión de ustedes. Y sin embargo es una hipótesis que no cabe dejar a un lado; y acaso en ella aparecerían razones nuevas para valorar la aportación que España puede hacer a la Comunidad. Porque la posición media que España tiene entre los Doce le permitirá jugar un papel eficaz en el diálogo Norte-Sur, en la transferencia de tecnología, en el entendimiento con los países en vías de desarrollo. Cabe decir que así como hay un "acquis communautaire", del que la Comunidad se siente legítimamente orgullosa, hay también un "acquis español", un acervo que puede enriquecer a la Europa de los Doce en la nueva etapa que ahora empieza.

Señor Presidente, señores congresistas, espero que sepan disculpar esta incursión furtiva y precipitada en el terreno acotado de su Mesa Redonda. La he hecho desde un convencimiento profundo que hasta ahora no he descrito con la palabra adecuada, acaso porque se ha abusado de ella y porque ha perdido en devaluaciones sucesivas buena parte de su valor original. Me refiero a la solidaridad. Solidaridad interna y externa de una Comunidad de Doce miembros, que no sea sólo retórica para las declaraciones políticas, sino también pieza clave para afrontar y resolver cuestiones tan graves como las que se ha propuesto estudiar esta Mesa Redonda.

Madrid, 9 noviembre 1979

(3)

XXXIII MESA REDONDA DE LA ASOCIACION PARA EL ESTUDIO DE LOS PROBLEMAS DE EUROPA.

Comunicación sobre la adhesión de España a la Comunidad Europea y la Política de ayuda al desarrollo.

Daniel de Busturia

9 y 10 de Noviembre de 1979

Señor Presidente,

Señoras,

Señores

Plantearé los términos de mi Comunicación dentro de los límites objeto de esta Mesa Redonda, es decir, la nueva dimensión internacional de la Comunidad ampliada a España.

Los diversos escenarios específicos del Mediterráneo, América Latina, Asia y Africa han sido o serán abordados en otras ponencias y comunicaciones.

Mi comunicación se situará en un plano necesariamente genérico y geográficamente indeterminado, refiriéndose a:

- el principio general de las relaciones entre los países industrializados y los países en vías de desarrollo;

- el impacto previsible de la asunción, por parte de España, de los compromisos exteriores adquiridos por la Comunidad en esta materia.

A lo largo de mi Comunicación no pretendo exponer posturas concretas de la Administración española, sino presentar una serie de reflexiones personales, susceptibles de aportar elementos para el debate que nos ocupa hoy.

I - SOBRE EL PRINCIPIO GENERAL DE LAS RELACIONES ENTRE LOS PAISES INDUSTRIALIZADOS Y LOS PAISES EN VIAS DE DESARROLLO.

I.1. Solidaridad necesaria pero diálogo diferenciado

En el caso de estos cinco últimos años que la naturaleza de las relaciones entre los países industrializados y los países en vías de desarrollo se está modificando sustancialmente.

El incremento de los precios de los crudos y de las materias primas - al dotar de medios financieros inusitados a una serie de países y al incrementar peligrosamente el grado de su perdependencia exterior de los países industrializados - ha roto los esquemas tradicionales del diálogo entre:

- los propios países en vías de desarrollo;
- los países en vías de desarrollo y los países industrializados;
- los países industrializados entre sí.

Si durante varias décadas la relación entre países ricos y países en vías de desarrollo se estableció de acuerdo con un triple mecanismo: (ayuda financiera y alimenticia directa; - transferencia de producciones intensivas en mano de obra y - de bajo valor añadido; instalaciones industriales orientadas a la exportación y no al mercado interno de estos países), - hoy se asiste a un fenómeno fundamentalmente distinto.

En primer lugar, la ayuda al desarrollo debe fomentar la capacidad de consumo intrínseca de estos países, como condición - indispensable para mantener las producciones de los países -

../..

industrializados y no hacerse a sí mismos una competencia difícil de soportar.

En segundo lugar, la clasificación de países en vías de desarrollo opera una profunda transformación al ser necesario distinguir entre aquéllos que disponen así exclusivamente de recursos financieros propios generados por su riqueza en materias primas, aquellos que han iniciado el despegue y superado los umbrales mínimos, pero que se encuentran confrontados con la carestía general de recursos energéticos y las tendencias proteccionistas del comercio internacional y aquellos, finalmente, que se encuentran prácticamente desprovistos de todo y a quienes la depresión mundial de la economía afecta más, al limitar los recursos de ayuda de los países más desarrollados.

Dentro de este contexto considero que la solidaridad internacional es más necesaria que nunca, a pesar de que los factores políticos de zonas de influencia de las superpotencias dificulten concretar en los hechos este imperativo humanitario, económico y social.

Por otra parte, al haberse modificado el esquema tradicional del diálogo éste debe encontrar nuevos cauces, ser diferenciado y plasmarse en un esfuerzo para definir un nuevo orden económico internacional.

En este sentido, cuando se contempla la política comunitaria de ayuda al desarrollo que tiene, además del diálogo Norte-Sur o del Euro-árabe, la doble vertiente de ayuda directa y preferencias generalizadas y de relaciones preferenciales con las antiguas colonias, conviene pensar, en la óptica de la adhesión de España a lá

../..

Comunidad Europea, en la aportación política de España a esta cuestión, en función de las relaciones tradicionales de España con los países árabes, ciertos países africanos (como Guinea) y el continente Iberoamericano.

I.2. La política española de ayuda al desarrollo

España es un país que, hasta hace pocos años, se encontraba prácticamente dentro del segmento alto de los países en vías de desarrollo y que, aún hoy, no es más que un país de nivel de desarrollo intermedio.

Si a esto le añadimos el pequeño papel que España ha podido desempeñar en las relaciones políticas y económicas internacionales, se comprende cómo la política española de ayuda al desarrollo ha sido necesariamente limitada en sus posibilidades y planteamientos.

Independientemente de acciones específicas con países iberoamericanos, árabes y algún africano y de la contribución directa a través del Fondo de Ayuda al Desarrollo que está dotado de unos 12.000 millones de pesetas e inscrito en el presupuesto especial, la contribución española en favor de los países en vías de desarrollo se ha centrado en su participación en los organismos económicos internacionales:

1 - El Banco Mundial

España participa con 337,1 millones de dólares (valor 1944). - Tiene 3.621 votos. Recientemente el Gobierno español ha autori-

../..

../..

zado una nueva participación en el capital del Banco que supondría 513,9 millones de dólares.

España es también miembro de la Asociación Internacional de Fomento (España participa en la quinta reposición de fondos con 21 millones de dólares) y de la Corporación Financiera Internacional (España participa con el 0,6% del capital suscrito).

2 - El Fondo Monetario Internacional

España ocupa un puesto de Director Ejecutivo de los veinte que componen el Directorio, representando a Venezuela, Méjico, Nicaragua, El Salvador, Guatemala y Costa Rica.

La participación de España en el capital del F.M.I. es de 557 millones de Derechos Especiales de Giro, que representan el 1,43% del capital total del F.M.I.

3 - La UNCTAD

España se encuentra dentro del grupo B, que incluye a los países industrializados, miembros de la OCDE.

España ha participado en las cinco Conferencias logrando, en la última de ellas, (7 de Mayo a 3 de Junio de 1979) establecer un puente entre el Grupo B y los países en vías de desarrollo.

La postura que España adoptó puede resumirse así:

a) España no es un país desarrollado y, por tanto, ni asumirá,

../..

../..

ni se considerará aludida por ningún compromiso financiero, comercial, de asistencia técnica, etc. que se dirija a esa categoría de países. Nuestro país no se puede comprometer a ninguna medida que pudiese directa o indirectamente, suponer un aumento del gasto público.

b) Alineación con el grupo B en los siguientes temas: cooperación económica entre países en vías de desarrollo, transporte marítimo, comercio Este-Oeste, transformación institucional de la UNCTAD, ayuda a los países de menor desarrollo relativo y fondo común para productos básicos.

c) En relación con la transferencia de tecnología y el desarme arancelario de la "Ronda Tokio", la posición es matizada en función de nuestro particular grado de desarrollo como importadores de tecnología y no ser favorecidos por el resultado final de dichas negociaciones comerciales.

4 - El GATT

España forma parte del Grupo de los países en vías de desarrollo y como tal ha participado en las negociaciones de la Ronda Tokyo.

España ha presentado una oferta de rebaja arancelaria y acepta el Código sobre obstáculos técnicos al Comercio y el Código sobre Licencias de importación.

5 - ECOSOC

España participa en dos Comisiones Regionales:

../..

- La Comisión Económica para Europa (CEPE);

- La Comisión Económica para América Latina (CEPAL).

6 - Fondo Africano para el Desarrollo

España participa desde 1974 y su aportación actual es de 898 millones de pesetas. España, igualmente, ha ofrecido su participación en el Banco Africano para el Desarrollo, estando dispuesta a aportar el 1,5% del capital.

7 - Banco Interamericano de Desarrollo

La participación española es de 140 millones de dólares.

8 - Con Iberoamérica, finalmente, España tiene negociado un Acuerdo de Cooperación Económica, Técnica y financiera con el SECA y es observador en el Pacto Andino.

No me detengo en el análisis de las acciones específicas, porque son objeto de otras intervenciones. Ahora bien, es evidente que la adhesión de España a la Comunidad Europea conducirá a una revisión de la política española de ayuda al desarrollo.

II - REFLEXIONES SOBRE EL IMPACTO DE LA ASUNCION, POR ESPAÑA, DEL ACERVO COMUNITARIO EN MATERIA DE AYUDA AL DESARROLLO

II. 1. La realidad comercial

Si examinamos la estructura de la Balanza Comercial española, se comprueba que el volumen de los intercambios comerciales de España con los países en vías de desarrollo, arroja participaciones porcentuales muy bajas.

AFRICA: El 9,04% de las importaciones y el 11,44% de las exportaciones se realizan con el Continente Africano. La Balanza Comercial española es deficitaria con estos países y la cobertura alcanza escasamente el 88%.

OCEANIA: Sólo participa en el 0,82% de las importaciones y en el 0,49% de las exportaciones, siendo la cobertura de 42,4%.

GRUPO ANDINO: participa con el 1,46% de nuestras importaciones y con el 3,74% de nuestras exportaciones, con una cobertura de 179,4%.

ALALC: Se realiza con este conjunto de países el 6,73% de las importaciones y el 7,74%. La cobertuta es de 77.6% de las exportaciones.

M.C.C.A.: representa el 0,45% de las importaciones y el 0,69% de las exportaciones.

Una consideración distinta merecen los intercambios comerciales con los países de la OPAEP (Bahrein, Egipto, Siria, Arabia Saudita, Argelia, E.A.U., Irak, Kuwait, Libia y Qatar) siendo nuestros principales proveedores en petróleo el déficit con ellos es considerable y la cobertura comercial sólo alcanzó el 28,8% en 1978. Las importaciones procedentes de estos países suponen el 17,43% de las importaciones totales y el 7,19% de las ventas exteriores de España.

La primera reflexión, por consiguiente, que conviene hacer, en esta materia, se refiere a las escasas corrientes comerciales con estos grupos de países y al déficit de la Balanza Comercial española con los mismos.

Creo que aquí se imponen dos tipos de consideraciones.

En primer lugar, una consideración interna española referente a la poca penetración comercial en estos mercados, debido, quizás, a una falta de estrategia comercial empresarial y también debido a la inadecuación de la oferta a sus necesidades de compra.

La segunda consideración, en un planteamiento más general, es relativa a la función de eslabón que la economía española - de un nivel de desarrollo intermediario - podría desarrollar en la necesaria transferencia de tecnologías y de producciones de valor añadido progresivamente obsoleto que se observa en las llamadas relaciones Norte-Sur.

Es evidente que España, dentro de la Comunidad, puede potenciar esta tendencia especialmente en lo que se refiere al Mediterráneo Sur inmediato o al continente iberoamericano.

II.2. La asunción del acervo comunitario

La política comunitaria de ayuda al desarrollo se instrumenta, de un punto de vista comercial, a través de:

- el sistema de preferencias generalizadas;
- los acuerdos con países de Africa, Caribe y Pacífico (ACP)
- el F.E.D.

../..

../..

La asunción por parte española de este "acquis" comunitario requiere un análisis detallado, imposible de efectuar en la obligada parquedad de una comunicación como esta.

Me limitaré, por ello, a presentar unas breves observaciones

1) Dentro de los países beneficiarios del S.P.G. existen algunos como Argentina, Brasil, Corea del Sur, Hong Kong, Rumanía, etc. cuyo nivel de desarrollo económico y tipo de producción los sitúan en un nivel elevado de competitividad con respecto a producciones industriales similares españolas. La adopción sin las debidas cautelas del S.P.G., por parte de España, ocasionaría dificultades adicionales a ciertas producciones siderúrgicas, calzado, textiles, etc. Algunas producciones agrícolas podrían, también, verse afectadas.

   Teniendo en cuenta estas circunstancias y el propio nivel de desarrollo económico español, tanto la Comunidad como España deberán medir estrechamente el impacto positivo para los países beneficiarios y negativo para España de la introducción del S.P.G.

2) Por lo que se refiere al acuerdo A.C.P., el tema es más complejo y delicado y debe diferenciarse el estudio de los siguientes temas:

   - los aspectos comerciales y el STABEX;
   - la participación financiera española en el F.E.D. que puede ser una carga presupuestaria importante;
   - los compromisos en el sector azucarero;
   - el protocolo de la Convención de Lomé en el sector del plá-

../..

../..

tano, habida cuenta de la producción canaria.

- las preferencias dadas para el café;
- la carne bovina;
- el cacao;

Me limito a esta rápida enumeración para señalar, simplemente, la necesidad de profundizar este tema susceptible, en algunos casos, de crear una competitividad internacional nueva en el mercado español y, en otros, de poder provocar, quizás, alguna modificación sensible para algún país de sus corrientes tradicionales de comercio con España.

CONCLUSION

Señor Presidente,

Señoras,

Señores,

A modo de conclusión sólo quisiera resaltar dos de los aspectos abordados en mi comunicación:

1º Por su adhesión a la Comunidad, España iniciará una política de ayuda al desarrollo más importante que la conducida durante las últimas decenias. Aportará a la Comunidad una nueva dimensión en virtud de las relaciones históricas y deberá prestarse especial atención a los efectos comerciales de la asunción del sistema comunitario.

2º Si España no puede aportar un nuevo impulso a lo hecho, puede, sin embargo, promover su perfeccionamiento dando a la Comu-

../..

../..

nidad algo más en su dimensión mediterránea y mucho en su proyección hacia América Latina, conjunto de países de potencial prometedor. Creo que, a este respecto, conviene retener la idea de España - eslabón en la cadena ininterrumpida que debe ligar la riqueza y alto desarrollo de unos países con la precariedad de otros, pasando por la enorme potencialidad dormida de aquellos países que constituirán, en el futuro, el motor del progreso de los propios países industrializados.

(4)

Andrea Chiti-Batelli
già Consigliere del Senato
e Segretario delle Delegazioni Italiano
alle Assemblee Europee
Via B. Intieri, 10 - 00191 Roma

CONDIZIONI POLITICHE DI UN NUOVO ORDINE MONDIALE:
IL COMPITO DELL'EUROPA

IL PUNTO DI VISTA FEDERALISTA

Comunicazione alla XXXIII Tavola Rotonda dell'A.S.P.E.

(Madrid, 9-10 Novembre 1979)

oooooo

Riassumo qui gli argomenti che ho svolto nella mia "esalogia" (1- L'Italia e l'Europa; 2- Verso un "Partito dell'Europa"?; 3- Liberali e laici di fronte all'Europa; 4- La sinistra italiana, i sindacati e l'Europa; 5- L'ultra-sinistra italiana e l'Europa; 6- I cattolici del dissenso e l'Europa, Manduria, Lacaita, 1979) e segnatamente nei nn. 3 (pp.209-213), 5 (pp.9-25) e 6 (pp.109-122; 81-96): in essi fornisco anche la Bibliografia essenziale.

Più ampiamente, e con riferimento diretto ai temi del Convegno, ho trattato l'argomento nel mio saggio di bibliografia ragionata La politica estera della Federazione Europea verso l'America latina, Roma, presso l'autore, 1973.

I

Lo studio del contributo che l'Europa può e deve dare a un nuovo ordine mondiale deve partire da un ripensamento della teoria dell'imperialismo alla luce della concezione federalista, sulla base dei principi seguenti che qui è possibile solo enunciare:

1) Come ha dimostrato forse meglio di ogni altro Lionel Robbins non è il sistema economico, ma l'assenza di un ordine giuridico al di sopra degli Stati, la loro sovranità assoluta e la correlativa anarchia internazionale che è causa delle guerre, della politica di potenza, della tendenza degli Stati a imporre con la forza delle armi o del proprio peso economico la loro volontà, la loro influenza, la loro egemonia.

2) Una moderna teoria dell'imperialismo deve pertanto coerentemente dedurre - sempre prescindendo dai sistemi economici interni - i fenomeni imperialistici e in particolare l'idea di "sovranità limitata" ad essi connessa dall'esistenza:

- da un lato di Grandi Potenze di dimensioni continentali, fornite di arsenali atomici completi e di un peso economico e politico schiacciante, e quindi "più uguali";
- dall'altro, di Stati di medie o piccole dimensioni (come gli Stati europei), che se sono essi stessi capaci, per il loro peso economico, di esercitare opera di sfruttamento e di "scambio disuguale" verso aree arretrate e deboli del pianeta, sono però in una posizione di sudditanza oggettiva verso l'una o verso l'altra delle due Grandi Potenze;
- dall'altro infine di Stati con peso politico ed economico ancora inferiori, per le loro dimensioni ancor più ridotte e/o per il loro basso livello di sviluppo (è la teoria cinese dei "tre mondi").

3) Deriva da ciò che la condizione prima, per il mondo sottosviluppato, per uscir dalla sua condizione e liberarsi dallo sfruttamento è quella di realizzare anzitutto vaste unità statali federali di dimensioni continentali che siano:

- politicamente capaci di stabilire un rapporto meno "disuguale", e sempre meno disuguale, con le grandi potenze, e di assicurarsi una capacità di libera determinazione, anche all'interno, in ordine al proprio sistema economico-politico;
- economicamente capaci di attuare programmazioni, piani, investimenti che per esser validi devono aver, appunto, dimensioni continentali, il che presuppone l'esistenza di un'entità statale che ne sia il soggetto.

4) Osservazione incidentale, ma della massima importanza: dire che i fenomeni di dominanza impe-

rialistica dipendono, nelle loro cause di fondo, dai due elementi congiunti dell'anarchia internazionale e della profonda disuguaglianza di dimensioni, di sviluppo, di potenza economica fra gli Stati, e non dai sistemi economici, non significa escludere che detti sistemi economici possano in vario modo influenzare, favorire e caratterizzare in forme diverse e specifiche quei fenomeni di dominanza.

In altri termini, le tesi sopra enunciate possono (e a nostro avviso debbono) esser fatte proprie anche da chi considera la lotta di classe e la battaglia contro il capitalismo come l'obiettivo essenziale e accetta senza riserve la religione marxista: debbono esser fatte proprie, dicevo, appunto come strumento essenziale, nella nostra epoca storica, per la realizzazione degli obiettivi che detta lotta di classe e anti-imperialista si propone.

La tesi del Robbins può infatti esser conciliata con la tesi marxista, osservando che la divisione dei popoli in stati sovrani è la "condizione a priori", sine qua non, dei conflitti. Entro tale condizione si può sempre, se lo si vuole, continuar a ritenere che le cause concrete dei conflitti sono sempre economiche (anche se tale articolo di fede appare sempre meno confermato dai fatti), purchè si aggiunga che esse, per la ragione indicata, non possono manifestare quel loro effetto fra gli Stati membri, ad esempio, della Federazione statunitense.

5) Ove ciò non venga fatto, e quel préalable istituzionale non venga posto in primissimo piano (qual è la capacità di autodeterminazione di Cuba rispetto a quella della Cina? qui le differenze quantitative divengono manifestamente qualitative), ove ciò non venga fatto, dicevo, le varie ricette di emancipazione che da diverse parti e con differenti modelli vengono suggerite al mondo sottosviluppato nascondono solo, consciamente o inconsciamente, il proposito di non alterare, ma consolidare - o affermare - l'egemonia, già esistente o in sviluppo, di Grandi Potenze, in atto o in fieri; proposito al quale è essenziale appunto mantenere quella "disuguaglianza", che abbiamo illustrato con la differenza di dimensioni (e con le sue conseguenze) fra Cuba e Cina; Stati entrambi formalmente sovrani e indipendenti, ma per i quali i concetti di indipendenza e di sovranità hanno significati radicalmente diversi.

II

Ciò premesso, la nostra tesi è che l'Europa - essa stessa sofferente dei medesimi fenomeni di sudditanza e satellitismo verso i due Grandi, conseguenti a analoga "disuguaglianza", nel senso indicato - può e deve costituire, unendosi, il "detonatore" di tale processo verso grandi aggregazioni continentali: una strada sulla quale il mondo sviluppato non è in grado, per ora, di incamminarsi da solo.

E' evidente che Paesi che si trovano e restino nella situazione di quelli europei attuali e in particolare occidentali - senza autonomia né in politica estera, né in politica interna - non potranno sostanzialmente contribuire a modificare i rapporti di dominanza nel mondo, quand'anche riuscissero, per ipotesi impossibile, ad attuar cambiamenti radicali nel loro sistema economico interno.

Il fatto che essi non siano in condizione di svolgere neppure una politica mediterranea degna di questo nome; che questo mare sia divenuto, militarmente, un mare americano-sovietico; che il conflitto medio-orientale si decida a Washington o a Mosca, ma senza pratica influenza, se non di contorno e inessenziale, degli Stati europei (e lo stesso si deve ripetere per il caso dell'Iran) dice quale può essere, nelle questioni di fondo, l'influenza dell'Europa (ovviamente ancora minore) anche in Africa (per non parlare dell'Asia e dell'America Latina).

Bastano invece le statistiche a dimostrare che, se gli stati europei occidentali fossero uniti in uno Stato federale, essi avrebbero un potenziale demografico e una capacità economica, industriale e commerciale tale da poter tener testa agli Stati Uniti e all'URSS, trasformare l'equilibrio da bipolare in tri- e pluripolare (grazie anche a una convergenza oggettiva di obiettivi di politica estera con la Cina, anch'essa interesaata a contestare il duopolio dei due grandi) e ad esercitare un'azione insieme di stimolo e di esempio, sul Terzo mondo, e cioè alla formazione, anche in quelle zone, di vaste unità continentali o sub-continentali, anche lì (e anzi a maggior ragione) condizione preliminare essenziale per una liberazione di quei popoli insieme dal sottosviluppo e dalla dipendenza economica.

Il punto essenziale di questo ragionamento è che la Federazione Europea, recuperando la dimensione di "supergrande", e quindi una sua politica di potenza, avrebbe un suo interesse di fondo - la sua "ragion di stato" - ad affermare la propria influenza di contro a quella delle altre due potenze mondiali (in sostanziale convergenza di obiettivi con la Cina). Ed essa avrà tendenza ad affermare tale sua influenza, e tale sua contestazione del duopolio dei due Grandi, nei termini (i soli ad essa possibili, specie stante la sua inferiorità sul piano degli armamenti), non tramite

una presenza militare e un'intensificazione dello sfruttamento economico; ma invece con l'assunzione di una leadership verso la liberazione e l'indipendenza di quei popoli dagli effetti dominanti delle Superpotenze grazie alla formazione, anche fra loro, di grandi unioni federali.

Questo radicale riassetto dell'ordine mondiale - oggi frammentato e reso anarchico dall'esistenza di un centinaio e più di stati "sovrani" - in poche grandi unità continentali costituirebbe la premessa essenziale per giungere a uno Stato planetario (la Federazione mondiale), la cui realizzazione rappresenta il compito centrale delle future generazioni.

III

Prima di sviluppare quest'ultimo punto, vediamo meno sommariamente come l'opera di uno Stato Europeo in favore del Terzo mondo dovrà concepirsi.

Limitandoci, anche qui, all'essenzialissimo, diremo che il criterio politico fondamentale su cui il rapporto dell'Europa non solo con i Paesi africani, ma con tutto il terzo mondo, dovrà esser orientato è duplice:

1) l'assunzione in proprio da parte della Federazione europea dell'intera massa di aiuti, oggi solo in proporzione relativamente modesta erogati in forma comunitaria, restando essi in larga misura di competenza dei singoli stati nazionali;

2) la caratterizzazione politica dell'aiuto, finalizzandolo al triplice obiettivo (e non esitando a vincolarlo, quindi, a precise condizioni) della:

a) realizzazione di grandi unità federali continentali o sub-continentali, in particolare in Africa, le sole che consentano progetti di investimento integrati, capaci di superare realmente il sottosviluppo e di avviare quei Paesi a forme di vita moderna e civile;

b) progressiva instaurazione di sistemi democratici e l'abbandono di regimi - spesso paurosamente dittatoriali - che oggi caratterizzano il mondo in via di sviluppo;

c) realizzazione di modelli economici che tengano conto delle esigenze fondamentali dei "limiti allo sviluppo" fatte valere dal Club di Roma, esigenze che al limite solo un ordine federale mondiale può consentire di soddisfare in modo adeguato.

E', questo, un tema di importanza primaria e, in certo senso, pregiudiziale. Non potendo esser affrontato qui in poche righe, non posso se non rinviare ad altri miei scritti sull'argomento che indico in nota, e che devono considerarsi, idealmente, parte integrante di questa comunicazione (1).

Mi concentrerò qui, dunque, non sui problemi dei limiti allo sviluppo, ma su quelli dello sviluppo del Terzo mondo e sul ruolo, in proposito, dell'Europa unita (essendo per me capitale e pregiudiziale riaffermare con energia che un ruolo dell'Europa, divisa, e solo apparentemente unita in quella caricatura di unione che è la Comunità europea, non ~~ha in proposito~~ c'è, giacchè essa non può avere ~~se non una~~ funzione del tutto marginale, e alla lunga insignificante, rispetto alle Grandi Potenze).

Per farlo nel modo telegrafico che qui solo mi è consentito il modo migliore mi sembra quello di ricorrere a un esempio particolare, ma largamente generalizzabile.

Scrivevo nel 1977, riferendomi a una relazione allora presentata alla XXXI Tavola rotonda dell'Associazione per lo studio dei problemi europei dedicata al tema dell'allargamento della Comunità e dovuta da Maurice Guernier, dal titolo De la Communauté européenne à la grande Communauté euroafricaine:

---

(1) Rinvio, in particolare, alla mia comunicazione, La dimensione europea del problema ecologico e demografico, presentata al Convegno "L'Italia verso quale società?", organizzato dal Centro Analisi Relazioni Internazionali e dalla World Future Federation (Firenze, 23 marzo 1979); a quanto ho scritto nella Parte III del ricordato volume, I cattolici del dissenso e l'Europa, nel capitolo "Aspetti europei e mondiali del problema ecologico; Dalla bomba demografica alle centrali nucleari", e soprattutto, e più ampiamente, nel saggio Ecologia, problema europeo, Bibliografia ragionata, estratto, con varie aggiunte, da "Comuni d'Europa", aprile, maggio e novembre 1972, maggio e ottobre 1973.

"L'autore si riferisce ai Paesi arabi, ma il suo discorso può e deve valere per "l'intera Africa. Da un lato, egli dice, l'Europa ha bisogno di materie prime e di energia; dal- "l'altro i Paesi africani abbisognano della tecnologia e dei capitali europei (con l'eccezione, "circa i capitali, dei Paesi produttori di petrolio, i quali del resto vedranno anch'essi rapida "mente esaurirsi, entro pochi decenni, questa importante fonte di ricchezza).

"Ecco una grande occasione, una grande missione che l'Europa può svolgere in Africa, nell'in "teresse tanto proprio come di quello dei popoli del Continente nero. Ecco il possibile inizio di "una leadership mondiale dell'Europa nel mondo, in alternativa al monopolio americano e sovietico: "un'influenza che domani potrà estendersi anche all'America Latina e all'Asia, e cioè operare per "lo sviluppo economico, politico e democratico di quei popoli e insieme porre basi più solide per "la propria sicurezza negli approvvigionamenti.

"Nell'esercizio di tale leadership - è un punto forse sfuggito al Guernier - l'elemento impor "tante e decisivo, assai più dello stesso aiuto economico e tecnologico, è la funzione capitale "dell'esempio: un'Europa politicamente unita in una nuova realtà sovrannazionale costituirà un mo "dello e uno stimolo decisivo perché anche in Africa - così come in America Latina e in Asia - si "manifesti, o piuttosto riprenda vigore e forza, quel fenomeno di 'effetto imitativo' che già al "Mercato comune ebbe ai suoi inizi (per perderlo poi col progressivo atrofizzarsi del suo slancio "dei primi anni)".

IV

Concetti analoghi sono stati più di recente sviluppati e approfonditi da Altiero Spinelli, nel suo volume, PCI, che fare?

L'Europa, egli sostiene con ragione, avrebbe un interesse diretto e proprio - perché solo mezzo per "rilanciare" in modo adeguato e secondo un sano modello la propria economia - ad aiutare il terzo mondo a realizzare quello stesso progresso economico che hanno conosciuto le classi più umili nel mondo sviluppato e in particolare in Europa negli anni cinquanta-sessanta; giacché un tale nuovo "piano Marshall" planetario sarebbe il solo mezzo che per lunghi anni potrebbe consentire anche al mondo sviluppato di superare la crisi e di assicurare un'adeguata domanda mondiale. Ora è bensì vero che:

a) questo interesse sussiste anche per l'Europa divisa e

b) un piano di queste dimensioni non può attuarsi se non di concerto, ad opera di tutto il mondo sviluppato, e non della sola Europa.

Ma da un lato questo piano non nascerà, senza la molla politica di cui ho parlato prima (2).

E dall'altro un processo di semplice "occidentalizzazione" del Terzo mondo (che è proprio, purtroppo, l'obiettivo, e il solo obiettivo verso il quale esso si sforza di correre, acriticamente e senza alcun correttivo) creerebbe per altro verso a quei paesi e a quei popoli, se realizzato - è un punto di cui Spinelli non tiene conto, ed è invece un punto capitale - gli stessi problemi che oggi denuncia, per il mondo ricco, il Club di Roma, moltiplicati per 5 o per 10.

E, di nuovo, un diverso modello di sviluppo non può esser fatto proprio, oggi, dal Terzo mondo da solo e per propria iniziativa, ed abbisogna invece di uno stimolo di imitazione che può esser fornito solo da un'Europa che sia riuscita, per proprio conto, ad attuarlo su scala continentale, e cioè previa una effettiva unificazione federale.

E' qui Giorgio Fuà (Occupazione e capacità produttive, Bologna, Il Mulino, 1976) che ha detto l'essenziale col minor numero di parole. L'Europa, egli scrive, deve "cambiar strada e mettersi a a perseguire un modello di sviluppo suo proprio, non più ispirato al feticismo delle merci, ma ad un nuovo umanesimo economico". La difficoltà è che "un singolo paese con le dimensioni del nostro non può, ovviamente, imboccare una via diversa di sviluppo da solo". Soltanto "l'Europa nel suo insieme ha dimensioni che le consentirebbero di farlo". E l'Europa è, per ora, poco più di un'espressione geografica.

Ma con questo siamo entrati appunto nel tema dei limiti allo sviluppo, che abbiamo deciso, per ragioni di spazio, di lasciar da parte, rimettendoci alla Bibliografia sopra indicata nella nota 1.

---

(2) E cioè: solo la nascita di un Super-Grande europeo creerà una nuova "ragion di stato", volta alla contestazione delle due grandi potenze e del loro "duopolio" mondiale non con le armi della forza, ma con quelle dell'ideologia e della leadership del Terzo mondo; mentre il superamento dello Stato nazionale eserciterà un effetto di imitazione decisivo anche nei continenti sottosviluppati.

V

Qui invece vogliamo accennare, prima di concludere, all'ultimo aspetto, strategico e finale, della concezione federalista rispetto ai problemi che interessano il nostro Convegno.

Abbiamo indicato a sufficienza perché la tappa europea è essenziale e pregiudiziale. Ma essa non è che una tappa verso l'obiettivo supremo dello Stato e del Governo mondiale (3).

Che l'idea federale europea - da distinguere qualitativamente, non si insisterà abbastanza su questo punto, dall'europeismo ufficiale - rappresenti un passo essenziale in quel senso è stato dimostrato, mi pare, meglio che da ogni altro da Mario Albertini.

Ogni grande realizzazione storica, egli dice, presenta un aspetto pratico e un aspetto di valore.

L'aspetto pratico rivela sempre realizzazioni parziali, distorte, talora addirittura contrarie allo spirito profondo del movimento che è stato alla loro origine. E', almeno in parte, la sorte fatale di ogni cosa umana. Ma non per questo l'aspetto di valore risulta inficiato. La rivoluzione francese può esser finita negli eccessi del terrore e poi nel bonapartismo, e può aver dato vita a un'economia liberal-borghese che era in larga misura la negazione stessa dei principi di "libertà, uguaglianza e fraternità" scritti sulle bandiere del nuovo regime. Ma non per questo quei principi valgono meno: essi - appunto come valore - sono stati affermati una volta per tutte, e da allora nessuno ha più osato seriamente contestarli.

Allo stesso modo la rivoluzione di ottobre può esser finita nello stalinismo all'interno e nel sistema imperiale sovietico in Europa e nel mondo. Ma il principio socialista, della proprietà collettiva dei grandi mezzi di produzione, è un principio che è rimasto e che relega, per dir così, all'opposizione chiunque, da allora in poi, sostenga il contrario.

Lo stesso accadrà per la Federazione Europea. Ponendosi come negazione dell'idolo moderno più pericoloso e terribile, lo Stato nazionale, dell'eresia del nostro secolo più blasfema e corruttrice, il nazionalismo, essa nascerà imperfetta nella sua stessa formula, giacché non si estenderà all'intero pianeta, non supererà il nazionalismo se non entro un'area limitata: la sua realtà, i limiti della sua realizzazione negheranno la sua idea, il suo "aspetto di valore".

Ma proprio da ciò una funzione dinamica dell'idea federalista, una volta affermatasi nell'ambito europeo, sia nel favorire la formazione di altre unità continentali, sia nel porre la premessa perché queste a loro volta si uniscano in una Federazione mondiale.

---

(3) Per sviluppare questa parte ultima e conclusiva della strategia federalista, occorre mettere in opera pregiudizialmente una critica intransigente (oportet ut eveniant schandala) della S.d.N., dell'O.N.U. e dell'ideologia mistificante, a beneficio dei grandi, che di esse stava e sta alla base. Ecco, non essendo possibile sviluppare qui tale critica, la bibliografia essenziale. Sono anzitutto fondamentali, in proposito, i due volumi, sulla Società delle Nazioni di Clarence K. Streit, Union Now, New York, Harper, 1939, sulle Nazioni Unite di Emery Reeves, Anatomy of Peace, che conosco nella traduzione italiana dall'originale apparso in America, Milano, Ed. U, 1946; ma soprattutto un terzo volume, di A. Levontin, The Myth of the International Security, Jerusalem, The Hebrew University, At the Magnes Press, 1957 (l'ho ampiamente recensito ne "Il Federalista", Pavia, del novembre 1959). - Una bibliografia sistematica sull'argomento può trovarsi nell'antologia di Sergio Pistone, Politica di potenza e imperialismo, Milano, Franco Angeli, 1973. (Di particolare rilievo le pagine introduttive dello stesso Pistone che forniscono anche gli sviluppi essenziali delle idee sommariamente accennate nella prima parte di questa comunicazione). Aggiungiamo a tale bibliografia l'importante e poco noto saggio di Mario Stoppino sull'enciclica Pacem in terris, apparso come editoriale nel n° 2 del 1973 della rivista pavese "Le Fédéraliste", in parte pubblicato nel volume di Lucio Levi e Sergio Pistone, Trent'anni di vita del Movimento Federalista Europeo, Milano, Franco Angeli, 1973, saggio che contiene una efficace critica - condotta con l'intransigenza che sopra abbiamo auspicata - delle concezioni, sull'ordine internazionale, di Giovanni XXIII.

VI

Punto centrale di tutto il ragionamento è quello su cui non ci siamo stancati d'insistere: l'unità europea a cui si deve pensare, nell'ordine di idee enunciato, è qualitativamente diversa da quella ufficiale, che ne è solo una caricatura e insieme una mistificazione, la cui critica e il cui rifiuto deve esser svolto con altrettanto rigore quanto quello che sopra, nella nota 3, abbiamo detto esser necessaria in ordine alla S.d.N. e all'ONU.

Da ciò il problema cruciale: per quali vie e con quali mezzi attuare una strategia e una tattica perché quella vera unità europea - uno Stato Federale - si realizzi?

A questo tema ho dedicato l'"esalogia" indicata all'inizio - e in particolare il secondo di quei sei volumi, Verso un "partito dell'Europa"? - cercando di rispondere all'interrogativo seguente:

Com'è possibile realizzare, a livello comunitario, un'alleanza transpartitica (questo dovrebbe esser il "partito dell'Europa") che raccolga, di ciascuna formazione politica, l'"anima europea", le forze, in ciascuna di esse esistenti - minoritarie, ma vive - realmente favorevoli a un superamento delle sovranità nazionali, e formare con queste un "Fronte Europeo" che imposti, in seno al Parlamento dei Nove come in tutta la società europea, la battaglia per la Federazione?

E' evidentemente impossibile riassumer le conclusioni di quegli scritti in poche parole: mi sia pertanto consentito, concludendo, rinviare ad essi i miei quindici lettori, e alla mia tesi di fondo che il Parlamento Europeo si porrebbe in un vicolo cieco se, nell'affrontare i singoli problemi concreti - dall'energia alla politica agricola agli aiuti comunitari, appunto, al Terzo mondo - non ponesse fin d'ora le condizioni e le premesse per una "battaglia per la Costituente Europea" - negli stessi termini in cui essa fu posta nel 1952-3, ai tempi dell'Assemblea ad hoc - da attuare, fra cinque anni, al momento della seconda consultazione comunitaria.

Senza di ciò anche le elezioni europee risulteranno una mera operazione trasformistica e gattopardesca.

A TITOLO DI P.S.

Confiniamo in questa sorta di appendice - dato che non attiene direttamente al tema del nostro convegno - l'osservazione seguente, che non mi sembra in ogni caso priva d'importanza e che mi limito, anche qui, solo ad enunciare, rinviando per un suo sviluppo meno telegrafico ad altri miei scritti (4). E l'osservazione è che in termini sostanzialmente non dissimili da quelli indicati nel corso delle pagine precedenti si pone anche il problema dei rapporti dell'Europa con l'area imperiale sovietica (e americana).

Anche relativamente alla prima il contributo vero che l'Europa può dare per allentare e superare l'egemonia russa sull'Europa orientale risiede non in un determinato aiuto a questo o a quel paese, o a questo o a quel gruppo di dissenzienti (col che non si esce dalla marginalità, non si scalfisce nulla di essenziale, non si va oltre le effimere coreografie "alla Wojtila", anzi si rimane al di qua), ma nel realizzare la propria unità, ed entro questa una società più libera e più giusta che non le attuali, capace di costituire un modello con forza attrattiva sgretolante rispetto al sistema imperiale sovietico.

Stati democratici deboli sono esposti alle pressioni e alle minacce di stati totalitari; stati democratici forti sottopongono invece questi ultimi a un processo di decomposizione - sosteneva Spinelli negli anni '50. Quella sua affermazione è tutt'ora valida e non solo verso l'est europeo.

Quanto alla seconda area imperiale, l'"Europa orientale" degli Stati uniti è l'America latina. E anche in ordine a questa vale un ragionamento analogo. Qual'è il contributo reale - al di là delle parole - che l'Europa divisa può dare affinchè l'America latina si liberi dalla schiacciante egemonia statunitense? - Anche qui l'essenziale di tale aiuto gli Europei lo possono dare, per ora, qui in Europa, trasformando anzitutto se stessi.

E anche domani il loro contributo fondamentale consisterà nel proporre la propria unità come modello agli altri (la Federazione dell'Europa orientale, o quella latino-americana) e finalizzando, e subordinando al perseguimento di tale obiettivo gli aiuti concreti e l'appoggio politico che, uniti, essi saranno in grado di concedere.

"I fini sono illusori - diceva un europeista francese degli anni '50, René Courtin - se non si indicano con chiarezza , e poi non si perseguono con tenacia, i mezzi adeguati a realizzarli". E' questo anche il succo di tutta la mia comunicazione, e non solo di questa appendice .

---

(4) E cioè al capitolo sulla politica estera europea nell'ultima parte del ricordato colume Liberali e Laici di fronte all'Europa e, più ampiamente, al mio saggio di bibliografia ragionata La politica estera della Federazione Europea, vol. I: Verso l'Europa orientale, Roma, presso l'autore 1975.

(5)

Ponencia del Excmo. Sr. D. Juan Durán-Loriga, Director General de Europa en la Mesa Redonda organizada en Madrid por la Asociación para el estudio de los problemas de Europa sobre el tema "Política exterior de España y puntos de coincidencia con la política exterior comunitaria". 9/10 de noviembre de 1979.

En el marco de la ponencia "Política exterior de España y puntos de coincidencia con la política exterior comunitaria" no nos interesa, evidentemente, el tratamiento del concepto general de lo que ha sido y es hoy en día la Cooperación Política Europea (CPE). Es bien sabido que la CPE no estaba prevista en el Tratado de Roma de 1957 y surge motivada naturalmente por una voluntad comunitaria que básicamente se traduce en el Primer Informe de 20 de julio de 1970 de los Ministros de Asuntos Exteriores dirigido a los Jefes de Estado o de Gobierno de los Estados miembros de las Comunidades Europeas, conocido como Informe de Luxemburgo, por el Segundo Informe de 23 de julio de 1973 de los Ministros de Negocios Extranjeros a los Jefes de Estado o de Gobierno de los Estados miembros de las Comunidades Europeas, "Informe de Copenhague", y por el Documento sobre la Identidad Europea publicado por los nueve Ministros de Asuntos Exteriores en Copenhague el 14 de diciembre de 1973. En la "Cumbre de París" de 1974 se decide poner en marcha la diplomacia concertada en todos los terrenos de las política internacional que afecten a los intereses de la política europea.

Iniciada la Cooperación Política Europea tímidamente y en el marco de los Seis, vá lentamente adquiriendo mayor consistencia y se van fijando no solamente las posturas sustantivas y de contenido de una política exterior comunitaria, sino también los mecanismos y modos de actuación que se recogen en el importantísimo documento llamado

./.

"Coutumier de la CPE".

Las Comunidades, prácticamente desde su creación, sienten la voluntad política de aumentar y ampliar su espacio geográfico que en Roma es de solo seis países de Europa Occidental y que en 1973 se ampliará a nueve sin que por ello cese esta voluntad política comunitaria de ampliación geográfica. Pero al mismo tiempo y paralelamente se produce una profundización no espacial sino funcional en las Comunidades con el desarrollo de nuevas funciones y responsabilidades, una de las cuales, que es la que interesa en el marco de esta ponencia, es la creación, intensificación y desarrollo de la CPE. En este sentido las Comunidades puede decirse que han dado ya desde los comienzos de la cooperación política hasta la actualidad un salto de gigante sin que por ello se olvide la importantísima tarea que queda aún por hacer para conseguir una auténtica política exterior, comunitaria que abarque no sólo la política exterior común de los Doce, sino incluso, llegado el momento, ciertos problemas de carácter militar y de seguridad que en la actualidad son, en Europa Occidental, de la responsabilidad de la OTAN.

Siempre se tuvo en cuenta en la CPE los problemas y grandes ventajas que supondría para la misma el ingreso de los países admitidos en 1973 y de Grecia, España y Portugal en la actualidad. Por eso interesa ahora ver cómo en el mecanismo de la CPE se plantea el engarce de los nuevos candidatos a las Comunides.

Para evitar el problema que planteó a la CPE la efímera asociación a sus trabajos de Noruega, la reunión ministerial de los Nueve, celebrada en Copenhague el 12 de junio de 1978, estableció un nuevo sistema que fué posteriormente perfilado, ya que en un principio se entendió aplicable sólo al caso de Grecia. Con respecto a este país,

./.

se establecían tres fases distintas bien delimitadas temporalemte:

a) Fase de información. En un momento dado de la negocación de Grecia con la CEE, se invitaría formalmente a Grecia a establecer una relación informativa entregándosele una serie de textos cuyo carácter y contenido se determinaría por la voluntad del Comité Político y del Consejo de Ministros.

b) Fase consultiva. Se iniciaría a partir de la firma del Tratado por Grecia y alcanzaría hasta la ratificación por este país. En esta fase se asóciará a Grecia a los trabajos de expertos, pudiendo emitir con antelación su criterio propio sobre los temas objeto de futuras decisiones de la CPE.

c) Fase final. Posible participación como observador de Grecia en la CPE, desde la ratifiación del Tratado por este país hasta la entrada en vigor del Tratado de Adhesión, tras las ratificaciones posteriores a la de Grecia hasta el total de 10.

En noviembre de 1978, los Ministros de Asuntos Exteriores de los Nueve detallaron este sistema de asociación de futuros países a la CPE, ampliándolo a Portugal y España. Se establecía un mecanismo por el que los miembros, en la fase consultiva, harán las consultas formales al país candidato a través de un Comité formado por tres Ministros: el Presidente en ejercicio del Consejo de Ministros, el Presidente saliente y el entrante.

El proceso de adhesión de España a las Comunidades Europeas y la inserción española en la CPE.

Iniciadas formalmente las negociaciones entre las Comunidades y España en Bruselas el pasado día 5 de febre

./.

ro, y comenzada también la fase informativa de la relación España-CPE con el intercambio de cartas entre el Ministro de Negocios Extranjeros de Francia Sr. François Poncet y el Ministro de Asuntos Exteriores de España quien asímismo recibió un ejemplar del ya citado "Coutumier" y que se continuó en Dublín en la reunión de 12 de septiembre de este año entre el Ministro de Asuntos Exteriores de España con su colega de Irlanda, Sr. Michael O'Kennedy, Presidente en ejercicio del Consejo de Ministros de las Comunidades. El día 18 de septiembre, fecha en que las negociaciones con España empezaron a adquirir contenido sustantivo, se hizo entrega en Bruselas a la parte española de una amplia, aunque no completa, documentación de base sobre los diferentes temas que han sido objeto de cooperación política. A partir de ahora, el país que ostente la presidencia continuará informando oportunamente a España de las decisiones que se adopten.

En el momento de la firma del Tratado de Adhesión, en que el Gobierno español tendrá que expresar su compromiso de participación en la CPE, concluye la fase informativa y comienza la consultiva, que durará hasta la ratificación del Tratado por España, quedando ésta durante esa época asociada a los trabajos a nivel de expertos, pudiendo emitir su criterio previo sobre temas que puedan ser objeto de decisiones. Entre la ratificación del Tratado por España y su entrada en vigor, pudiera tener España en la CPE un estatuto de observador, constituyendo ésto la fase final. Tras ello, España participaría en términos de plena igualdad en el mecanismo de la CPE.

Conviene tener en cuenta que estas fases pueden ser modificadas por las Comunidades que en estos temas vienen mostrando un considerable pragmatismo.

Visto ello brevemente y teniendo en cuenta el in

./.

terés comunitario en la asociación e integración de los nuevos candidatos en el mecanismo de la CPE, conviene preguntarse el por qué de ésta voluntada política.

Para la Europa comunitaria es claro que, por razones variadísimas, la entrada de España tiene mas entidad e impacto que la de Grecia y Portugal. Esto es aplicable también a la cooperación política. La entrada de España supone una importante ampliación territorial de las Comunidades hacia el extremo sudoccidental del Continente en el estrecho que une los dos grandes mares europeos, dá a las mismas una profundidad geopolítica y de la que desde otro punto de vista se han hecho eco también numerosos análistas militares en cuanto a la defensa de la Europa Occidental. Equilibra además a las Comunidades hacia el Sur, en conjunción aquí con Grecia y Portugal, dando a una entidad fuertemente centroeuropea y nórdica el contrapeso de los nuevos países de raíz greco-latina. Conviene repetir que la entrada de España tendrá importancia trascendental por razones de magnitud de carácter histórico-cultural y de proyección de influencias.

Desde nuestro punto de vista español tienen muy especial relevancia los puntos enunciados en el Informe presentado por el Presidente Tindemans al Consejo de Europa en Diciembre de 1975.

Respecto a la colaboración con el Tercer Mundo por los especiales vínculos de España con Hispano-América y con Africa.

En cuanto a los Estados Unidos, porque estamos ligados a Washington por un Tratado de Amistad y Cooperación de fuerte contenido defensivo.

Coincidimos asímismo con el criterio de que es deseable establecer una política de defensa común que pudiera concentrarse en una Agencia Europea de Armamentos.

./.

Y, por supuesto, favorecemos una acción conjunta europea en el Mediterráneo.

Además la entrada de España, en este caso con la de Grecia y Portugal, se considera fundamental para una comunidad europeo-occidental y democrática ya que ello contribuye a afirmar y reforzar el régimen político común de los Doce. Por otra parte, si hasta la fecha el Consejo de Europa con sus veintiun miembros es el único foro colectivo de diálogo y contacto a nivel de Europa Occidental, una comunidad de Doce crearía de entrada una mayoría en el marco del Consejo y sin eliminar el papel de éste, lo sustituiría como factor primordial de la proyección europeo-occidental en el mundo.

Además, la entrada de España alargará el brazo de las Comunidades hacia dos teoría fundamentales: a)histórica, donde la nueva comunidad podrá utilizar el capital de voluntad histórica, cultural y linguística de nuestro país; b) hacia el Mundo Arabe y esa determinada área africana con los que nuestras relaciones e influencias son considerables. Ello, es decir, la entrada de un país renovado, de treinta y seis millones de habitantes, con ideas nuevas y un nuevo régimen democrático puede sacudir y dotar de un nuevo espíritu a unas Comunidades acaso excesivamente centradas en las preocupaciones económicas, financieras y comerciales, y en el ámbito de la CPE introducir nuevos esfuerzos imaginativos y renovados planteamientos en el tratamiento comunitario de los grandes temas de la política mundial.

La CPE se basa en la regla del consenso comunitario. Si no hay unanimidad en los acuerdos éstos no existen y por tanto no hay posiciones comunitarias de política exterior. Cuando un país se adhiere a las Comunidades acepta el mecanismo y la forma de la CPE, acepta la voluntad política de crear una política exterior comunitaria como principio motor, acepta estos derechos y obligaciones

para la creación de una política exterior comunitaria, aunque no exista un "acquis communautaire" vinculante en materia de cooperación política. Por ello es tan importante ver y estudiar las discrepancias y las coincidencias entre la política exterior de España en este momento y la política exterior comunitaria igualmente en esta coyuntura.

Desde el momento actual, en que se inician las negociaciones sustantivas para la accesión de España y el final del proceso, pueden producirse variaciones en la política exterior de España y la de las Comunidades. Ello puede traer y debe traer lógicamente un acercamiento entre ambas . Quiero referirme al punto en que se han creido ver unas discrepancias: el Oriente Medio, pues bien, en este aspecto concreto, observamos también una convergencia creciente entre la política española y la comunitaria. La comparación del discurso pronunciado ante la Asamblea General de las NN.UU. por el Ministro de Negocios Extranjeros de Irlanda -en nombre de los Nueve- con la intervención del Ministro español, denota una marcadísima similitud de las posiciones. Mientras los Nueve hablan por primera vez de la O.L.P. y de Jerusalen, España se refiere expresamente por primera vez al derecho de Israel a subsistir como Estado.

Lógicamente puede haber y habrá influencia mútua entre la CPE y la política exterior española en un lapso de tiempo.

En el discurso del Ministro de Asuntos Exteriores pronunciado el 11 de septiembre en Bruselas sobre la política exterior española quedan claras las líneas actuales y los puntos de preocupación en este momento de la política exterior española y la prioridad de Europa dentro de ella.

./.

"1. Una opción clara: la occidental

Se ha dicho en ocasiones que la política exterior española corre el riesgo de la "tentación" tercermundista o neutralista y, como prueba de esa tentación, se recurre a hechos concretos tales como, por ejemplo, la visita a La Habana del Presidente del Gobierno, en septiembre de 1978; sus palabras recientes en Brasil, en agosto de este año, rechazando las pretensiones hegemónicas de las superpotencias mundiales; la presencia de España, como país invitado, en la VI Cumbre de No Alineados en La Habana, hace tan solo unos días; o el hecho de la elección de Madrid, después de Helsinki y Belgrado, como sede de la tercera sesión de la Conferencia sobre la Seguridad y la Cooperación en Europa, a celebrarse en el otoño de 1980.

Quiero dejar bien claro que no existe tentación neutralista o tercermundista para mi Gobierno. Pero España, que mantiene una relación especial con Iberoamérica, unos hondos lazos de amistad con los países árabes, un particular interés por los problemas que afectan al Mediterráneo y una solidaridad con los pueblos africanos y en vías de desarrollo de la que hemos dado incontables pruebas, no puede dejar de tomar en cuenta estas realidades a la hora de planificar y ejecutar su acción exterior. Por ello, la clara orientación europea y occidental de nuestra política exterior viene a complementarse con esas otras dimensiones que la diversifican y la enriquecen".

Al mismo tiempo, en el informe comunicario sobre la reunión en Dublín, de la misma fecha, de los Ministros de Negocios Extranjeros de los Nueve sobre CPE, quedan claros algunos de los puntos de plasmación de la política exterior comunitaria. Una comparación entre unos y otros puede dar idea de los puntos de coincidencia y de divergencia entre una y otra. Asimismo, en el estudio de las votacio-

./.

nes de España en las Asambleas de Naciones Unidas comparadas con las de los Nueve (cuando votan conjuntamente y cuando votan de forma diversa) dá también idea de los puntos de divergencia y de los puntos de identificación. Comprobamos que la política española no está, ni con mucho, lejos de la comunitaria. La propia adscripción de España al mundo occidental y sus ideales democráticos, es la razón de ello.

Tratemos entonces de comparar los puntos de coincidencia y de divergencia ateniéndonos a estos documentos y tomas de posición:

a) La opción occidental de España. No cabe la menor duda de que ésta es perfectamente clara tanto en la acción del Gobierno español como en los discursos y actividades del Ministro de Asuntos Exteriores, a pesar de determinadas opiniones e informaciones de prensa de Europa Occidental y en la Oriental que tratan de distorsionar esta realidad haciendo alusión a determinadas decisiones políticas de nuestro Gobierno. La realidad es que la voluntad del Gobierno español en su política de encuadramiento occidental es clara. Cito a este efecto las palabras del Sr. Ministro de Asuntos Exteriores en su discurso en el debate de la Asamblea General de las Naciones Unidas:

"Pero en el preocupante panorama internacional que nos rodea, se observan también algunos acontecimientos positivos que nos permiten abrir una puerta a la esperanza. Entre ellos destaca el impulso dado a las Comunidades Europeas que, dejando atrás dudas y escepticismos, han dado pasos decisivos hacia su ampliación y hacia la consolidación de sus instituciones. Por primera vez en la Historia se han celebrado unas elecciones parlamentarias que trascienden de las fronteras nacionales. No puedo dejar de ver en este hecho un gesto cargado de significación, de cara a la meta deseable de la integración europea. Millones de hombres y

./.

mujeres han participado, de forma directa e inmediata, en la elección de sus propios representantes ante el Parlamento Europeo, para que Europa vaya afirmando su conciencia de unidad y solidaridad; para que, como dijo el Presidente Suárez en Estrasburgo, "Europa no siga siendo la media de los compromisos nacionales, sino la resultante supranacional del esfuerzo y reflexión comunes".

El pasado 5 de febrero se iniciaron las negociaciones para la adhesión de España a las Comunidades. Al hacer esta opción, apoyada por todas las fuerzas políticas de mi país, el pueblo español ha querido sumar su esfuerzo solidario a la tarea de construir una Europa más completa, más unida, mejor equilibrada y más abierta a las posibilidades y a los problemas del área mediterránea. Una Europa más sensible a las necesidades de los países en vías de desarrollo y, sobre todo, a los problemas de Iberoamérica, donde España está dispuesta a aportar una contribución relevante. Una Europa capaz de dar una respuesta propia a los retos de nuestro tiempo. Una Europa firme en sus creencias, fiel a su destino, adelantada en la defensa de la democracia, de los derechos humanos, de la justicia y de la libertad."

b) La dimensión esencial iberoamericana. Es en esto clara la voluntad española como lo es también el interés de la CPE en utilizar en su momento esa potencialidad española respecto a Iberoamérica.

c) Naciones Unidas: Nuevo Orden Económico Internacional. Coinciden en sus líneas generales la política española de lucha contra el subdesarrollo y de cooperación internacional con la política comunitaria y en este sector solamente pueden encontrarse diferencias de matiz. El deseo de un nuevo orden económico internacional es claro en ambas partes.

./.

d) Oriente Medio. Nos hemos ocupado más arriba del tema

e) Magreb. Se acerca también la posición comunitaria a la española dirigida a potenciar la región y convertirla en un factor de estabilidad y de paz. España, por su situación geográfica y sus vínculos históricos, tiene un interés especial en esta región.

f) Gibraltar. Sobre este punto no se ha definido la CPE y en ello hay una carencia respecto a un tema que afecta a Europa Occidental respecto a un país candidato, España, cuya posición en este caso es muy clara. Resulta ciertamente anómalo que un país europeo tenga una colonia enclavada en Europa. No sopla en esa dirección, ciertamente, el viento de la Historia.

g) Mediterráneo. Tampoco hay definición de la CPE y España en este tema sostiene ideas que son dignas de estudio y profundización a las cuales podría aproximarse una enventual posición comunitaria.

h) Los Derechos Humanos. El Gobierno español piensa que la observancia de los derechos humanos es uno de los fundamentos de la paz. En este tema coinciden ambas posiciones.

i) Rhodesia. En este tema tiene particular paralelismo las posiciones comunitarias y las españolas tanto por lo que respecta a la Conferencia de Londres como al tratamiento del tema en Naciones Unidas.

j) Diálogo Euro-Arabe. En este punto en que también podría haber coincidencia cuando España pertenezca a la Comunidad, nuestro país podría ser un factor de acicate en la comprensión entre la Europa comunitaria y el Mundo Arabe.

k) Refugiados de Indochina. Hay coincidencia entre ambas posiciones.

l) Camboya. Sobre este tema de la Agenda de la pre

sente Asamblea General de las Naciones Unidas no llegó a haber una posición común de los Nueve que si bien se inclinaban por la tesis de la "silla vacía" al final votaron de manera distinta en algunos casos coincidente con la posición de abstención adoptada por la Delegación española.

m) Nicaragua. Hay una coincidencia de intereses siendo aún mayor el de España en cuanto a Nicaragua. En este punto España puede ser factor importante en el futuro del desarrollo y proyección de una política comunitaria de Doce, de apoyo a la reconstrucción de este país.

n) Chile. Las posiciones son bastante semejantes en la línea general de la defensa de los derechos humanos.

ñ) Terrorismo. Línea muy paralela entre ambas posiciones sobre este tema de tanta urgencia y gravedad en el momento actual.

o) Guinea Ecuatorial. En este tema España tiene un interés importante y podría ser también especialmente relevante su influencia en nombre de la Comunidad de Doce, en el marco de una eventual ayuda comunitaria a este país.

p) Asean. España, con sus vinculos históricos y culturales con las Filipinas, está perfectamente dispuesta a incorporarse a la política comunitaria de apoyo a esta organización.

q) Conferencia de Seguridad en Madrid. Por parte española se han celebrado consultas bilaterales con cada uno de los Nueve. Dentro de unas semanas el Ministro de Asuntos Exteriores de España hablara de tema con sus colegas del Consejo de Europa. Nuestra disposición es plana para llevar a cabo consultas con las Comunidades al respecto.

La voluntad de concertación de España quedó consagrada con la visita a Dublín del Ministro Oreja, el once de septiembre pasado. El objeto de la visita era recibir información del Presidente del Consejo de Ministros sobre la po

./.

sición comunitaria ante los principales temas que figuran en la Agenda de la Asamblea de las Naciones Unidas.

España y su Gobierno, están verdaderamente interesados en la CPE tanto en todo lo que supone durante la fase de adhesión como que supondrá cuando sea miembro de la CEE. Existe una voluntad política de acercarse en lo posible a lo que ya es una política exterior comunitaria y de observar la posible aproximación a algún punto político sostenido por España por parte de la CPE.

Entre las perspectivas que abre a España la incorporación a las Comunidades, la de una cooperación política entre las democracias europeas adquiere, para nosotros, una importancia primordial.

(6)

33e TABLE RONDE DE L'ASSOCIATION POUR L'ETUDE DES PROBLEMES DE L'EUROPE

MADRID, 9/10 NOVEMBRE 1979

LA DIMENSION STRATEGIQUE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ELARGIE

par Pascal FONTAINE

Maître de Conférences
à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris
et à l'Ecole Polytechnique

Et Secrétaire Général Adjoint de l'A.E.P.E.

La dimension stratégique de la Communauté Européenne élargie

I / La situation stratégique de l'Europe aujourd'hui : constat de faiblesse et propositions d'action.

La menace qui pèse sur l'Europe s'est diversifiée et aggravée. Dans les années 50, la sécurité de l'Europe contre les forces soviétiques, exclusivement classiques et continentales, était assurée par la dissuasion nucléaire américaine ("représailles massives").

Depuis la crise de Cuba, en 1962, l'URSS s'est fixée pour objectif de réaliser la parité nucléaire stratégique avec les Etats-Unis, et de développer une puissance maritime qui lui permette de mener un politique globale à l'échelle mondiale.

A / Les rapports de forces dans le domaine de la stratégie directe sont aujourd'hui défavorables aux Européens

Ce déséquilibre s'observe à 3 niveaux :

* Stratégique nucléaire - Les SALT II officialisent une parité nucléaire entre les Soviétiques et les Américains, mais les Soviétiques disposent d'un atoût qui renforce leur dissuasion: la défense passive qui met leur population à l'abri d'une seconde frappe américaine. Les forces nucléaires américaines (non sous-marines) sont vulnérables à une première frappe "anti-forces" des Soviétiques. Le système MX (rampes mobiles souterraines) décidé par le gouvernement américain ne sera pas opérationnel avant le fin des années 90. Aussi, comme l'a clairement affirmé H. Kissinger à Bruxelles, le 1er septembre 1979, la vulnérabilité du territoire américain rend peu crédible un engagement nucléaire des Etats-Unis en faveur de l'Europe. Le parapluie à peur de se déployer s'il attire la foudre ...

* Forces nucléaires de théâtre: (armes euro-stratégiques) - L'Europe occidentale est déjà visée par les SS 20 soviétiques, missiles de portée intermédiaire, capables de toucher des cibles avec précision. L'Europe n'a aucune arme équivalente, à part les fusées françaises et anglaises, (peu nombreuses et surtout de faible précision, ce qui les limite à la stratégie anti-cities).

* Forces conventionnelles : Le déséquilibre est de 1 à 3 en faveur du Pacte de Varsovie. Les 27 divisions soviétiques stationnées en DDR , en Pologne et en Tchécoslovaquie peuvent, sans renforcement préalable, ouvrir une brèche dans le dispositif OTAN trop espacé.

Sur le plan de la stratégie directe, l'Europe atteindra son stade de vulnérabilité maximum entre 1980 et 1985.

B / L'Europe est, parallèlement, de plus en plus menacée par une stratégie indirecte, qui se déploie sur le théâtre maritime et qui vise à l'encerclement, puis à l'asphyxie

- La valeur stratégique de la Méditerranée et de l'Atlantique ne fait que croître :

* la quasi totalité du ravitaillement de l'Europe en matières premières et énergie transite par la mer.

* l'Atlantique est l'espace de communication entre l'Europe et les Etats-Unis. En cas de conflit, le renforcement rapide américain n'est possible que si les lignes de communication sont préservées.

* la mer est l'espace de déploiement de la composante la plus sûre des forces nucléaires stratégiques : les sous-marins porteurs de missiles atomiques.

* les actions de déstabilisation de l'Afrique et du Moyen-Orient viennent en partie d'actions navales et aéro-navales soviétiques et cubaines.

- La marine soviétique connait un essor considérable dans le domaine militaire, de la pêche, de la marine marchande et de la flotte océanographique. L'URSS fabrique 1 sous-marin toutes les 7 semaines. Dans la

deuxième moitié des années 80, l'URSS disposera de 4 puissants groupes navals complets dotés d'un porte-avion du type "Kiev". La présence des Soviétiques est déjà pesante en Méditerranée, dans la mer du Nord, dans l'Océan Indien, dans le Golfe Persique, en Afganistan, en Angola, au Mozambique, en Ethiopie, etc .....

Ces moyens diversifiés rendent possible la projection de la puissance soviétique sur une échelle globale. L'Europe des 12 peut se trouver bientôt vaincue sans combattre.

Enfin, et de façon générale, l'Europe qui ne dispose pas d'une politique étrangère et de défense commune, est en état d'infériorité. Le processus de "détente" entrepris depuis quelques années prend les formes subtiles et insidieuses de la finlandisation.

C/ L'Europe dispose de peu de temps pour assurer sa sécurité et son indépendance

* Elle doit favoriser le déploiement sur son sol des missiles américains Pershing II et des Cruise missiles, afin de permettre l'équilibre euro-stratégique.

* Elle doit consentir un effort budgétaire supplémentaire pour sa défense.

* Les pays de la CEE doivent intensifier leur coopération en matière d'industries d'armements classiques; la France et la Grande-Bretagne devraient envisager une coopération technologique dans le domaine nucléaire.

* Les Européens doivent amorcer une concertation dans le domaine de la défense, et faire obstacle à la manoeuvre soviétique qui viserait au "decouplage" (decoupling) entre les partenaires de l'Alliance.

II / Apports stratégiques des 3 pays candidats à la CEE.

L'aire de controle stratégique de la Communauté Européenne connaîtra une extension considérable sur la Méditerranée et l'Atlantique après l'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal.

A/ La Grèce. La Méditerranée orientale est importante d'un double point de vue : elle baigne les pays du Moyen-Orient dont la stabilité conditionne la sécurité de nos approvisionnements stratégiques. Elle est proche du flanc sud de l'Union Soviétique. La Grèce et la Turquie sont deux pays clef pour le dispositif méridional de l'Alliance Atlantique.

* Si le principe de l'extension des eaux territoriales à 12 miles marins proposé par la IIIe Conférence du Droit de la Mer est retenu, la souveraineté de la Grèce sur les 3000 îles de la mer Egée permettrait à cette partie de la Méditerranée de disposer du statut de "détroit maritime". Ce statut où s'exercerait la souveraineté grecque réduirait l'importance des Dardanelles, jusqu'à présent unique verrou pour la 3e escadre soviétique, entre la Mer Noire et la Méditerranée.

* Aujourd'hui, la marine soviétique dispose de 5 mouillages entre la Crête et Cythère au large des eaux territoriales grecques. Le passage à 12 miles éloignerait ces mouillages.

* La Crête qui abrite déjà une base importante (polygone de tir à la Chania) deviendra encore plus stratégique dans la région si Chypre et Malte accentuent leur tendance à un neutralisme pro-lybien.

Les Européens doivent traiter avec prudence les conflits qui opposent la Grèce et la Turquie - (à propos du plateau continental, de Chypre, de l'espace aérien).

Il ne faut pas sous-estimer la virulence du sentiment anti-américain dans l'opinion grecque. L'Europe occidentale doit constituer pour la Grèce la seule option diplomatique. "L'Ostpolitik" du gouvernement grec, si elle se developpait, nuirait aux intérêts européens. Athènes a récemment conclu avec Moscou un accord sur l'accès au chantier naval de Scyros.

B / L'Espagne - Par l'étendue de son territoire et sa population, l'Espagne constitue un "hinterland" stratégique pour l'Europe en cas de conflit continental. L'importance de son armée en fait un partenaire de poids pour les Occidentaux.

Sur le plan maritime, la double façade atlantique et méditerranéenne de l'Espagne fait de ce pays un promontoir naturel de l'Europe en direction de l'Afrique et de l'Amérique latine.

* L'Archipel des Canaries se situe sur la route des Caraïbes et de l'Amérique du Sud, et à proximité des convois d'acheminement de tout le pétrole à destination de l'Europe. Il se situe à 500 Km du Tropique du Cancer, limite sud de la zone de responsabilité de l'OTAN. Les Canaries sont en face du Sahara occidental convoité par la Lybie et l'Algérie qui pourraient ainsi avoir un accès à l'Atlantique et isoler le Maroc.

Le couloir saharien (2000 Km entre l'Erythrée et la Sahara occidental) est un espace stratégique instable dont le contrôle par des puissances anti-occidentales rendrait incertaine la coopération euro-africaine.

* L'Espagne doit faire face aux Canaries comme au Pays basque, à un mouvement autonomiste virulent. La neutralisation des Canaries et l'émergence de gouvernements régionaux marxistes menaceraient l'unité espagnole. La destabilisation démocratique et stratégique de l'Espagne constituerait un grave péril pour la sécurité européenne.

La décision pour l'Espagne d'entrer ou de rester à l'écart de l'OTAN appartient aux institutions espagnoles. Mais si le rejet de cette perspective traduit la tentation d'un neutralisme "tiers mondiste", les Européens auraient plus à perdre qu'à gagner. L'Espagne peut et doit entretenir des rapports étroits avec le Tiers-monde, et ouvrir l'Europe sur l'Amérique latine, mais sa vocation occidentale et européenne est prioritaire.

C / Le Portugal

Le Portugal dispose d'une facade atlantique importante.

* La base des Açores est un élément clef de l'Alliance Atlantique. Elle est un relai pour l'approvisionnement américain en Europe. La guerre du Kippour a montré son utilité comme point d'appui de l'effort de ravitaillement américain vers le Moyen-Orient.

* L'île de Madère est l'un des sommets du triangle stratégique Madère - Açores - Canaries. Elle se situe à la jonction de l'Atlantique sud et de la Méditerranée.

Le Portugal a échappé de justesse à la soviétisation en 1975. Les partis démocratiques ont réagi à temps pour contrer les ambitions du Parti communiste et d'une partie de l'armée qui auraient eu pour effet de placer le Portugal et les Açores, après l'Angola, dans la sphère d'influence

de l'URSS. Une certaine incertitude plane encore sur l'avenir politique du Portugal. Il est nécessaire que l'Europe accentue son aide et facilite l'intégration du Portugal dans l'économie et les institutions communautaires. Une politique régionale et sociale active peut désamorcer les motifs de la subversion et la propagande des mouvements séparatistes.

La péninsule ibérique est le pilier sud ouest de l'Europe. Il serait utile de "décompartimenter" ses facteurs de sécurité: il y a des intérêts stratégiques communs entre l'Espagne, le Portugal, et par extension, la Grande-Bretagne à cause de Gibraltar. Mais c'est toute la Communauté Européenne qui est concernée par la stabilité stratégique , le renforcement démocratique et le maintien de la souveraineté de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne.

ÉTUDES ET PERSPECTIVES EUROPÉENNES

(7)

LA FRANCE ET L'ELARGISSEMENT DE LA CEE

PASCAL FONTAINE

Membre du Bureau de l'AFEUR

de Conférences à l'Institut d'Et

es et à l'Ecole Polytech

BUREAU D'INFORMATION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
61 RUE DES BELLES FEUILLES, PARIS 16e

LA FRANCE ET L'ELARGISSEMENT DE LA C E E

PASCAL FONTAINE

Membre du Bureau de l'AFEUR

Maître de Conférences à l'Institut d'Etudes Politiques et à l'Ecole Polytechnique

D.E.P.P.

MAISON DE L'EUROPE
37, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS
75004 PARIS

Le Directeur de la publication :

Gérard NAFILYAN

A.F.E.U.R.

ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉTUDE POUR L'UNION EUROPÉENNE
4, RUE MICHELET
75006 PARIS

A V A N T - P R O P O S

L'année 1979 est très importante dans le processus du deuxième élargissement de la Communauté européenne :

- *le Traité d'adhésion de la Grèce a été signé le 28 Mai 1979; et les ratifications parlementaires devraient intervenir dès le deuxième semestre.*

- *les négociations avec le Portugal et l'Espagne, formellement ouvertes à l'automne 1978 après l'Avis favorable de la Commission, entreront dans leur phase substantielle.*

Le thème de l'élargissement est devenu central dans le débat politique ouvert en France au moment de la campagne pour les élections européennes.

L'A.F.E.U.R. a tenu à apporter sa contribution en cherchant à préciser l'enjeu économique et politique que représente, pour notre pays, l'extension du Marché commun.

Le présent rapport ne traduit aucun parti pris. Il s'interroge sur l'avenir de la construction de l'Europe, et la place de la France dans la Communauté élargie.

Une conclusion s'impose : on peut gagner la bataille de l'élargissement, et permettre aux trois jeunes démocraties de rejoindre la famille européenne. Mais les risques sont nombreux, et les européens ne pourront échapper à la dilution de la Communauté et aux dérèglements de la concurrence sauvage, qu'en perfectionnant les règles existantes, voire en en inventant de nouvelles plus adaptées aux exigences de la Communauté à Douze. Une fois encore la nécessité nous conduit à organiser l'action commune et à mettre en oeuvre une solidarité dans le cadre européen, qui, à terme, s'avèrera un investissement profitable à tous.

Pascal FONTAINE

Juillet 1979

INTRODUCTION

I. LA VERITABLE PORTEE DU DEUXIEME ELARGISSEMENT DE LA C.E.E.

- la signification des trois demandes d'adhésion
- le nouveau défi européen
- l'avenir des 3 candidats et les intérêts français
- pourquoi parle-t-on "d'élargissement"?

II. DES CHANCES A SAISIR

- 3 candidats de poids inégal
- des pays déjà tournés vers la C.E.E.
- bilan des échanges commerciaux avec la France
- les débouchés industriels
- de nouveaux marchés agricoles

III. QUELS RISQUES POUR L'AGRICULTURE MERIDIONALE FRANCAISE ?

- les éléments d'inquiétude
- les motifs d'apaisement
- il faut accepter la concurrence
- le Marché commun des productions méditerranéennes ne sera pas "l'anarchie libérale organisée"

IV. UNE STRATEGIE POUR LA FRANCE DANS L'EUROPE ELARGIE

- mettre en oeuvre une véritable solidarité inter-régionale et intra-communautaire
- organiser une Europe stable et indépendante
- accroître le rayonnement de l'Europe dans le monde
- améliorer le fonctionnement des institutions.

CONCLUSION

I N T R O D U C T I O N

En acceptant d'ouvrir les négociations d'adhésion à la C.E.E. avec la Grèce, le Portugal et l'Espagne, le Président de la République et le gouvernement français ont fait un choix politique et économique. Le passage d'une Communauté de 9 à 12 membres comporte, comme toute mutation profonde, une série de risques qui ont été largement évalués.

Certaines forces politiques ont jugé que notre pays tirerait plus d'inconvénients que de profit de ce deuxième élargissement, et lui opposent un veto catégorique ou bien le soumettent à une série de conditions qui le rendent pratiquement impossible.

L'analyse à laquelle nous avons procédé aboutit à une conclusion différente : l'enjeu que représente l'adhésion des 3 pays candidats vaut l'effort d'adaptation dont tout compte fait, notre pays est parfaitement capable.

L'objet de cette étude est de démontrer que cet effort nous procurera des bénéfices encore insoupçonnés. D'une modification de l'équilibre européen et d'une amélioration des règlements communautaires comme de certaines politiques communes peuvent surgir, pour notre industrie, pour notre agriculture, pour nos régions, de nouveaux débouchés, des conditions de concurrence plus équitables. Le prestige et le rayonnement de la France dans une Communauté élargie seront renforcés dès lors qu'elle aura contribué à la faire naître en y mettant toute sa volonté, son imagination et son autorité.

On se souvient qu'à la veille de l'ouverture du Marché commun, en 1957, des groupes d'intérêts relayés par des esprits craintifs affirmaient l'incapacité pour la France de supporter la concurrence qu'allait entraîner la libération des échanges entre les

six pays signataires du Traité de Rome. Les mesures d'assainissement économique et financier prises par le Général de Gaulle et son Ministre des Finances, Antoine Pinay, la volonté du Gouvernement de mettre notre pays au niveau du premier grand défi de l'après-guerre, ont été largement récompensées.

La France est maintenant la deuxième puissance économique de la C.E.E. à 9 membres. Ses efforts de rigueur et le travail accomplis par les Français lui garantissent de garder cette deuxième place dans la C.E.E. à 12, et lui permettront de se rapprocher plus encore, et sans doute d'égaler, notre grand partenaire d'Outre-Rhin.

Aussi, une attitude protectionniste et défaitiste devant la perspective de l'adhésion de 3 pays méridionaux largement moins développés que le nôtre semble dérisoire. Notre rapport ne sous-estimera pas les concurrences sectorielles qui peuvent mettre en danger certaines de nos productions et de nos régions, en particulier après l'adhésion de l'Espagne. Mais, au lieu de refuser de relever le défi, nous pensons que ces menaces éclairent des retards de développement qui frappent certains secteurs de la collectivité nationale. Il n'est que temps de dégager les moyens suffisants pour que ces secteurs de production et ces régions retrouvent la confiance qui leur manque.

Le devoir de solidarité, au niveau professionnel, au niveau national, et au niveau européen nous est opportunément rappelé par la démarche des 3 pays candidats, porteur des espérances et des exigences de l'univers méridional.

Les inquiétudes légitimes manifestées par les régions méridionales françaises traduisent un retard de développement et une inadaptation aux nouvelles conditions de production auxquelles la collectivité nationale doit chercher à porter remède. L'acte de candidature des 3 démocraties méridionales procède du même appel à la solidarité; aussi les solutions qui seront dégagées pour celles-ci, les efforts qui seront consentis pour celles-là,

traduisent de la part de tous les Européens la même volonté de surmonter une difficulté commune dans l'intérêt de l'ensemble de l'Europe.

1. La véritable portée de l'élargissement de la C.E.E.

Il apparaît indispensable de situer les 3 candidatures dans la perspective historique et politique dans laquelle elles s'inscrivent. Les démarches présentées par les Gouvernements d'Athènes, de Madrid et de Lisbonne témoignent de leur confiance dans le système démocratique, libéral et solidaire qui prévaut dans la Communauté Européenne ; l'adhésion de ces 3 pays renforcera la place de l'Europe dans le monde, facilitera son rééquilibre interne et accélérera la prise de conscience de son identité.

2. Des chances à saisir

Les 3 pays candidats, s'ils présentent des caractéristiques communes (situation géographique, niveau de développement) sont de poids inégal. L'Espagne sera un partenaire dont la place se situera parmi les "grands". Si chacun d'eux accuse des retards de développement socio-économiques par rapport à la moyenne communautaire, ils sont néanmoins chacun déjà lié à la C.E.E. par des accords d'Association ou de commerce. Ces accords sont préférentiels et s'ils ont permis la pénétration des produits industriels des pays candidats sur le marché européen, ils ont, en revanche, maintenu la protection de larges secteurs de leur propre marché. Aussi l'adhésion devra mettre fin à ces discriminations dans la concurrence, et ouvrira ainsi à nos exportateurs industriels, et à nos exportations agricoles septentrionales (viandes, céréales..) de nouveaux débouchés en pleine croissance.

3. Quels risques pour l'agriculture méridionale française?

L'attention de l'opinion publique a été exclusivement attirée par les menaces de concurrence qui vont peser, après l'adhésion de l'Espagne, sur les produ ctions de vins, de fruits et de légumes des régions du sud-ouest et du midi français. Une analyse produit par produit, tenant compte de l'évolution des prix, des structures de production et de commercialisation, du taux de consommation et des courants d'échanges prévisibles permettra de circonscrire les mena ces. L'agriculture méridionale française, à condition qu'elle s'organise et qu'elle développe une politique d'exportation dynamique, n'a pas de motifs de sortir vaincue, d ans la plupart des secteurs, d'une extension du Marché commun agricole méridional.

La mise au niveau d'une concurrence loyale des régions méridionales françaises et des pays candidats ne signifie pas l'ouverture d'un marché anarchique. Les réglementations communautaires actuelles concernant les produits méridionaux doivent être perfectionnés dans le sens de la rationalisation du rapport entre l'offre et la demande. Des normes de qualités, des mécanismes d'assainissement des marchés, des clauses de sauvegarde intervenants dès certains seuils ou constatant le non-respect des règlements, des dispositions facilitant l'organisation de la profession, des encouragements à la reconversion ou à la restructuration et d'autres dispositions devront être introduites et renforcées dans la législation C.E.E.

Afin de procéder aux aménagements règlementaires nécessaires, et de permettre aux régions françaises concernées de se préparer à tirer le meilleur profit de l'élargissement des marchés, des périodes de transition seront prévues par les 3 Traités d'adhésion, au cours desquelles des clauses de sauvegarde (prix minimum) pourront être déclenchées. Ces périodes de transition s'appliqueront également avec une modulation adéquate, aux conditions de libre circulation des travailleurs.

4. Une stratégie pour la France dans l'Europe élargie

Dès à présent il faut accélérer la mise en place des politiques de développement régional (plan décennal du sud-ouest) afin de ren re toutes leurs chances aux zones françaises directement concernées par l'élargissement. La solidarité devra être organisée à chaque échelon :

- interprofessionnel, notamment entre les agriculteurs du nord et ceux du sud ;
- national, par une politique d'aménagement du territoire dotée de moyens supplémentaires ;
- européen, par le renforcement des instruments de redistribution financière et l'accroissement de quotas pour la France.

Ainsi que l'avait déjà pressenti le Président Pompidou, l'extension de l'aire communautaire aux 3 pays méditerranéens permettra à la diplomatie française de valoriser le capital culturel, linguistique et affectif dont elle dispose dans l'Europe du sud. La France pourra utilement chercher des appuis supplémentaires à Madrid, à Lisbonne ou à Athènes pour mener à bien la mission dont elle s'est investie, dès son origine, dans la construction de l'Europe. Dans le respect des préoccupations légitimes de l'ensemble de ses partenaires, et pour autant qu'elle cherchera à faire évoluer l'édifice commun dans une direction acceptée par tous, la France peut et doit prendre des initiatives audacieuses : celles-ci seront indispensables pour organiser l'Europe élargie, dans la double direction d'une efficacité plus grande sur le plan de son fonctionnement interne et d'une identification plus nette de ses intérêts dans le monde. La solidarité intra-communautaire et l'indépendance de l'Europe ne sortiront renforcées du processus d'élargissement que si celui-ci s'accompagne d'un effort accru dans la construction d'un système monétaire européen stable, d ans l'élaboration de politiques adaptées dans les dom aines énergétique, industriel, régional, social et agricole. Par ailleurs, la France et ses partenaires devront adapter les accords d'association et de commerce conclus entre la C.E.E. et les pays du sud de la Méditerranée (Maghreb, Machrak) ainsi qu'avec la Turquie, Israël

et la Yougoslavie ; il serait injuste et dangereux que ces pays ressentent l'adhésion à la C.E.E. des 3 pays d'Europe Méridionale comme la remise en question des liens préférentiels passés entre chacun d'eux et l'Europe dans le cadre de sa politique globale méditerranéenne.

Notre pays doit s'avancer, sans crainte et sans faiblesse, sur la voie qui mènera à l'élargissement de la C.E.E. L'espérance des peuples qui viennent à l'Europe parce qu'ils identifient leur lutte pour la démocratie à notre propre effort pour organiser des liens durables entre des pays autrefois ennemis, ne doit pas être déçue. La France, une fois encore, est désignée par l'histoire et la géographie pour être à la po inte de ce mouvement historique.

I - LA VERITABLE PORTEE DU DEUXIEME ELARGISSEMENT DE LA C.E.E. -

L'inventaire des chances et des risques qui se présente à notre économie du fait de l'élargissement constitue l'élément principal de ce rapport. Il est naturel d'évaluer les effets des trois prochaines adhésions sur les intérêts de la France en terme de concurrence et de complémentarité. Mais il nous a semblé essentiel de présenter, en tout premier lieu, les arguments d'ordre "immatériel" qui militent en faveur d'une attitude positive à l'égard de la démarche des pays candidats.

- La signification des trois demandes d'adhésion

La Grèce a déposé sa demande d'adhésion le 12 juin 1975, le Portugal le 28 mars 1977, suivi par l'Espagne le 27 juillet 1977.

Cette triple candidature est le fruit du hasard et l'objet d'un paradoxe. Le hasard a voulu que la "révolution des oeillets" en avril 1974 par laquelle le Portugal a rejeté le régime conservateur-autoritaire en place depuis plusieurs décennies précède de

quelques mois la chute de la dictature militaire grecque, elle-même suivie par la mort du Général Franco en Novembre 1975. Dans un intervalle de 18 mois, trois pays méditerranéens qui s'étaient mis en marge de l'Europe et de la civilisation démocratique pour des raisons propres à chacun d'eux et qui n'entretenaient entre eux aucun lien de complicité ou de solidarité, semblent sortir de leur torpeur et demandent à entrer dans le concert des pays européens.

La guerre coloniale portugaise, le conflit greco-turc sur Chypre et l'agonie d'un vieillard autocrate constituent des événements insusceptibles d'être reliés entre eux dans leur cause. Par contre, leurs conséquences sont appelées à se rejoindre : situés chacun d'eux à la lisière de la Communauté européenne, les trois pays émergeant à la réalité internationale n'ont que peu hésité sur le choix de leur nouvelle orientation. La C.E.E. constitue, à la fin des années 70, un pôle économique considérable offrant aux pays qui lui sont extérieurs une façade séduisante

Le paradoxe tiendrait au contraste qui oppose d'excès de scepticisme et d'indifférence avec lequel il est de bon ton de traiter la C.E.E. quand on en est membre, à l'espérance et l'attirance que la même Communauté exerce auprès des tiers. La C.E.E. est en état de crise larvée depuis l'achèvement de l'union douanière, réalisée en 1968, qui a été suivie de l'élaboration de vastes projets émanant tant de la Commission que des Conseils des Ministres ou des Chefs de Gouvernement. L'approfondissement prôné au Sommet de La Haye en 1969 comme parallèle au premier élargissement et qui devait entraîner l'Europe sur la voie de son union économique et monétaire, la per spective de l'Union européenne dessinée au Sommet de 1972 pour un horizon 1980, ont suscité beaucoup d'espérances déçues.

La crise économique mondiale qui a frappé les économies industrialisées et surtout celles qui souffraient de structures fragiles, a depuis 1973 conduit chaque pays de la C.E.E. à mener une triple lutte contre l'inflation, le chômage et le déficit extérieur. Anxieux avant tout de maintenir l'acquis communautaire,

notamment dans le dom aine de la liberté des échanges et de la politique agricole commune, les pays de la C.E.E. se souciaient peu d'ajouter à leurs préoccupations celle de la perspective d'un élargissement qui porterait leur nombre à douze.

Pourtant, il ne fait pas de doute que l'avenir des 3 pays considérés se confond avec celui du continent européen. Les conditions actuelles de concurrence internationale et de partage du monde en zones d'influences ne laissent pas d'autre choix à la Grèce, au Portugal et à l'Espagne que de s'insérer dans une Communauté qui les protégera des hégém onies et de la banqueroute. Cette double assurance joue également en faveur de la Communauté. La participation des trois démocraties naissantes aux procédures de concertation et de décisions communes, l'accentuation de leurs courants d'échanges commerciaux en direction et en provenance des pays du Marché commun, la prise en charge des espoirs et des difficultés d'un ensemble en formation, seront autant de nouveaux liens qui les ancreront à l'Europe.

- Le nouveau défi européen

Le prochain élargissement au Sud de la Communauté Européenne doit donc être considéré comme un défi. Il existe un risque de voir la C.E.E. glisser vers une zone de libre échange abandonnant toute finalité politique et finissant par se diviser en deux ou trois parties appelées à subir des hégémonies extérieures. Elle peut au contraire saisir une chance qui l'aidera à prendre conscience de son identité et la fera évoluer vers une union homogène et puissante, facteur d'équilibre dans le monde.

A la veille du XXIe siècle, l'enjeu est colossal. Il s'agit d'éviter tout éparpillement des nations européennes, au sein d'un espace morcellé, et propice aux engouffrements extérieurs. L'interdépendance des pays méditerranéens de l'Europe avec ceux du centre et du nord devra rendre impossible toute sécession qui remettrait en cause l'unité d'un bloc continental et maritime, équilibré et homogène. Alors l'unification européenne

aura-t-elle atteint l'un de ses objectifs, celui de sa définition géographique, remplissant l'espace géo-politique qui sépare les deux superpuissances (1), se posant comme un nouveau partenaire cohérent dans sa configuration pour le Tiers-Monde. Mais une telle entité ne saurait durablement conserver son identité si au-delà des liens économiques qui concrétisent les intérêts, elle n'était pas cimentée par l'unité spirituelle. La collectivité d'Europe occidentale cultive un fonds commun de valeurs héritées de la culture gréco-latine, homogénéisées et diversifiées à la fois par les échanges et les frottements intervenus depuis 20 siècles entre différentes peuplades, devenues des nations. L'Europe, centre de l'univers jusqu'en 1914, n'en est actuellement que l'une des pro vinces. Reconnaître le polycentrisme de la civilisation et de la puissance ne doit pas conduire les maîtres déchus sur la voie du renoncement ou du passéisme. Ce relatif déclassement est, au contraire, l'occasion historique qui leur est fournie de recenser les traits de culture, les modes de vie et de pensée, qui leur sont communs.

La perspective de l'élargissement intervient dans ce lent murissement comme une étape essentielle, rapprochant le nord et le sud du bloc européen pour reconstituer sur le plan économique et politique l'harmonieuse unité déjà réalisée dans le dom aine de l'art et de la culture.

Démocratie et liberté, individualisme et solidarité, tradition et créativité, mesure et équilibre, constituent, énumérées parmi d'autres, les valeurs qui opposent les Européens aux sociétés autoritaires ou archaïques, ou qui les distinguent de façon très nuancée, de leurs alliés américains ou japonais.

---

1) A l'exception des Etats neutres, des petits états tels Chypre, Malte, de la Norvège qui s'est retirée d'elle-même de la C.E.E., de la Turquie dont on peut contester l'appartenance européenne. Il est réaliste actuellement de considérer les pays "européens" du COMECON comme faisant partie du glacis soviétique, et de traiter comme des cas particuliers l'Albanie et la Yougoslavie.

- L'avenir des trois pays candidats et les intérêts français

La situation économique et politique de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne, au sortir de longues périodes de dictature, demeure fragile. L'aggravation des tensions ou la remise en cause des équilibres démocratiques actuels seraient lourdes de conséquences pour notre propre sécurité. Celle-ci dépend de la stabilité des pays qui contrôlent l'accès de la Méditerranée par où transite une part majeure de nos approvisionnements en énergie.

Aussi la France est particulièrement soucieuse de conserver des liens de confiance avec chacun des 3 pays candidats et considère que leur adhésion à la C.E.E. permettra de rendre irréversibles les options occidentales et libérales prises par chacun des trois gouvernements. C'est cela, "l'investissement démocratique".

La France doit-elle miser sur le Sud ? La forte population espagnole et portugaise vivant en France, les impor tants investissements industriels, placés par nos entreprises en Grèce et en Espagne, la perspective de voir s'ouvrir des marchés en pleine croissance, les affinités culturelles et linguistiques qui lient le peuple français à celui de chacun des 3 pays nous conduisent à jeter sur l'horizon méditerranéen un regard attentif. Ne ressent-on pas, comme en un pressentiment, que l'avenir appartient à ces pays de culture ancienne, où les enfants naissent nombreux, où le soleil brille sans risque de pénurie et où se réveille un fantastique appétit de vivre à la mesure de désirstrop longtemps comprimés ?

- Pourquoi parle-t-on d'élargissement ?

Le hasard a voulu que les 3 pays candidats présentent presque dans le même temps leur candidature à la C.E.E. Aussi celle-ci a-t-elle tendance à "globaliser" l'analyse des conséquences sur son fonctionnement interne de ce nouvel élargissement. On estime en particulier que la C.E.E. élargie sera plus agricole que la

C.E.E. actuelle : le nombre des agriculteurs augmentera de 55%; la superficie agricole de 49% et la valeur de produ ction de 24% seulement.

Il est tentant de considérer , dans une même approche, les effets qui découleront de l'intégration de ces 3 pays dont les indices de développement économique sont assez proches entre eux et en général inférieurs à ceux observés en moyenne dans la C.E.E. actuelle. L'importante proportion de la population agricole dans la population active, les poids des pro du ctions méditarranéennes, les fortes disparités régionales, la tendance au déficit de la balance commerciale, une inflation élevée, un taux de chômage important, constituent autant de caractéristiques communes aux trois économies.

Nul doute que les équilibres de la Communauté élargie seront modifiés quand les pays candidats, pleinement intégrés, feront peser la somme de leurs exigences communes, qui s'ajouteront à celles de l'Italie et de l'Irlande et, en partie, à celles de la France ou de la Grande-Bretagne.

La C.E.E. élargie ne sera plus une Communauté de nantis, mais elle reproduira, à l'échelle d'un continent, toutes les inégalités de distribution de ressources naturelles, toutes les différences de traditions agricoles ou industrielles, qu'il est normal de retrouver au sein d'un si vaste espace, pétri d'une aussi vieille histoire.

II - DES CHANCES A SAISIR -

1. Trois candidats de poids inégal

Que représentent les économies des 3 pays candidats ? On constate d'abord que chacune d'elles ne pèse pas du même poids, l'Espagne s'imposant, de loin, comme le partenaire le plus considérable. La Grèce, l'Espagne et le Portugal regroupent un PIB de

141,7 milliards de $ en 1976. Ainsi, avec une population égale (55 millions d'habitants), les 3 pays totalisent un PIB deux fois et demi inférieur à celui de la France. Le Produit Intérieur de l'Espagne est près de trois fois supérieur à celui des deux autres candidats réunis : 104 milliards de $ en 1976, contre 22 en Grèce et 15,7 au Portugal.

Sur le plan des échanges, les 3 pays ont exporté en 1976 pour 13 milliards de $; soit quatre fois moins que la France (55,8 milliards) et leurs importations se sont montées à 27,6 milliards contre 64,3. Le PIB par habitant de l'Espagne (2900 $ en 1976) est supérieur à celui de la Grèce (2.400) et du Portugal (1.630), mais loin derrière celui de la France (6.550).

En définitive, avec 36 millions d'habitants et sa longue frontière commune avec la France, l'Espagne est avant les autres le pays dont l'entrée dans l'Europe entraînera les conséquences les plus significatives pour l 'économie française. Notre pays est, pour l'Espagne, le point de passage obligé par voie terrestre vers le reste de l'Europe. Les régions du Sud-Ouest, des Pyrénées et du Midi français considèrent depuis toujours l'Espagne comme un interlocuteur privilégié ; elles craignent la concurrence de ses productions, mais elles espèrent aussi conquérir un vaste marché intérieur qui leur est resté jusqu'à présent fermé.

2. Des pays déjà tournés vers la C.E.E.

Il serait erronné de dire que l'Europe découvre ses trois voisins méditerranéens à l'occasion de leurs actes de candidature. La restauration de la démocratie en Espagne et au Portugal a naturellement donné une nouvelle dimension au dialogue qui s'était ébauché au début des années 70 avec ces deux pays. Des accords commerciaux préférentiels avaient été signés avec Madrid et Lisbonne, respectivement en 1970 et 1972. A la faveur de ces accords, qui ont largement ouvert le marché européen aux exportations espagnoles et portugaises, alors que leur propre marché continuait à bénéficier de protections contingentaires et

tarifaires, les deux pays et surtout l'Espagne ont bénéficié d'une croissance forte (de 4,5% à 5% en moyenne pour les années 1971-1976). Les mêmes avantages ont été consentis à la Grèce en vertu de l'Accord d'Association conclu en 1961, dont l'application a été "gelée" durant la période de dictature (1967-1974), mais qui a complètement supprimé les droits de douane européens sur les produits industriels grecs depuis 1968.

L'énorme marché communautaire, ouvert aux exportations industrielles et à une partie des exportations agricoles des trois Pays méditérranéens, a donc facilité le décollage de leurs économies au moment où chacune d'elles tentait de sortir de l'autarcie.

Dès 1974, 47,5% des exportations espagnoles, 50,3% des exportations grecques et 48,2% des exportations portugaises se faisaient à destination des Neuf, ce qui représente le taux d'interpénétration moyen observé au sein de la C.E.E.. Par contre, la part des importations réalisées par les pays candidats en provenance de la C.E.E. est inférieur à celle normalement observée entre les Pays membres : 35,9% pour l'Espagne, 43,2% pour la Grèce, 43% pour le Portugal.

Cet écart laisse présager que l'adhésion pleine des 3 pays candidats à la C.E.E. ne devrait pas entraîner une augmentation considérable de leurs ventes sur le marché français ; à l'inverse, la part de leurs achats auprès de fournisseurs européens, et au détriment d'autres fournisseurs mondiaux, devrait s'accroître sensiblement. Cette tendance jouera surtout dans le domaine industriel et dans celui des produits agricoles septentrionaux. (Le cas des échanges agricoles méridionaux sera étudié infra III).

3. Bilan des échanges commerciaux avec la France

En dépit des clauses préférentielles dont bénéficient les pays candidats dans leurs relations commerciales avec la C.E.E., celle-ci est globalement et massivement excédentaire dans ses échanges avec eux. La part des importa tions en provenance des 3 pays candidats dans les importations totales de la France est de 2,2%, celle des exportations de 3,1%. Le taux de couverture

des échanges avec les 3 pays candidats nous est globalement favorable : 141%. La France ayant exporté en 1977 pour 2,3 milliards de francs en Grèce, alors que ses importations se sont montées à 1,1 milliard, réalise avec ce pays un excédent de 1,2 milliard (0,8 milliard en 1975, 0,9 en 1976).

L'excédent du commerce français avec le Portugal se monte à 1,4 milliard de francs en 1977 (2,2 milliards d'exportations, 800 millions d'importations).

La situation à l'égard de l'Espagne s'est brutalement dégradée depuis 1975. Le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 164% en 1970 à 86% en 1977. Pour les neuf premiers mois de 1978, le déficit commercial de la France au profit de l'Espagne a étteint 1,8 milliard de francs. Le taux de couverture dans les échanges agricoles est particulièrement faible : 18,80% .

4. Les débouchés industriels

La France est actuellement le premier client de l'Espagne et son quatrième fournisseur. De 1970 à 1977, les importations industrielles en provenance d'Espagne sont passées de 858 millions à 7.570 millions de francs, ce qui signifie qu'elles ont presque décuplé, tandis que les exportations françaises vers l'Espagne n'ont pas quadruplé (de 2.193 millions à 7.498).

L'Accord commercial de 1970 favorise les exportations espagnoles et dissuade nos propres exportations : les tarifs douaniers sont en moyenne cinq fois supérieurs du côté espagnol, et les dévaluations de la peseta ont diminué les volumes des contingents exprimés en valeur dans l'Accord. On considère que, dans le secteur de l'industrie, l'Accord a réduit en moyenne de 55 le tarif douanier moyen de la C.E.E., qui n'était que de 8% et de 25% seulement le tarif moyen espagnol, lui-même déjà plus elevé (25%). Les avantages consentis à l'Espagne, à l'époque où ce pays commençait à s'industrialiser, sont aujourd'hui injustifiés: 10e puissance industrielle du monde, ce pays est en mesure de se lancer sans protection dans la compétition internationale.

Le déséquilibre initial de cet Accord est accentué par un certain nombre de pratiques espagnoles qui ont pour effet de fausser la concurrence : prix anormalement bas pour certains produits, système fiscal de taxation en cascade qui permet des ristournes à l'exportation et impose des droits de compensation à l'importation, refus de licences avant épuisement des contingents, etc.

Aussi, l'adhésion la plus rapide possible de l'Espagne à la C.E.E. mettra fin à une situation de discrimination qui frappe durement les chances de l'industrie française, car elle imposera au nouveau membre les règles de saine concurrence en vigueur dans la Communauté. Il devrait en résulter une hausse sensible des ventes des produits industriels français sur ce marché en pleine croissance de consommation, et qui sera enfin totalement libéré. Au terme de la période de transition qui sera consentie - dans le Traité d'Adhésion - à l'Espagne pour achever son désarmement douanier et contingentaire, et adopter l'ensemble de la réglementation commerciale de la C.E.E., tout permet d'espérer que ce déficit des régions du Sud-Ouest du Midi français sera progressivement comblé. Est-il admissible, et était-il fatal, que le taux de couverture des échanges avec l'Espagne des trois régions Aquitaine-Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Charente-Poitou, dans les domaines industrie-agriculture, soit passé de 84% en 1970 à 44% en 1976 ? Les industriels régionaux ont bien compris où est leur intérêt : selon une étude publiée en Avril 1978 par la Conférence Permanente des Chambres de Commerce et d'Industrie et de Navigation du Sud-Ouest de la France (COPEF), 77% des entreprises industrielles du Sud-Ouest et du Midi français représentant plus des deux tiers de l'activité industrielle de ces régions, sont favorables "à l'entrée dès que possible de l'Espagne dans le Marché commun".

L'ouverture de la C.E.E. sur l'Espagne et sur le Portugal accélérera l'indispensable désenclavement des régions françaises jusqu'ici considérées comme le "cul de sac" de l'Europe communautaire. Les grandes villes comme Toulouse, Narbonne, Béziers deviendront le carrefour des nouveaux courants d'échanges qui traverseront l'Europe élargie, de Rome à Barcelone, de Bruxelles

à Lisbonne, de Hambourg à Madrid. S'adressant aux habitants de Perpignan le 18 octobre 1978, le Président de la République s'est déclaré convaincu que "Perpignan et le Roussillon trouveront d'importants avantages à l'ouverture des frontières. Le Roussillon était séparé de l'Espagne par un mur qui n'était pas celui des Pyrénées, mais la barrière infranchissable qui séparait deux conceptions de l'homme et deux régimes politiques. Cette muraille-là est tombée."

De par leur marché intérieur plus étroit, le Portugal et la Grèce fourniront des débouchés mo ins importants pour les industries françaises sitôt que leur adhésion pleine à la C.E.E. les conduira à libérer leurs importations. Il serait pourtant dommage de ne pas chercher à valoriser les atouts naturels dont notre Pays dispose auprès de ces deux futurs partenaires, telle la Proximité géographique (Lisbonne est à 900 km de Bcrdeaux et à 3.100 de Copenhague !), le prestige de la langue et de la culture françaises à Athènes comme à Lisbonne. Un effort particulier de présence et d'adaptation de nos exportations aux besoins des 3 pays méditerranéens devra être engagé dès maintenant pour éviter que nos partenaires européens du nord, traditionnellement mercantiles, n'investissent à notre place ces nouveaux marchés européens.

Ainsi que d evait le souligner le Président de la République à Perpignan : "il ne faut pas se tromper de concurrent : le principal défi vient de nos partenaires actuels au sein de la C.E.E. Pour nos industriels, le risque n'est pas tant de voir les Espagnols envahir nos marchés (...) que de voir les Allemands, les Italiens et les Néerlandais conquérir avant nous les marchés espagnols et s'y installer à notre place."

5. <u>De nouveaux marchés agricoles</u>

Le déficit de la balance agro-alimentaire avec l'Espagne s'est brutalement creusé depuis trois ans : il est passé de 210 millions de francs en 1974 à 1,8 milliard en 1977. Cet écart traduit moins une augmentation sensible des ventes espagnoles en France

que la réduction de la part française dans les importations agro-alimentaires de l'Espagne, qui est tombée de 6,8% en 1974 à 3,5% en 1976.

L'Espagne importe de fortes quantités de produits agricoles mais elle préfère s'approvisonner sur les marchés mondiaux où les prix de certains produits sont inférieurs à ceux de la C.E.E. Actuellement, 14% seulement des importation agro-alimentaires de l'Espagne proviennent de la C.E.E. dont moins de 5% pour la France, alors que les Etats-Unis fournissent 30% de ces importations. Ainsi, elle a fait venir des Etats-Unis la plus large part des 4 millions de tonnes de céréales qu'elle a importées en 1976, constituées pour 84% de maïs (1). Si notre voisin pyrénéen est presque autosuffisant dans sa production de blé et d'orge, sa forte dépendance en céréales fourragères peut constituer un atout pour les régions du Sud-Ouest et du Centre français, fortes productrices de maïs et géographiquement proches. Ce débouché virtuel ne se concrétisera que si les Espagnols n'obtiennent pas dans le Traité d'Adhésion des clauses dérogatoires à la préférence communautaire. La préférence communautaire est l'un des piliers sur lequel repose leffonctionnement des organisations communes du marché agricole : elle est, avec l'unité des prix et la solidarité financière; la garantie pour chaque secteur de production de bénéficier des avantages du "grand marché organisé" que **représente l'Europe verte.** Une remise en question de cet aspect fondamental de la P.A.C. à laquelle la France est particulièrement attachée serait non fondée en droit, et inadmissible politiquement.

● L'Espagne, le Portugal et la Grèce ne disposent d'aucun atout naturel dans le secteur des produits animaux. La produ ction laitière n'est pas encore suffisante pour satisfaire la demande intérieure malgré une politique industrielle de p ointe. La région Poitou-Charente exporte à l'heure actuelle 6 millions de litres de lait par mois vers l'Espagne. Les perspectives de vente de viandes bovines et de produits transformés du lait, comme le

1) Les importations globales des céréales achetées par les 3 pays candidats se montent, en 1975, à 7,5 millions de tonnes.

beurre ou les fromages, sont plus prometteuses. Le marché espagnol pourrait absorber 70 à 80.000 tonnes de viande bovine par an. Dans le domaine des produits laitiers, la consommation par habitant dans les 3 pays candidats est encore inférieure de moitié à celle de l'Italie. La consommation croissante, liée à l'élévation du niveau de vie, et conjuguée à un fort retard dans la production stimulera les importations pour lesquelles la France se trouve dans une bonne position.

• Les Français savent-ils qu 'ils disposent d'un excellent appareil dans la production des fruits et légumes en conserve ? A l'exception des concentrés de tomates et des conserves de pêches et de fruits au sirop, le secteur est assez compétitif pour se lancer à la conquête de marchés intérieurs des 3 pays candidats. L'avance dont nous disposons dans la technique de conservation et dans l'organisation de la profession permet de compenser les moindres coûts à la production et à la transformation dont bénéficient encore les pays candidats. Les conserves françaises de carottes, de petits pois, de haricots et d'épinards devraient profiter d'une augmentation de la demande des pays candidats. La qualité de certains fruits frais, comme la pomme golden, et la forte productivité de ce secteur placent également la France dans une position de concurrence favorable.

Vendre des fruits frais en Espagne n'est pas une gageure ! La production espagnole est saisonnière et plus précoce que la production française. Certaines variétés tardives de poires et de pêches françaises trouveront preneurs sur les marchés touristiques espagnols, spectaculairement gonflés durant les mois d'été alors que l'offre locale se révèle insuffisante.

Ces atouts sont réels et généralement ignorés. De même que dans le secteur industriel, l'avenir dépend de l'audace et des efforts que les exportateurs agricoles français voudront bien déployer pour saisir les nouvelles chances qui s'offrent à eux.

Le succès du secteur agro-alimentaire est lié à son niveau d'organisation, à l'avance technologique qui peut avantager la

production de telle variété de fruits mieux appréciée par les consommateurs ou plus faciles à stocker, à la puissance du réseau de distribution qui permet de présenter ces spéculations à l'endroit et au moment où la demande se manifeste. L'exemple de la forte position dont bénéficient, depuis longtemps, les Pays-Bas dans le domaine des tomates sous serre, alors qu'aucun avantage climatique ne les prédisposaient à cette production, mérite d'être médité .... et suivi par les Français.

III - QUELS RISQUES POUR L'AGRICULTURE MERIDIONALE FRANCAISE ?

1. Les éléments d'inquiétude

Il faut aller à l'essentiel : les dangers que représente pour l'économie française la perspective de l'élargissement proviennent surtout de la concurrence espagnole qui s'exercera dans le secteur des fruits et légumes frais et du vin. Les faits sont connus, il suffira de rappeler les plus significatifs :

- le climat espagnol est particulièrement favorable aux productions méridionales.
- les autorités de Madrid ont accordé des aides massives à un secteur qui est destiné à rapporter des devises au pays.
- les coûts de production, notamment ceux de la main-d'oeuvre, sont en général moins élevés qu'en France.
- les rendements à l'hectare sont inférieurs aux rendements français et susceptibles d'accroissement, ce qui augmentera le surplus exportable.
- la proximité géographique réduit les coûts de transports, et permet la rapidité des transactions dans un marché soumis à des fluctuations quotidiennes.
- à l'exception des agrumes, les produits espagnols ne sont pas complémentaires, mais entrent en concurrence directe avec des produits français, et dans des quantités comparables : pommes, pêches, poires, légumes frais.

Ces avantages comparatifs se font déjà sentir, puisque l'Espagne, malgré le régime restrictif d'importations qui protège le marché français des exportations espagnoles, est déjà le premier fournisseur de fruits de la France (628.000 tonnes, soit 28% des importations totales en 1977) et son deuxième fournisseur de légumes (215.000 tonnes, soit 24% de ses importations). Ces importations concernent surtout, pour le moment, des spécialisations que la France ne produit pas, telles les agrumes ou certains légumes d'hiver. Mais que se passera-t-il si les diverses mesures de protection auxquelles notre pays peut recourir, lorsque le marché donne des signes d'alarme, sont remises en question après l'adhésion espagnole ?

• Le cas des fruits et légumes

Parmi ces 3 pays candidats, l'Espagne est celui qui dispose du niveau de production le plus élevé dans le secteur des fruits et légumes. Dans la C.E.E. élargie, elle se situera en deuxième position derrière l'Italie.

Production comparée : (en millions de tonnes)	France,	Espagne,	Italie
Fruits	3,6	6	9,5
Légumes	5,4	9,2	11,0

Les difficultés les plus sérieuses à attendre d'une ouverture sans précaution du Marché commun des produits agricoles méditerranéens porteraient sur les raisins de table, les abricots(1) les tomates, les pommes-de-terre primeurs, les salades, les melons. Ces marchés risqueraient d'être gravement désorganisés en France si l'Espagne exporte ses excédents conjoncturels, d'autant que ces secteurs sont ceux où la production espagnole représente une part importante de la production française.

1) L'Espagne possède le deuxième verger d'abricots du monde, après les Etats-Unis

Le secteur des fruits et légumes occupe en France 300.000 personnes au stade de la production, et 300.000 au stade de la mise en marché. Certaines régions , tel le Languedoc, concentrent 80% de leurs productions agricoles sur le vin, les fruits et les légumes.

La Bretagne, première région productrice française de légumes, est également fortement et directement concernée par la perspéctive de l'élargissement.

- Le cas du vin

Le vignoble espagnol est le plus étendu du monde (1,6 million d'hectares contre 1,2 million pour la France), mais ses rendements sont faibles : de 20 à 25 hectolitres par an, contre 60 en moyenne en France; la production espagnole pourrait passer en 5 ans de 25/35 millions d'hectolitres à 45 millions, ce qui laisserait un volant exportable de 12 millions d'hectolitres, au lieu de 4 actuellement. Les prix prodigués aujourd'hui par les producteurs espagnols de vins de table se situent à 7/10e des prix français.

Il importe de souligner que 55% des vins espagnols sont des vins blancs, pour 28,5% de rouges et 16,5% de rosés.

2. Les motifs d'apaisements

La concurrence virtuelle de l'Espagne est sérieuse, mais elle n'est pas imparable.

Le niveau actuel des prix de certaines exportations qui les rendent très compétitives, est parfois artificiellement fixé. Le secteur agricole bénéficie de fortes subventions, sous formes d'aides à l'exportation, qui seront supprimées dès l'adhésion.

Le fort taux d'inflation (plus du double du taux français depuis 3 ans) conjugué avec la pression sociale qu'a permise la démocratisation politique contribue graduellement à élever les coûts et à les aligner sur les coûts français. Depuis l'avènement

du régime démocratique, les indices de prix ont subi une ascension particulièrement forte.

- Produits agricoles bruts - 1955 indice 100
  1973 indice 272
  1977 indice 458

- Les coûts salariaux ont également fortement progressé :

rétribution moyenne par heure travaillé :

1967	=	100
1er trimestre 1976:		389
2e trimestre 1976 :		428
3e trimestre 1976 :		557

A l'heure actuelle, le salaire agricole par jour de travail atteint 1.200 pesetas, ce qui est supérieur à certains salaires industriels.

Les pays candidats, l'Espagne y compris, ne disposent pas de circuits de vente et d'organisations suffisamment structurés et rodés pour faire valoir immédiatement leur avantage de prix sur le marché communautaire, dans des proportions qui dépasseraient celles observées jusqu'à présent.

Les pays candidats ont des structures agricoles du type latifundiaire ou, au contraire, très morcelées. Les exploitants ont un niveau de formation faible et rien ne prouve que la productivité, généralement médiocre, croisse sensiblement.

3. Il faut accepter la concurrence ....

La "bataille du mi di" est loin d'être perdue pour l'agriculture méridionale française. Le tableau misérabiliste brossé par certaines formations politiques, plus soucieuses d'aviver, à des fins électorales, les mécontentements que de poser objectivement les problèmes, ne contribuera guère à améliorer le sort des régions et des catégories socio-professionnelles concernées. Celles-ci attendent qu'on leur parle le langage de la vérité, et que la collectivité tout entière s'associe à leur effort

d'adaptation aux nouvelles conditions qui se présentent à elles. Car c'est en termes d'efforts, mais aussi d'espoir, qu'il faut aborder le destin des viticulteurs et des producteurs de fruits et légumes français.

Refuser le protectionnisme

La réaction protectionniste qui se matérialiserait par l'exigence et l'application de mesures de fermeture des marchés, conduirait à l'autarcie économique, à la régression inéluctable du niveau de vie, et à la remise en cause des tentatives de régulation des marchés déjà entreprises. Tout le mérite des mécanismes mis en place par le Traité de Rome pour établir le Marché commun a été, depuis 1973 et la crise économique mondiale, d'empêcher les velléités de "repli sur soi " qui sommeillent au fond de chaque Français depuis Méline. Mais, moins encore que pour la production industrielle, l'agriculture ne saurait être livrée aux aléas de l'anomalie libérale. La concurrence saine s'exerce dans le cadre de règles strictes qui en garantissent le caractère loyal et s'appuie sur un ensemble de mesures, conjoncturelles et structurelles, destinées à répartir équitablement les chances des agents économiques.

La France et l'Italie sont traditionnellement porteuses de demandes visant à obtenir de l'ensemble des partenaires européens une amélioration des règlements agricoles portant sur les productions méditéranéennes. Celles-ci sont les "laissées pour compte" de la politique agricole commune, d'abord parce qu'elle n'intéressent que deux pays sur les neuf, ensuite parce que l'organisation de marchés de productions aussi aléatoires et et périssables est difficile sur le plan technique.

Les dangers de prix d'achat garanti

Il est coûteux, mais facile, d'acheter le lait invendu au prix d'intervention communautaire, de le transformer en beurre ou en poudre, de stocker les excédents, puis de les exporter sur des marchés tiers. Il serait impossible de faire bénéficier du même traitement les pêches ou les abricots. D'abord pour d es raisons techniques et ensuite pour des raisons financièeres.

Les mécanismes de soutien des prix par garantie d'achat à la charge du FEOGA, de tous les produits non écoulés sur le marché, sont en général incitateurs de surproduction, dissuadant les efforts d'adaptation structurelle, et font peser une charge financière sans limite.

La France éprouve d'ores et déjà des difficultés à faire admettre à certains de ses partenaires le maintien de telles garanties au profit de certains produits privilégiés (céréales, viandes bovines). Il est plus que probable que l'extension de ce type de réglementation aux productions méditéranéennes ne sera pas acceptée par la majorité des Européens. Un tel système ne serait pas, d'ailleurs, profitable dans le long terme aux intérêts français. Le soutien des prix garantis contribuerait à un accroissement sensible de productions des pays candidats, qui ne craindraient plus la sanction de marché et libèreraient leurs réserves de productivité. Serait-il habile de stimuler, à nos portes, l'émergence d'une "Californie espagnole"?

Organiser la libre circulation

Les fruits et légumes "sensibles" produits en France sont actuellement protégés par deux sortes de mesures :

- le calendrier qui interdit toute importation pendant une période correspondant à la mise sur le marché des produits nationaux et

- le prix de référence qui frappe les importation à la frontière

Ces mesures jouent à l'égard des pays qui n'appartiennent pas à la C.E.E. et doivent normalement tomber entre les pays membres. Elles ne devraient pas s'appliquer entre la France et les pays candidats dès la fin de la période transitoire de leur adhésion.

La libre circulation intégrale entre les pays membres, des fruits et légumes et du vin, est pourtant impossible. Elle signifierait la soumission du marché à des flux incontrôlés qui feraient peser sur les prix des tensions insupportables. Le principe de libre circulation ne sera viable pour les productions méditéranéennes que s'il est tempéré par des aménagements portant sur les conditions de production et les conditions d'échanges.

4. Le Marché commun des productions méditerranéennes ne sera pas l'anarchie libérale organisée.

Ces aménagements doivent avoir pour objet de faciliter l'adéquation de l'offre et la demande, afin de garantir à la fois des revenus réguliers et en progression pour les producteurs et une garantie d'approvisionnement à des p rix modérés pour les consommateurs.

a) les mesures qui devraient être prises dans le secteur des fruits et légumes sont

au niveau national

- le renouvellement de vergers et la reconversion des spéculations non compétitives au profit de celles où la demande est croissante ;

- l'extension de la mécanisation pour réduire les frais salariaux ;

- l'amélioration des moyens de stockage ;

- la mise en place de structures commerciales tournées vers la conquête des marchés ;

- le développement de la co-responsabilité interprofessionnelle et inter-régionale : une caisse de solidarité alimentée par une part des profits des producteurs "gagnants" permettrait de compenser les pertes momentanées des producteurs "perdants" ;

- la diffusion de moyens efficaces d'information pour mieux connaître l'évolution du marché, notamment p ar la diffusion de l'informatique ;

- le développement de la recherche agronomique afin d'améliorer la qualité.

au niveau communautaire

- l'introduction du système des quotas : les mesures d'intervention communautaires (retrait du marché, stockage) n'interviendraient que pour une quantité déterminée à l'avance, si bien que les excédents seraient à la charge des producteurs. Ce système aura pour effet de dissuader la production de masse et d'encourager la production de qualité ;

- l'encouragement aux efforts d'organisations interprofessionnelles et aux regroupements de producteurs ;

- la surveillance accrue sur les conditions dans lesquelles sont effectués les échanges afin que soit garantie une stricte égalité de concurrence ;

- le renforcement de la préférence communautaire du prix de référence à l'égard des pays tiers ;

- l'amélioration du système de clause de sauvegarde qui permettrait d'adopter en temps utile des mesures visant à équilibrer les marchés ;

- l'introduction d'un prix minimum dans les échanges intracommunautaires assez bas pour ne pas dissuader les échanges, mais suffisamment élevé pour décourager les tentatives de dumping.

b) Dans le secteur de la viticulture

- fixation d'un prix plancher en cas de crise au-dessous duquel toute transaction intracommunautaire serait interdite ;

- distillation obligatoire à bas prix en cas de vendanges pléthoriques ;

- arrêt des plantations dans les zones non favorables et limitation des rendements à l'hectare ;

-réglementation plus stricte du coupage, et éventuellement interdiction du coupage des vins des différents pays producteurs entre eux ;

- harmonisation des accises sur le vin dans l'ensemble de la C.E.E., afin que le vin ne soit plus taxé plus fortement dans certains pays au profit de la bière ;

- restructuration de certaines exploitations et amélioration de l'encépagement ;

- modernisation des équipements ;

- renforcement de l'aide aux regroupements de producteurs.

Les périodes de transition

Ces mesures devraient être adoptées et engagées le plus tôt possible : les périodes transitoires obtenues au cours des négociations avec chaque pays candidat seront mises à profit par les

organisations professionnelles et les pouvoirs publics pour placer chacun des produ cteurs français dans les conditions de concurrence les plus favorables.

La durée de ces périodes transitoires devra être proportionnée à l'ampleur des mutations qu'il faut entreprendre dans chaque secteur, les Traités d'Adhésion devraient prévoir une période maximale de 10 ans, qui pourrait être raccourcie, secteur par secteur, si le Conseil des Ministres en décidait à l'unanimité. Il est vraisemblable que la plupart des produits agricoles méditerranéens pourront être mis en libre pratique dans la C.E.E. dès que les aménagements règlementaires et structurels proposés ci-dessus auront été mis en place.

A l'intérieur de cette période de transition, les pays-membres et les nouveaux adhérents pourront faire jouer les clauses de sauvegarde qui auront pour effet de limiter les échanges des produits sensibles dès que les marchés donneront des signes de tension. Le système du calendrier et du prix de référence devrait pouvoir être maintenu durant la période de transition.

Le compromis réalisé le 21 décembre 1978 entre la Grèce et la C.E.E. prévoit une période de transition générale de 5 ans, qui pourra atteindre 7 ans pour les tomates et les pêches (fraîches et transformées). Une clause de sauvegarde générale sera applicable pendant les mêmes délais.

EN RESUME :

- Dès aujourd'hui, un ensemble de mesures doit être pris au niveau national et au niveau communautaire destiné à améliorer les conditions des productions et d'échanges des produits méditerranéens afin que l'agriculture méridionale française dispose de toutes ses chances pour affronter la concurrence européenne.

- La réglementation communautaire concernant les fruits et légumes et le vin doit être sensiblement améliorée pour que, à l'issue des périodes de transition, le Marché commun élargi soit à l'abri de variations erratiques des cours.

- Les périodes de transition prévues dans le cadre de chacun des trois traités d'adhésion devront être modulées entre 5 et 10 ans.

Ce délai devrait être suffisant pour que les mesures de nature structurelle destinées à améliorer la compétitivité des régions méridionales françaises fassent sentir leurs effets.

- Le Gouvernement français et le Gouvernement espagnol, les organisations professionnelles des deux pays doivent, le plus tôt possible, intensifier la concertation bilatérale afin de concevoir dans un cadre global les perspectives de développement des régions frontalières des deux pays.

- L'avenir de l'agriculture méridionale française dépendra en partie des efforts poursuivis par les autorités publiques au titre de la solidarité nationale et inter-régionale. Mais le sud de la France a moins besoin de fonctionnaires que d'investisseurs privés. Le développement du secteur agro-alimentaire se mesurera à l'audace et à l'ingéniosité des chefs d'entreprise qui sauront profiter des opportunités ouvertes par l'élargissement.

- Les perspectives agricoles ne doivent pas être envisagées indépendamment des autres secteurs d'activité qui conditionneront le destin du Sud-Ouest et du Midi de la France : c'est en termes de développement global, à la fois industriel et agricole, que doivent être abordées les conditions d'un élargissement réussi de la C.E.E.

Pour les régions méridionales françaises les plus directement concernées et dans l'intérêt général du pays, une véritable stratégie de l'élargissement doit être maintenant proposée : puisque le changement de la configuration même de l'Europe s'avère inéluctable et que les intérêts de la France dans la Communauté élargie s'en trouveront nécessairement redéfinis. Autant aborder le virage des années 80 avec une vision claire.

IV - UNE STRATEGIE POUR LA FRANCE DANS L'EUROPE ELARGIE

La France doit être prête à proposer et agir

La France peut nourrir de grandes ambitions pour l'Europe de demain. L'Europe à 12, forte de ses 315 millions d'habitants, sera la troisième puissance mondiale sur le plan de la population, et la première puissance économique, à égalité avec les Etats-Unis (PIB cumulé de 1.500 millions de $ en 1975). On se prend à rêver à l'influence que pourrait exercer dans le jeu de la politique mondiale une telle entité à qui il ne manque plus que de prendre conscience d'elle-même. L'Europe, qui sera décadente tant qu'elle demeurera morcelée, redeviendra le phare du monde sitôt qu'elle agira en rassemblant toute sa puissance. C'est cette "nouvelle frontière" qu'il faut proposer à l'imagination et à l'ardeur des générations montantes en quête d'idéal.

La France doit retrouver l'audace qui a fait d'elle l'inspiratrice de la construction européenne depuis son origine.

Le rôle particulièrement actif et positif joué par la France dès les origines du deuxième élargissement lui assure un solide capital de confiance à Madrid, Athènes et Lisbonne. Tout prédispose une fois encore, la France à l'accomplissement d'un vaste dessein européen qui soit à la dimension de ses ambitions traditionnelles et à la mesure des mutations qui attendent le vieux continent.

Efficacité et solidarité

Le temps n'est plus aux querelles dogmatiques. Sans doute, les pionniers des années 50 avaient-ils quelques raisons de poser les interrogations fondamentales sur la nature et les moyens de l'unification européenne. Fédéralistes et non-Fédéralistes, partisans de la supranationalité et gardiens de la souveraineté nationale, institutionnalistes et fonctionnalistes se sont longtemps affrontés. Mais la Communauté Européenne a près de 30 ans, et le temps des débats originels est largement révolu. L'Europe doit rassembler

les peuples et les états, elle ne doit pas être le prétexte des divisions nationales.

L'organisation de l'Europe s'inspire d'une double démarche :

- il faut prendre la décision au niveau où elle s'exercera avec la plus grande efficacité, que ce soit dans le cadre communautaire ou dans le cadre national.

- l'Europe est un ensemble individualisé qui doit serrer les rangs pour faire face à un monde difficile et parfois hostile . Aussi la préoccupation des intérêts à court terme de chaque pays membre doit-elle, le plus souvent possible s'effacer devant la perspective de l'intérêt commun à plus long terme. Aucun pays européen ne saurait prétendre garder longtemps une prospérité solitaire acquise au détriment de ses partenaires. La solidarité au sein de la Communauté Européenne n'est pas un impératif simplement généreux : elle est le moyen de satisfaire les intérêts bien compris de chaque état membre. Elle est, en dernière analyse, la condition de l'existence de la Communauté en tant qu'entité.

Le rôle de la France dans le processus d'élargissement sera déterminant s'il a pour effet d'empêcher que l'adhésion des trois nouveaux membres entraîne la dilution de la Communauté.

Une stratégie pour l'Europe élargie pourrait se développer dans quatre directions :

1) mettre en oeuvre une véritable solidarité inter-régionale et intracommunautaire.

Le 17 juillet 1978, le Président de la République a invité le Premier Ministre "à faire préparer un plan décennal de développement du Sud-Ouest de la France, dans le contexte du prochain élargissement du Marché Commun". La nomination récente d'un "Monsieur Sud-Ouest", M. Tony Roche, préfet de la région Midi-Pyrénées, celle de M. Breton, délégué aux productions méditerranéennes, les consultations entreprises au niveau interministériel, en collaboration étroite avec la Datar et les autorités régionales, sont les premiers signes de la mobilisation nationale décrétée par le Gouvernement pour le Sud-Ouest et le midi français. Les

transferts financiers nécessaires pour modifier le paysage économique et social des régions françaises concernées par l'élargissement exigeront un effort de solidarité auquel toute la collectivité nationale devra être associée. Nul doute que l'exécution du plan décennal de développement du Sud-Ouest demandera un financement qui devra être pris en compte par le budget de l'Etat. L'effort d'adaptation auquel nous appelle la recherche de nouveaux équilibres dans l'Europe élargie sera supporté au premier chef par l'ensemble des Français.

Mais ceux-ci ne devront pas être les seuls à payer le prix de l'élargissement. Tant en ce qui concerne les nécessaires concours financiers qui seront accordés aux pays condidats pour leur permettre d'accélérer leur décollage économique, que pour faciliter la "mise à niveau" des régions françaises menacées, nos partenaires nordiques de la Communauté devront équitablement apporter leur contribution.

Celle-ci pourrait se traduire par un accroissement sensible des moyens financiers des instruments de redistribution communautaires, tels le FEDER (Fonds européen de développement régional), le FSE (Fonds social européen), la BEI (Banque Européenne d'Investissements), ainsi que la section "orientation"du F.E.O.GA.(Fonds européen d'orientation et de garantie agricole) touchant les actions de caractère structurel. Les régions françaises obligées de fournir un considérable effort d'adaptation face à l'élargissement devraient pouvoir bénéficier en priorité des crédits et des aides de la Communauté.

L'objectif est d'élever globalement le niveau d'activité, industriel et agricole, de ces régions afin de les mettre en harmonie avec les zones voisines plus compétitives.

En ce qui concerne le développement du grand Sud-Ouest, un effort particulier devra être fourni pour améliorer les structures agricoles et le système de commercialisation des produits, développer les petites et moyennes industries tournées vers l'exportation en direction de l'Espagne, faciliter l'essor des villes moyennes en les dotant des équipements qui leur manquent, compléter l'équipement routier, multiplier et diversifier les activités tels les services ou le tourisme.

Mais la renaissance des régions françaises ne sera possible que si elle s'inscrit dans un vaste mouvement de développement de l'ensemble des régions méridionales de l'Europe. L'augmentation des ventes des firmes exportatrices du Sud-Ouest français se fera en premier lieu vers la péninsule ibérique si celle-ci manifeste une forte tendance à la consommation. Une croissance globale soutenue pour tout le Sud de l'Europe est la condition sine qua non d'un authentique rééquilibrage nord-sud à l'intérieur de la Communauté élargie.

2) organiser une Europe stable et indépendante

Une stratégie à la mesure du "défi de l'élargissement" devrait porter sur la progression parallèle des différents secteurs dans lesquels s'est engagée l'unification européenne:

a) la stabilisation des rapports de change entre les monnaies européennes est la condition du maintien de la libre circulation des marchandises, et en particulier des produits agricoles qui bénéficient de prix communs. La mise en place du système monétaire européen (SME) à partir de Janvier 1979 à l'initiative de la France et de l'Allemagne, est une étape décisive sur la voie de l'Union économique et monétaire, objectif dont les chefs de gouvernement de la C.E.E. ont, à plusieurs reprises, souligné l'importance.

La convergence des économies des états membres et le rapprochement de leurs performances dans le dom aine des prix, de l'équilibre extérieur et de la croissance économique permettront aux secteurs économiques de profiter en toute sécu rité des avantages que procurent un grand marché unifiée et un espace économique stable.

Dans le domaine économique et monétaire, il est indispensable d'associer de manière adéquate les monnaies des 3 pays candidats au système monétaire européen , de manière à ce que la politique agricole commune des productions méditerranéennes ne soit pas faussée par les manipulations monétaires de tel ou tel partenaire.

b) l'application par tous les états membres d'une politique sociale européenne garantissant que les conditions de travail et de l'action sociale soient les mêmes pour tous, donnerait l'assurance que la concurrence ne sera pas au détriment des intérêts fondamentaux des travailleurs. L'identité et la solidarité européenne resteront des slogans vides de réalité tant que l'ouvrier de San Sebastien ou de Hambourg ne bénéficera pas des mêmes droits (durée de travail, conventions collectives, etc.) et de rémunérations comparables. La France est particulièrement soucieuse de ne pas subir comme un handicap vis-à-vis de la concurrence espagnole la législation sociale et syndicale qu'elle entend encore faire progresser.

La pleine application aux pays candidats de l'acquis communautaire dans le domaine social et l'enrichissement de cet acquis suivant la clause "de la nation la plus avancée socialement" sont des objectifs prioritaires.

c) une politique vigoureuse pour l'emploi s'avèrera d'autant plus indispensable au niveau européen que les pays candidats ajouteront leur problème de chômage à celui qui frappe déjà nos pays. Les cas de l'Espagne et du Portugal sont particulièrement inquiétants : avec plus d 'un million de chômeurs (8 % de la population active) en Espagne, et un taux encore plus élevé au Portugal (près de 15%), une application trop hâtive des clauses du Traité de Rome prévoyant la libre circulation des travailleurs serait un facteur d'aggravation du chômage dans les pays membres et une menace de désorganisation des politiques nationales de l'emploi. Aussi une période de transition assez longue, jusqu'à 10 ans, avant la pleine application du règlement 1612 relative à la libre circulation, s'avère nécessaire.

d) une nouvelle impulsion politique aux actions communautaires visant à réduire la dépendance énergétique de la C.E.E. sera encore plus nécessaire dès l'adhésion des trois pays candidats. Ceux-ci connaissent une dépendance d'importation énergétique qui varie entre 78% et 88%, ce qui aggravera la situation de la C.E.E. actuelle, qui doit déjà couvrir 57% de ses besoins par des importations en provenance des pays tiers.

L'indépendance de l'Europe sera illusoire tant que les menaces qui pèsent sur l'équilibre de la balance des paiements des pays les plus importateurs et sur la garantie des approvisionnements ne seront pas sensiblement réduites. Une action volontariste au niveau européen devra être rapidement engagée vers l'établissement d'un véritable marché commun de l'énergie, l'utilisation en commun des ressources, un effort accru en matière d'économie d'énergie, la recherche en commun d'énergies nouvelles, une politique harmonisée vis-à-vis des pays tiers pour assurer un approvisionnement à long terme.

e) les exportations de textile et de produits sidérurgiques des pays candidats vers la C.E.E. sont actuellement contingentées dans le cadre des "accords multifibres" et de la politique sidérurgique communautaire. La pleine adhésion des 3 pays, eux-mêmes gros producteurs, fera tomber ces barrières et aggravera la situation de surcapacité de production dont est frappée la Communauté. La position de la France est particulièrement vulnérable dans ces deux secteurs, auxquels s'ajoute celui de la construction navale. Tant dans le cadre communautaire qu'au niveau bilatéral, il s'avère indispensable de négocier le plus tôt possible avec l'Espagne des accords d'autolimitation de la production et des mesures incitatives à la reconversion afin d'éviter, à l'issue de la période de transition, une situation de surproduction préjudiciable à l'emploi et aux efforts de restructuration déjà entrepris en France.

Le redéploiement industriel dans lequel se sont engagés l'ensemble des pays européens afin de s'adapter aux nouvelles conditions de la concurrence mondiale sera d'autant plus efficace qu'une véritable politique industrielle commune sera engagée au niveau communautaire, en particulier dans la technologie de pointe et les secteurs à forte valeur ajoutée.

f) les effets positifs de l'élargissement du Marché commun seront d'autant plus sensibles qu'une politique commune des transports réduira le temps des transports et permettra d'augmenter le volume des échanges. Cette politique, prévue expressément dans les art. 74 à 84 du Traité C.E.E. est encore embryonnaire. Sa mise en place effective permettra en particulier le désenclavement des régions du Sud-Ouest français et une meilleure communication entre les régions périphériques et les régions centrales de la C.E.E.

g) la Communauté Européenne pourra-t-elle se passer longtemps d'une politique de la pêche ? Les compromis laborieusement obtenus risquent d'être brutalement bouleversés par l'entrée dans les eaux communautaires de la pléthorique flotte de pêche espagnole, dont le tonnage est équivalent à celui des Français, Allemands et Britanniques réunis.

Le nombre des pêcheurs espagnols est près de quatre fois supérieur à celui de la France. En l'absence d'importantes concessions de la part de tous les partenaires de la future Communauté à 12, de graves dissensions portant sur l'exploitation commune des zones de pêche risquent de diviser les Européens, on ne peut que regretter l'évidente absence de bonne volonté de nos partenaires britanniques qui font obstacle à la mise en place d'une politique commune entre les 9 et risquent de rendre encore plus difficile un accord entre les 12.

3) accroître le rayonnement de l'Europe dans le monde

L'Europe peut et doit s'ériger progressivement en un pôle de puissance mondiale à la mesure des Etats-Unis, de l'Union Soviétique et de la Chine. La constitution d'une entité européenne s'exprimant d'une seule voix dans les enceintes internationales, sachant défendre ses intérêts propres tout en apportant une contribution décisive dans le dialogue est-ouest et le dialogue nord-sud, sera un facteur d'équilibre géopolitique et de paix. L'Europe élargie aura plus encore qu'à l'heure actuelle vocation à s'exprimer au nom de l'Europe occidentale. Elle sera pour les pays du tiers monde l'indispensable partenaire avec lequel se développeront les liens de coopération déjà promis dans le cadre des Accords de Lomé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ou dans les accords commerciaux CEE-ASEAN.

• L'adhésion des 3 pays candidats sera l'occasion de redéfinir les relations de la C.E.E. avec les pays du sud méditerranéen : il est indispensable de donner aux pays du Maghreb, du Maschrak, à la Turquie et aux autres pays déjà liés à la C.E.E. dans le cadre de "l'approche globale méditerranéenne", les assurances

qu'ils ne seront pas les victimes du futur élargissement. Il apparaît en effet que la libre circulation des produits agricoles méditerranéens qui s'opèrera, à la fin des périodes de transition, au profit de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal, mettra la Communauté dans une situation d'autosuffisance, et même d'excédent, pour la plupart des fruits et légumes. Aussi, les exportations des pays du sud de la Méditerranée, telles qu'elles sont organisées par les accords commerciaux conclus entre chacun de ces pays et la C.E.E., risquent-elles d'être sévèrement contrôlées, voire stoppées. Les pays consommateurs européens devront nécessairement donner la préférence aux produits des pays nouvellement membres. Pour certains pays arabes avec lesquels la France entretient des liens très anciens, et qu'elle entend conserver, la fermeture partielle du marché européen risque d'être préjudiciable. 22,8% des exportations totales du Maroc, 20% de celles de la Tunisie portent sur des produits agricoles et 70% de ces exportations agricoles se font actuellement à destination de la C.E.E. La politique active de présence et de coopération entre la France et ces pays ne devrait pas être remise en question du fait de l'élargissement. D'abord pour des raisons politiques et stratégiques. Ensuite parce que, privés du débouché européen, nos associés du sud de la Méditerranée chercheraient de nouveaux clients auxquels ils donneront la préférence sur le plan de leurs propres approvisionnements. La perspective de perdre la clientèle de ces pays affecterait gravement notre commerce extérieur : la France réalise avec les 12 pays concernés (Maghreb, Machrak, Israël, Yougoslavie, Chypre, Malte, Turquie) 11,1% de ses exportations (contre 3,1% avec les pays candidats...). Notre taux de couverture est déjà largement excédentaire (237%) et il est peu vraisemblable que ces pays tolèrent une aggravation de leur déficit.

L'élargissement exercera également une incidence sur la situation des travailleurs migrants d'origine maghrébine installés en France, puisque les Espagnols ou les Portugais pourront faire valoir leurs droits à la libre circulation dans la C.E.E. et jouiront d'une priorité s'ils désirent s'installer en France .

La rénovation de la politique sud-méditerranéenne de la Communauté devra s'engager parallèlement aux étapes qui marqueront son élargissement Les pays associés pourraient bénéficier d'une aide de l'Europe qui aura pour effet de réorienter leurs productions

industrielles, et surtout agricoles, dans des secteurs pour lesquels subsisteront d'importantes perspectives de débouchés.

• Il est, par ailleurs, probable que l'Europe élargie verra accroître sa sphère d'influence dans le monde et pénétrera en Amérique latine grâce aux liens privilégiés d'ordre historique et culturel, que l'Espagne et le Portugal entretiennent avec leurs anciennes colonies. Sans doute la Communauté, notamment sous l'impulsion de la France, a dès son origine consacré la plus grande part de sa politique de coopération au continent arabo-africain. Mais une extension de cette politique au nouveau monde sud-américain, pétri de culture latine et soucieux de rencontrer dans l'Europe un interlocuteur à la mesure de ses ambitieux projets, apparaît comme inscrit dans la logique de l'universalisme européen. Les ressources énergétiques et en matières premières de pays tels le Mexique, le Brésil ou le Vénézuéla en font des partenaires majeurs. Le Portugal apporte également dans sa corbeille de mariage avec la C.E.E. les bons rapports renoués avec l'Angola. Et la Grèce dispose de certains atouts dans le monde arabe.

Peut-on craindre que l'adhésion des 3 pays candidats aggravera les tensions larvées qui existent entre la C.E.E. et les Etats-Unis ?

Le Président Carter a affirmé, en Mai 1977, qu'il "accueillerait certainement avec faveur l'arrivée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté Européenne", et qu'il "fera tout ce qu'il pourra, dans les limites de ce qui est concevable, pour renforcer les liens naturels économiques, politiques et militaires qui existent à l'heure actuelle entre les pays d'Europe".

Cette déclaration perpétue la tradition de la diplomatie américaine officiellement favorable à l'intégration européenne depuis le début de la guerre froide. En ajoutant qu'il a "commencé à se rendre compte qu'une Europe forte est indispensable au propre avenir (des Américains)", le nouveau Président place les intérêts communs du monde occidental au-dessus des inévitables concurrences qui peuvent s'établir, notamment dans le domaine commercial, entre deux entités économiques de taille comparable.

Certes, cette profession de foi trouve déjà l'occasion d'être éprouvée dans divers secteurs (agricole, technologique, aéronautique...).

De plus, l'adhésion des 3 pays candidats représentera vraisemblablement pour les exportations américaines une perte de marchés (1), notamment dans le domaine agricole, dès que les nouveaux membres devront appliquer la préférence communautaire pour leurs appro visionnements.

Mais le bénéfice essentiel attendu par la diplomatie américaine est de nature politique : au lieu de "diviser pour régner", les Américains ont tout intérêt à voir s'unir leurs alliés européens pour en faire un premier rempart solide contre leurs concurrents soviétiques. De la doctrine Truman au Plan Marshal, du Plan Schuman à la C.E.E., Washington n'a cessé de soutenir la construction européenne.

Si la diplomatie américaine a parfois tenté, non sans maladresse, certaines "remises au pas" des Européens, c'est que ceux-ci, en donnant le spectacle de leurs divisions internes, appelaient d'eux-mêmes l'intervention du puissant partenaire d'outre-atlantique soucieux de préserver la cohésion de monde occidental.

La place de l'Europe élargie dans le monde sera d'autant plus forte que la capacité d'expression et d'action unique en fera un partenaire crédible. Aussi, et à tous égards, les dispositions que les états s'apprêtent à prendre pour assurer le fonctionnement efficace de la Communauté à 12 seront-elles décisives pour relever avec succès le "défi de l'élargissement".

4) Améliorer le fonctionnement des institutions

En adressant à ses collègues du Conseil Européen, le 12 septembre 1978, une lettre les invitant à une réflexion d'ensemble, le Président Giscard d'Estaing a voulu souligner la nécessité d'adapter l'appareil de décision de la Communauté aux profondes mutations qui l'attendent du fait de son passage de 9 à 12 membres.

---

1) 15,88 % des importations espagnoles au Ier semestre 1976 provenaient des Etats-Unis, pour un montant de 88 milliards de pesetas. Les importations de céréales en représentaient 16 %, autres matières premières 27 %, machines 28%.

La mise en place du S.M.E., dès le début de l'année 1979, et l'élection de l'Assemblée Parlementaire Européenne au suffrage universel, le 10 juin, redonnent au mouvement d'unification européenne une nouvelle vigueur; il importe donc d'introduire dans la machinerie communautaire assez de lubrifiant pour en empêcher le blocage. Celui-ci est prévisible si l'on se contente d'appliquer mécaniquement à 12 membres le système prévu en 1957 pour six états. Les équilibres institutionnels inventés par le Traité de Rome ont jusqu'à présent garanti le fonctionnement de la Communauté qui représente, dans l'ordre international, une construction originale. Celle-ci repose sur le dialogue équilibré entre 4 institutions où l'on retrouve les fonctions traditionnelles caractéristiques de la démocratie parlementaire : législative (le Conseil), exécutive et de propositions (la Commission), de contrôle (Assemblée), juridictionnelle (la Cour de Justice). Ce système permet à la fois l'expression et l'application de l'intérêt commun à l'ensemble des pays, et la préservation de l'intérêt propre à chaque état.

Il faut rappeler les valeurs du système institutionnel communautaire mis en place par le Traité de Rome, et souligner que l'adaptation nécessaire des mécanismes de décision ne saurait remettre en cause les fondements et les équilibres du Traité.

Sans anticiper sur les propositions qui seront faites aux chefs des gouvernements par les "3 Sages" nommés par le Conseil Européen du 4 décembre 1978, nous tenons à suggérer quelques orientations.

Le passage de la C.E.E de 9 à 12 membres ne peut signifier la remise en cause de l'une ou l'autre des politiques communes existantes et ne devra pas compromettre l'acquis communautaire. Il n'est pas question que l'élargissement de la Communauté signifie sa dilution en une vague zone de libre échange.

Un objectif majeur a été tracé à plusieurs reprises par les chefs d'état et de gouvernement réunis en Sommet : il s'agit de l'union économique et politique de l'Europe:

- au Sommet de Paris le 19 octobre 1972, le Président Pompidou et ses collègues s'étaient fixés de "transformer pour 1980 dans le respect absolu des Traités, l'ensemble des relations entre les états-membres en une Union Européenne". Le Président

français avait précédemment affirmé, le 21 Janvier 1971: "Si un jour, le Confédération Européenne est une réalité, il faudra qu'il y ait un gouvernement dont les décisions s'imposeront à tous les états qui en seront membres".

- le 10 Décembre 1974, le Président Giscard d'Estaing franchissait une nouvelle étape dans la construction de l'Europe en décidant, avec ses huit homologues, la création du Conseil Européen, réunion régulière des chefs de gouvernement, et l'élection du Parlement Européen au suffrage universel.

Les pays candidats devront souscrire à ces objectifs et apporter une contribution active à la marche de l'Europe vers son identité et son unité. Ils adhèreront également à la "Déclaration sur la démocratie" adoptée par le Conseil Européen tenu à Copenhague le 7 avril 1978.

Le Conseil des Ministres ne pourra pas assumer efficacement son rôle s'il est contraint de recourir de façon systématique au système de vote à l'unanimité. La rigoureuse application du Traité (Art. 148-I) exige que les délibérations du Conseil soient acquises,, en principe, "à la majorité des membres qui le composent" à l'exception des domaines où l'unanimité est expressément exigée. Les chefs de gouvernement ont d'ailleurs manifesté leur volonté lors du Conseil Européen de Décembre 1974 de limiter l'usage du "veto". Celui-ci, s'il était consenti à 12 pays pour toute question même d'importance relative, bloquerait le processus de décision et pourrait en particulier nuire à l'application des politiques communes auxquelles la France est particulièrement attachée, telle la politique agricole.

Le Conseil Européen est l'organe majeur du système politique européen, puisqu'il concentre la plus haute expression du pouvoir exécutif de la Communauté. L'organisation de son travail et sa structuration, notamment par la création d'un secrétariat permanent et le renforcement du rôle de la Présidence, pourraient en faire progressivement un gouvernement provisoire européen. Le Conseil Européen devrait dégager les moyens de rendre rapidement et effectivement exécutoires par les administrations nationales les décisions prises lors de ses sessions. L'opinion publique perdra sa confiance dans l'autorité de cet organe si elle constate une inadéquation entre les intentions et les réalisations.

Les 3 pays candidats devront être représentés à l'Assemblée parlementaire européenne dès la mise en application des Traités d'Adhésion. L'affiliation aux groupes du Parlement qui incarnent les grands courants politiques de la démocratie occidentale exercera une influence politique sur les élus des 3 nouveaux états-membres au moment où chacun d'eux fait l'apprentissage du pluralisme parlementaire. Le Parlement élu représentant 12 nations sera la conscience morale et politique de l'Europe, et contribuera dans la plénitude des compétences qui lui sont dévolues par le Traité, à l'important travail commun qui attend la Communauté élargie.

La Commission, dont les compétence d 'initiative et d'exécution font un organe indispensable à l'équilibre institutionnel, devrait dégager des règles d'organisation qui lui permettent d'assumer ses missions avec la plus grande efficacité.

Le Collège serait diminué s'il devait payer l'augmentation du nombre de ses membres (treize actuellement) par l'affaiblissement de sa cohésion. Les blocages bureaucratiques que peuvent faire craindre le gonflement non contrôlé des effectifs de la Commission altèreraient gravement sa position par rapport aux autres institutions. Elle devra pourchasser avec vigueur les tendances aux féodalités internes, l'esprit de clocher des directions générales, l'impérialisme de certains fonctionnaires, plus soucieux d'imposer leurs habitudes nationales que d'assumer ensemble un service public communautaire.

Des solutions audacieuses devront être apportées aux problèmes de l'usage des 11 langues différentes, source de lenteurs dans les communications et de charges financières supplémentaires.

L'usage de deux langues de travail, le français et l'anglais, devrait être généralisé parallèlement à l'intensification de l'apprentissage de ces langues par l'ensemble des fonctionnaires concernés.

-- 0 --

C O N C L U S I O N

Il importe que chacun de ceux, parlementaire, fonctionnaire national ou européen, qui sera conduit à relever le "défi méditerranéen" auquel la Communauté est confrontée, s'engage sincèrement dans la poursuite d'un objectif commun entre partenaires de bonne volonté.

Cet objectif, c'est l'organisation d'une Europe solidaire et indépendante capable de maîtriser son destin à l'aube du XXIe siècle.

Nous sommes convaincus que les Français seront en mesure d'orienter à leur profit les profondes mutations qui attendent l'Europe. Ils saisiront ces opportunités nouvelles avec d'autant plus de détermination qu'ils s'armeront d'une plus grande confiance: confiance des régions et des secteurs de production concernés au premier titre par l'élargissement dans la volonté de la nation de soutenir et de valoriser leurs efforts; confiance de tout le pays dans son avenir au sein de l'Europe organisée.

(8)

ASSOCIATION POUR L'ETUDE DES PROBLEMES DE L'EUROPE

RAPPORT GENERAL

SUR

"LA NOUVELLE DIMENSION INTERNATIONALE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ELARGIE"

PAR

M. EMANUELE GAZZO

DIRECTEUR ET REDACTEUR EN CHEF DE
L'AGENCE EUROPE (BRUXELLES-LUXEMBOURG)

XXXIIIème TABLE RONDE
MADRID

9 et 10 Novembre 1979

Introduction

Il y a deux ans, en décembre 1977, la TABLE RONDE se penchait sur le thème *"Vers l'élargissement de la Communauté"*.

Suivant sa tradition, qui la conduit à "imaginer l'avenir", et dans les limites du possible, à "le déterminer", cette Table Ronde part de la notion d'élargissement accompli. La Communauté étant élargie - c'est tout au moins ainsi que nous voyons les choses - comment peut-on évaluer les mutations que cet événement va introduire dans les relations internationales ? Autrement dit comment la Communauté va-t-elle se situer dans le monde ?

Si le thème général s'articule ensuite en trois directions - dans l'ordre : Amérique Latine; Bassin méditerranéen; Tiers monde - ceci ne ceci ne signifie point que nous ignorions l'importance fondamentale des changements qui caractériseront la position de la Communauté élargie par rapport à d'autres "direction géographiques" ou entités géopolitiques. Limitons-nous à citer, avec la Chine et le sub-continent asiatique, le Japon et les Etats-Unis. Mais rappelons-nous que la Déclaration sur l'identité européenne (décembre 1973) énumérait onze différentes "directions" : l'Amérique latine se situait à la dixième place.

La limitation aux trois directions citées est non seulement voulue, mais elle est significative et, dans une certaine mesure, polémique, car elle répond à une réalité qui n'échappe pas à notre analyse. Elle répond en fait à une priorité objective qui résulte de ce deuxième élargissement lequel se fait précisément en suivant ces trois "lignes directrices" (du point de vue géographique), non séparables entre elles, parallèles, convergentes ou entre-croisées mais, grosso modo, assimilables.

Ce rapport général ne rentrera pas dans les détails mais se propose de permettre de mieux saisir le cadre général qui naturellement a un caractère global, à savoir comprend l'ensemble des relations extérieures.

En d'autres termes, nous voyons surgir cette nouvelle entité dans le monde et nous essayons de comprendre d'une part quel sera le comportement du reste du monde à son égard, et d'autre part quelles seront pour elle-même les conséquences prévisibles de la nouvelle dimension acquise, ainsi que ses capacités de vaincre les tensions internes et externes dues au changement de l'équilibre mondial, résultant de ce changement de dimension.

*

* *

I - LA COMMUNAUTE CONTINUE

1. - Aujourd'hui, c'est demain

Pour nous, ce deuxième élargissement de la Communauté n'est plus une hypothèse : il est déjà une réalité. Celle-ci sans doute prend forme progressivement : la création est une chose continue, mais nous savons déjà qu'elle va exister et nous en imaginons aisément les contours.

Sur le passé, sur les raisons qui militent en faveur - ou contre - cet élargissement, en faveur - ou contre - la construction d'une Europe unie et solidaire, tout a été dit. Plus en général, depuis des siècles tout a été dit sur les raisons qui unissent et qui divisent en même temps les peuples de l'Europe, ce qui nous épargne toute nouvelle exhibition réthorique ou tout exercice dialectique. Mais ne l'oublions pas: ce sont bien les peuples qui demeurent les acteurs de cette extraordinaire aventure. Les peuples qui sont les porteurs des héritages culturels et des conséquences de leurs répressions; les peuples qui ont créé des économies interpénétrées mais souvent conflictuelles; les peuples qui ont été les victimes des guerres fratricides. Plus ces peuples étaient voisins et se connaissaient, plus ils ont construit mais aussi détruit ensemble. Miguel de Unamuno avait écrit une fois que les seules guerres combattues avec acharnement étaient les guerres civiles. Qu'elles aient été combattues à l'intérieur d'un même Etat ou à l'intérieur de l'Europe, cela ne fait pas de différence.

Ce qui se passe aujourd'hui, c'est-à-dire l'élargissement des frontières de la Communauté des Européens, n'est que la suite de ce qui s'est passé hier et que l'on savait qu'il se serait passé. Non seulement parce que les textes les plus différents - y compris les traitésqui ont fondé le noyau originaire de la Communauté - l'ont dit, mais parce que tel est le sens de l'histoire et la loi de la nécessité, et surtout parce qu'il y a eu hier - et il y a encore aujourd'hui - des hommes dont la volonté s'est mobilisée

en vue de cet objectif, et qui ont mis l'"action" en accord avec la "prédication".

De même, le demain n'est que le fruit qui mûrit aujourd'hui. Il sera à la mesure de l'efficacité de l'action, mais il contiendra également les erreurs, plus ou moins inévitables, d'aujourd'hui. C'est pourquoi, le processus qui est en train de se dérouler doit être observé pour en déceler les failles et, dans les limites du possible, éviter que les facteurs de faiblesse ne deviennent dominants.

2. — *Méthodologie de l'élargissement*

Ce processus doit être surveillé et orienté vers sa conclusion naturelle, dans les meilleures conditions possibles. Cela ne peut se faire qu'à partir du moment où la notion de l'objectif à atteindre est claire, acceptée et même désirée par tous. Cet objectif est une Communauté cohérente, fortement structurée sur le plan économique et social, correctement organisée sur le plan institutionnel, où les équilibres et les contre-poids sont assurés, disposant des compétences et des pouvoirs nécessaires, et pourvue d'un dynamisme interne qui n'en limite pas les virtualités. Elle doit être dotée d'une identité propre qui permette de la reconnaître de la "distinguer" parmi l'ensemble des entités qui peuplent le monde.

Tel étant l'objectif, le processus de discussion en commun qui est en cours ne doit pas se diluer dans des errements qui ne feraient que retarder le moment où l'on arrive au but. Il ne s'agit pas d'improviser, ou de négliger les problèmes graves et difficiles dont les solutions ont un impact sur les peuples. Mais il s'agit de ne pas subir ou imposer des retards "inutiles". Le "pourrissement" n'est jamais une bonne solution. L'improvisation non plus. Mais il ne doit pas s'agir d'une "négociation" où chacun cherche à obtenir d'avantage que ce qu'il donne, chacun étant face à face des deux côtés d'une table. Les discussions doivent s'analyser comme étant

la recherche "autour d'une même table" des solutions les meilleures pour un problème commun, qu'est celui de l'adaptation réciproque permettant d'atteindre progressivement une situation d'équilibre et une cohérence qui ne sont pas figées une fois pour toutes, mais représentant une conquête de tous les jours.

La notion de "période de transition" qui suscite parfois des inquiétudes non justifiées, devient dès lors un instrument utile et pratique. POur s'adapter entre eux - et en même temps vers l'extérieur - les six pays fondateurs de la Communauté ont eu besoin de 12 ans. Mais les solidarités y étaient depuis le départ. La réalité s'est imposée jusqu'à rendre nécessaire d'abréger certains délais. La transition dans la vie d'un peuple n'a ni commencement ni fin. La vie doit être une mise à jour - un "aggiornamento" - continuel de la tradition, elle crée des traditions nouvelles et la contribution à l'innovation vient de tous les côtés y compris les oppositions, y compris ceux qui sont (ou se définissent eux-mêmes) des marginaux, puisque c'est d'eux que viennent souvent les découvertes des voies nouvelles qui seront battues un jour.

3. - *Les conditions de la réussite*

Cela dit, la pire des méthodes serait d'organiser la transition en écartant certains problèmes simplement "parce qu'ils ne nous regardent pas", alors qu'ils sont au centre des préoccupations de l'un ou de l'autre partenaire. C'est ainsi que l'on aboutit à créer au départ une situation malsaine qui sera la source de dissensions et de conflits futurs.

C'est la raison pour laquelle lors de la Table Ronde de décembre 1977 j'attirais l'attention sur la nécessité d'une approche commune pour faire face à la crise des structures économiques et notamment industrielles, liée aux transformations profondes du contexte économique mondial

(bien au-delà de la crise pétrolière qui n'en est qu'un élément), et j'exprimais l'avis que cette nouvelle approche consistait essentiellement à renforcer l'intégration des économies par une solidarité devant permettre un redéploiement harmonieux, dans le respect des engagements pris avec le reste du monde. L'élargissement était, dans cette optique, une chance parce que l'intérêt des nouveaux pays était identique à celui des pays fondateurs. L'alternative aurait été une cassure de la Communauté élargie en deux, voire trois tronçons, et une renaissance du protectionnisme, à l'intérieur même de la Communauté, et, à plus forte raison, vis-à-vis de l'extérieur.

Malheureusement on n'a pas beaucoup avancé dans cette voie, bien que la création du Système Monétaire Européen s'inscrive dans cette perspective, car l'une des conditions de la réussite de cette nouvelle politique est la convergence des économies, donc la réalisation d'un ensemble plus équilibré. La création du SME ouvre en outre une des voies royales et irréversibles, aboutissant à une véritable intégration: celle de la monnaie, l'autre étant, comme on le sait, celle de la défense.

II - LA COMMUNAUTE ELARGIE DANS LE MONDE

1. - La nouvelle dimension internationale

La Communauté élargie aura une nouvelle dimension. Cette mutation ne concerne pas que les pays membres, les anciens comme les nouveaux, mais également le reste du monde.

Cette dimension n'est donc pas une donnée ayant un caractère absolu et fini : elle a une valeur en tant que "relation". Elle n'est pas qu'une notion "quantitative" : elle est également "qualitative". Les conséquences du changement de dimension seront donc beaucoup plus importantes que celles résultant d'une approche limitée.

Cette nouvelle dimension internationale qu'a la Communauté élargie aura des conséquences certaines sur les relations qui s'établiront notamment avec les "régions" du Monde choisies, comme nous l'avons indiqué dans l'Introduction, sur la base d'un critère précis.

Lorsqu'on parle de relations communautaires avec d'autres pays ou groupes de pays, nous parlons de politique étrangère.

Dès lors, on peut objecter que la Communauté Européenne est une entité "économique" et que les relations qu'elle peut établir avec le reste du Monde sont de nature économique. Ces relations se matérialisent dans la gestion du tarif extérieur commun et des relations commerciales, dans la négociation et conclusion d'accords commerciaux, d'accords de coopération, l'octroi de concessions unilatérales, la conclusion et la gestion de "Conventions" comme celle de Lomé.

On sait que la notion même de politique commerciale fait l'objet d'interprétations différentes, mais l'évolution vers une interprétation "extensive", c'est-à-dire englobant toutes les relations économiques et technologiques, est inévitable.

2. - *Au-delà de l'économie*

Peut-on sérieusement soutenir la thèse que, déjà dans la situation actuelle, la nature de la Communauté Européenne est strictement économique ? Déjà le stade de l'"union douanière", c'est-à-dire de la politique commerciale, a été largement dépassé. Même dans une Communauté élargie, l'adaptation des mécanismes douaniers dans la période de transition va de pair avec la mise en oeuvre d'actions de grande envergure pour l'adaptation des économies.

La réalité nous présente une Communauté qui s'engage en

profondeur dans la direction de l'Union économique et monétaire. Ses relations extérieures ne pourront donc que refléter cette réalité nouvelle. Mais les objectifs acceptés par les chefs de gouvernement (et qui sont conformes à l'inspiration des traités et aux énonciations contenues dans leurs préambules) vont beaucoup plus loin, puisqu "toutes les relations" entre les pays membres doivent être "transformées" dans une "union européenne". Cette nouvelle perspective - qui connaît déjà des réalisations concrètes - doit nécessairement se traduire dans les relations extérieures.

Ce qui reste en dehors, pour le moment, est la "politique étrangère" strictu sensu et la défense. Mais ces deux notions demeureraient des abstractions si elles étaient privées de la base constituée par les structures économiques et sociales, celles-ci conditionnant celles-là.

C'est donc bien dans la nature des choses que les pays membres de la Communauté se sont engagés, il y a déjà dix ans, sur la vie de la "coopération politique", portant "sur toutes les questions importantes de politique étrangère". Cette coopération politique a donné des résultats positifs importants, mais elle connaît des limites qu'elle devra sans doute dépasser et ceci dans des délais qui ne seront pas très longs. Ce besoin d'aller au-delà est aperçu très nettement. Déjà le Rapport Tindemans, qui date de fin 1975, déclarait que "la coordination des politiques, précieuse dans une période transitoire, doit progressivement faire place à une politique commune, ce qui veut dire que nos Etats doivent pouvoir définir une politique en commun et agir ensemble dans le cadre de l'Union européenne". Ce point, comme d'autres, du Rapport Tindemans, ne s'est toujours pas traduit en pratique. Mais l'on ne pourra demeurer pendant longtemps dans la situation actuelle, et tout le monde le sait. L'élargissement sera réussi aussi dans la mesure où les pays adhérents auront poussé eux aussi dans cette direction, celle d'un "saut qualitatif" dans le domaine de la coopération politique. Lorsque nous entendons le Ministre des Affaires Etrangères d'Espagne, M. Oreja,

déclarer (à Bruxelles, le 10 septembre dernier) que "nous devons surtout agir de manière solidaire ... solidarité politique, économique et aussi défensive", ou le Premier Ministre de Grèce, M. Caramanlis dire (lors de la signature de l'Acte d'adhésion) que la Communauté élargie "rééquilibrera les rapports de puissance dans le monde", nous pensons que l'on est sur la bonne voie.

Car il ne sera pas possible d'établir un nouveau, et meilleur, équilibre que si nous nous posons les problèmes en termes politiques et de puissance, afin de ne pas retomber dans les errements du passé.

3. - *Les trois directions privilégiées*

Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les trois "directions" que cette Table Ronde a privilégiées. Il faudra cependant que - dans le respect et même au bénéfice de la spécificité des caractéristiques particulières de chacun de nos pays et des interlocuteurs de la Communauté - les relations extérieures de celle-ci maintiennent et accentuent leur caractère "global".

Dans d'autres mots, s'il existe un problème général d'identité de l'Europe communautaire dans le monde, qui doit caractériser les relations de cette Europe avec chaque pays ou groupe de pays, la Communauté ne devra jamais perdre de vue qu'elle doit agir en tant qu'unité. Nous ne pouvons pas nous dissimuler que cette unité, cette cohérence, demeure fragile. Elle serait mise en danger - et ce problème s'est présenté depuis le début de son existence - si chacun prétendait à des liens privilégiés ou estimerait bénéficier de canaux préférentiels. Personne ne prétend modifier la nature même des choses, mais la force et la crédibilité d'une politique résident dans son caractère unitaire, et dans le fait qu'elle est assumée par les institutions communes, dans le cadre de l'intérêt général.

Sans vouloir par autant anticiper sur ce que les différents

Rapporteurs vont dire au sujet des trois "directions" citées, nous ferons ici quelques remarques de caractère général sur chacune d'entre elles.

a) L'Amérique latine - La géographie et l'histoire nous permettent de penser et de dire - comme nous l'avons fait déjà personnellement il y a longtemps - que le fait de ne pas avoir inscrit les relations avec l'Amérique Latine parmi les premières priorités a été une erreur. Cette erreur doit être réparée. Aujourd'hui nous voyons ce Continent faire un "retour" spectaculaire dans le circuit politique mondial et ceci grâce aussi à son dynamisme démographique, portant sur une aire qui occupe les 19% des terres habitées. Il faut que la Communauté élargie contribue à ce retour et en devienne presque le promoteur. D'autant plus que c'est dans ce Continent que nous avons vu naître - sous des formes différentes - des initiatives qui s'inspirent clairement du modèle communautaire. Le dernier exemple significatif est celui du Pacte Andin : le mandat de Carthagène du 28 mai 1979 renforce les institutions en faisant de la Cour de Justice l'"organe principal" de l'accord.

b) La Méditerranée - La "fresque" de la Commission Européenne sur l'élargissement déclare à juste titre que la zone méditerranéenne "sera celle où l'élargissement aura les effets les plus marqués". Il s'agit d'un euphémisme : les pays méditerranéens pourraient subir suite à l'élargissement des graves préjudices. Sur ce point, la Communauté a un devoir fondamental : celui de tenir ses promesses et ses engagements. Elle doit obéir à un principe politique important. Une des conditions de la cohésion intérieure est que les intérêts (matériels et politiques) des pays membres ne peuvent subir des préjudices graves ou permanents du fait de l'action communautaire. Or, cette condition doit être valable également dans le cadre des relations extérieures. Dès par sa nature et sa vocation, la Communauté ne peut pas se soustraire aux impératifs de la solidarité et de l'ouverture internationale. Dès que le degré d'interdépendance dépasse un certain seuil

(et tel est le cas dans les relations avec les pays méditerranéens) la Communauté ne peut et en veut pas créer des situations conflictuelles. Elle ne s'inscrit pas dans l'ordre mondial pour le cristalliser ou pour le détruire, ou pour en tirer des avantages unilatéraux. Il serait absurde que l'élargissement aboutissait à faire payer la note par certains pays à l'intérieur de la Communauté ou par ses partenaires extérieurs dont l'économie est largement "en osmose" avec la sienne. La Communauté devra réfléchir sur un point important. Elle doit donner l'exemple d'une meilleure exploitation des ressources naturelles. Certaines d'entre elles sont renouvelables et inépuisables, tels l'énergie solaire. Cette énergie est en premier lieu exploitée par la nature car elle fait mûrir les fruits de la terre, sans que l'on ait besoin de recourir pour cela à des artifices et au gaspillage - c'est-à-dire à un emploi "non conforme" - de ressources non renouvelables et qui deviennent chaque jour plus chères.

c) Les pays du Tiers monde - Pour ces pays se posent souvent des problèmes analogues à ceux qui concernent les pays méditerranéens. Mais parfois la dimension des problèmes à résoudre est immense. D'autant plus grand doit être l'effort de la Communauté. Souvenons-nous que dès sa création la Communauté a confirmé de manière explicite sa vocation dans ce domaine, le 7ième alinéa du préambule du Traité CEE exprimant la volonté de "confirmer la solidarité qui lie l'Europe et les pays d'outre-mer" et d'assurer "le développement de leur prospérité". Le contexte politique général a subi ensuite des changements, mais la Communauté a suivi une politique courageuse. Elle a été la première entité économique à avoir appliqué le principe des "préférences généralisées". Elle a transformé ses relations avec les "pays d'outre-mer" en les marquant par la volonté explicite d'aller le plus loin possible et de s'en tenir à des relations "contractuelles" parfaitement respectueuses de la personnalité de ces nouveaux Etats.

La Communauté doit et peut aller beaucoup plus loin. La

nouvelle Convention de Lomé n'est pas, dans l'esprit de l'homme qui s'est engagé davantage que n'importe qui pour la conclure, c'est-à-dire M. Claude Cheysson, un point d'arrivée, mais un point de départ. Il faut, en obéissant à l'une des éthimologies du mot Europe, être l'un de "ceux qui voient loin". C'est la vocation de l'Europe.

III - UNE COMMUNAUTE NOUVELLE POUR UN MONDE NOUVEAU

Caractérisée par une identité distincte et propre, la Communauté met en oeuvre sa propre politique.

La Communauté n'a pas été créée en tant que "base" pour conquérir quoi que ce soit. Parmi les nombreuses éthimologies attribuées à la dénomination d'"Europe" elle a choisi celle qui est la plus fascinante et la plus engageante, et qui l'assimile au Zeus grec: "celui qui voit loin".

La Communauté se présente sur la scène mondiale comme un fait politique et moral. Elle entend devenir - ou redevenir - un facteur déterminant de l'équilibre mondial. Par conséquent, elle ne renonce pas à une propre volonté de puissance. Mais cette puissance elle l'exerce de manière autonome, et avec la volonté d'assurer la paix et la sécurité pour ses citoyens, comme pour le monde dans son ensemble.

La Communauté est fière de sa propre histoire et de ses propres diversités. Elle a donné naissance à la plupart des idées qui ont changé le monde et elle croit que c'est sa vocation propre. Pour elle la notion de développement dépasse de loin le domaine du bien-être économique : son objet est l'individu. C'est d'ailleurs à partir des hommes et des femmes qu'elle est faite, et pas des Etats : ceux-ci ont agi parce que des hommes l'ont voulu. Et elle veut être gérée par des hommes et pour les hommes. Elle ne vise pas la reproduction à un niveau plus élevé des structures traditionnelles des Etats. Elle ne prétend pas non plus que d'autres structures géo-politiques se transforment : mais elles devront tenir compte de la

présence de l'Europe.

Terrain d'élection des expériences intellectuelles les plus hardies, la Communauté est consciente d'être en train d'élaborer une expérience unique dans le domaine des relations entre les peuples : elle veut la réussir et pas l'imposer.

L'Europe ne prétend pas de créer un néo euro-centrisme. Elle ne se propose pas en tant que modèle, parce qu'elle respecte tous les modèles. Mais elle se propose en tant qu'exemple, parce qu'elle croit en elle-même. Le nouvel équilibre qu'elle cherche à l'intérieur et à l'extérieur doit garantir une plus grande liberté pour les individus et les groupes. C'est pourquoi comme les fédéralistes de toutes époques, elle croit dans la primauté du politique.

La création de l'Europe unie n'est pas une fin en soi : elle est une étape vers un monde différent, et en tout cas plus uni. Elle est une révolution et une "invention".

*

* *

Conclusion

Pour résumer et conclure :

- "L'identité européenne est appelée à évoluer en fonction de la dynamique de la construction de l'Europe". Ce propos figure dans la partie finale de la Déclaration sur l'identité européenne (décembre 1973).
- L'élargissement de la Communauté, en partie accompli et en partie acquis, est un moment de cette dynamique. Il contribue par conséquent à renforcer la cohésion interne et à mieux définir l'identité de la Communauté parmi les entités géo-politiques existantes dans le Monde.

- cet élargissement doit réussir et pour cela il ne faut ni "négocier dur" ni "ignorer les problèmes autruis". Il réussira si l'on suivra la bonne méthode qui s'inspire de la solidarité. Il n'y a pas de problème de A et de problème de B. Il y a un problème de A+B=1.

- puisque l'élargissement s'inscrit dans cette dynamique, l'Europe qui en résultera sera en même temps fidèle aux principes qui l'ont inspirée dès le début et qui l'ont conduite à créer la réalité de demain. Ces principes doivent régir ses relations internationales dans un monde qui change.

- La Communauté a changé le type de relations existant entre les peuples de la vieille Europe, et a créée une Europe renouvelée devant développer une société nouvelle. Sa présence dans le monde sera marquée par cette même volonté d'innover vers une unité digne de l'homme de demain.

*

* *

./.

L'EUROPE DES NEUF ET L'EUROPE DES DOUZE

Données de base (milieu 1977)

	Cté des 9	Cté des 12	USA
Superficie (1.000 km^2)	1.525,6	2.253	9.363,1
Population (1.000)	259.180	314.853	216.817
densité	170	139	23
Population active (1.000)	107.548	128.060	97.401
% de la population totale	41.5%	40,6%	44,9
PIB au prix du marché (1978) mrds UCE	1.524,5	1.673,9	1.644,2

(9)

ASSOCIATION POUR L'ETUDE DES PROBLEMES DE L'EUROPE

RAPPORT

de Mme Andrée MARTIN-PANNETIER

Chargée de Conférences à la Faculté de Droit de Saint-Maur (Paris XII), Membre du Conseil Scientifique de la Fondation pour les Etudes de Défense Nationale.

" LES RAPPORTS ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET L'AMERIQUE LATINE "

XXXIIIème TABLE RONDE

MADRID

9 et 10 Novembre 1979

LES CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AMERIQUE LATINE

x L'Amérique Latine, géographiquement facile à définir, constitue un ensemble contrastant avec l'Amérique anglo-saxonne ; elle comprend une vingtaine d'états, ceux de l'Amérique du Sud, de l'Amérique Centrale, de la région des Caraïbes et la partie Sud de l'Amérique du Nord jusqu'à la frontière des U.S.A. Recouvrant quelques 20 millions de km^2 (à peu près 40 fois la France), représentant 19 % des terres habitées, l'Amérique Latine s'étend du Tropique du Cancer au continent Antarctique et s'ouvre à la fois sur l'Océan Atlantique et sur l'Océan Pacifique.

Importante par sa superficie, l'Amérique Latine l'est aussi par sa population (plus de 317 millions d'habitants), par le rythme de développement de cette population (puisqu'elle vient en tête du pourcentage d'augmentation annuelle), par ses ressources naturelles, et plus encore peut-être par celles qui restent à explorer. L'Amérique Latine est donc susceptible de connaître un développement économique considérable qui l'amènera à jouer un rôle croissant sur la scène mondiale.

Il convient donc de rappeler brièvement ce qu'elle est et la place qu'elle tient dans le monde économique contemporain. Pour ce faire, il faut avoir toujours présent à l'esprit à quel point l'Amérique Latine connaît à la fois la diversité et la similitude.

- Diversité sur le plan géographique : les pays d'Amérique Latine appartiennent à toutes les zones climatiques, depuis la zone tropicale jusqu'à la zone subpolaire. Certains même, comme le Chili et l'Argentine, s'étendent sur toutes celles-ci. Il existe des forêts vierges impénétrables dans des régions très pluvieuses et des étendues désertiques dans des zones sèches.

- Diversité de la population : presque exclusivement blanche en Argentine et au Chili, à nette majorité indienne ou métisse au Pérou, au Mexique, en Equateur, en Bolivie, ou noire, à Haïti par exemple, avec toute la gamme des situations intermédiaires.

- Diversité dans la dimension des Etats : le Brésil est un des plus étendus du monde, il représente les 4/5 de l'Europe ; le Mexique trois fois et demie la France, alors que l'Uruguay n'en est que le tiers et que certains états d'Amérique Centrale ont une superficie inférieure à celle d'une dizaine de départements français.

- Diversité sur le plan du développement économique : certains pays connaissent un certain degré de développement, d'autres figurent parmi les moins avancés du monde, avec des situations très différentes quant au degré d'industrialisation, au niveau de vie des populations, au revenu par tête d'habitant et à la répartition du revenu. Ainsi, malgré ses richesses naturelles, la Bolivie est-elle un des pays les plus défavorisés avec un revenu annuel moyen estimé à 200 dollars U.S., celui du Pérou se situant à 450 dollars, celui du Brésil à 530 dollars, alors que le revenu annuel par habitant en Argentine atteint 1290 dollars et au Venezuela 1240.

- Diversité enfin des régimes politiques : régimes dominés par les militaires (le Chili, l'Argentine, la Bolivie, le Paraguay), républiques libérales (Mexique, Venezuela ...) aux tendances les plus diverses, régimes révolutionnaires et socialistes (Cuba, Nicaragua ...).

Malgré cette diversité, les Etats d'Amérique Latine ont des caractéristiques communes qui permettent de les considérer comme un ensemble, ce qui peut faciliter une recherche de solutions à certains des problèmes qui se posent.

- Similitude d'un passé historique : au début du 16ème siècle, des capitaines d'aventure prirent possession des territoires qui allaient devenir l'Amérique Latine, au nom du roi d'Espagne et du roi du Portugal. Secoués par des mouvements divers au cours du 18ème siècle et après une série de révoltes au 19ème siècle, ces pays ont conquis par les armes leur indépendance. Pour tous indépendance, plus politique qu'économique, l'hégémonie économique et financière des Etats européens puis des Etats-Unis marquant les structures post-coloniales.

- Similitude de civilisation et de langue : les deux langues principales, l'espagnol parlé par tout le continent et le portugais au Brésil, sont des langues latines et les dirigeants se réclament presque toujours de la culture occidentale ; même si le terme "latinité" gagnerait à être mieux défini, il crée une homogénéité entre ces nations, à laquelle il faut ajouter la religion. Le catholicisme, en effet, règne à peu près sans partage et l'église catholique joue encore un rôle très important.

- Similitude des caractéristiques de l'économie : l'économie latino-américaine est essentiellement agricole et pastorale, de nombreux secteurs industriels se sont développés grâce notamment aux investissements étrangers ; s'il existe des différences dans le degré d'évolution économique, l'évolution se déroule cependant dans un certain parallélisme et avec des caractéristiques communes.

D'autre part, l'Amérique Latine présente la plupart des caractères du sous-développement : alimentation insuffisante ou inadaptée, gaspillage ou sous-emploi des ressources naturelles, faible rendement de l'agriculture, industrialisation insuffisante ou incomplète, dépendance des économies à

l'égard des puissances étrangères, structures économiques et sociales archaïques, taux élevé d'analphabétisation et d'accroissement de la population, sous-emploi élevé.

* D'un côté cette situation a fait naître l'idée d'une solidarité nécessaire. Au 19ème siècle, au moment où les pays d'Amérique Latine ont accédé à l'indépendance, Bolivar l'un des libérateurs a regroupé le Venezuela, la Nouvelle Grenade et l'Equateur pour créer une Grande Colombie. Il a même imaginé des Etats-Unis d'Amérique du Sud. Son rêve n'a duré que quelques années mais l'idée est demeurée d'un regroupement dans le domaine des échanges et de l'harmonisation des positions sur le plan des relations commerciales.

Cependant elle a aussi favorisé la mainmise croissante de l'impérialisme américain qui s'est manifesté dans tous les domaines depuis le début du 20ème siècle. Les Etats-Unis ont d'ailleurs influencé directement ou indirectement une relance du panaméricanisme pour mieux contrôler une région qu'ils considèrent comme leur domaine réservé mais qui, nouvelle similitude, dans son ensemble cherche à se dégager de cette allégeance.

* A l'heure où la première Assemblée européenne élue au suffrage universel direct vient de se réunir, et où, en même temps, se rapproche la première étape d'élargissement du Marché Commun, à l'heure aussi où a été signée la deuxième Convention de Lomé avec les pays de l'A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique), on ne peut que constater la quasi absence de liens organiques et même de préoccupations, à cet égard, entre la CEE et l'Amérique Latine.

Pourtant que de liens unissent non pas les deux entités mais bien des pays de l'une et de l'autre ! L'histoire les a tissés depuis cinq siècles, tantôt les distendant, tantôt les resserrant, tantôt les transformant, mais toujours ils ont été forts et puissants, politiques d'abord, économiques ensuite, en permanence culturels avec une évidente et large complémentarité.

Alors bien des esprits s'interrogent, se demandant pourquoi une telle situation : celle-ci repose-t-elle sur des fondements profonds et difficiles à surmonter, ou n'est-elle que le résultat d'une négligence, d'une omission dont les conséquences regrettables sont hélas peu ou mal perçues.

Il est alors apparu intéressant de poser le problème en analysant la situation actuelle des relations économiques extérieures mutuelles entre les deux groupes de pays, et en essayant d'en dessiner les perspectives, soit que l'on laisse l'évolution antérieure se poursuivre, soit que l'on envisage une action plus positive de la part des deux parties dans leur intérêt mutuel.

1ère PARTIE

LES FONDEMENTS DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES DE L'AMERIQUE LATINE

A) Coup d'oeil sur l'évolution des relations économiques extérieures de l'Amérique Latine

L'économie de l'Amérique Latine est restée longtemps et, pour certains des pays qui la composent, demeure encore de type colonial.

Certes, métaux précieux et produits rares ne constituent plus l'essentiel des exportations et les importations ne sont plus celles qu'organisait pendant près de trois siècles la Casa de Contratacion, mais les caractéristiques fondamentales de ces économies n'ont pas tellement changé : grande spécialisation dans la production et l'exportation d'un petit nombre de produits de base, industrialisation faible et orientée quasi exclusivement vers les besoins locaux, grande dépendance des fabrications, des technologies et des capitaux étrangers.

L'ouverture des ports latino-américains précéda l'indépendance politique et commença de rompre les monopoles de l'Espagne et du Portugal. Au 19ème siècle l'influence des anciennes mères patries s'estompa surtout aux dépens de l'Espagne et les relations économiques réciproques se figèrent à un niveau assez modeste. Un développement nouveau n'a été constaté qu'après la seconde guerre mondiale, l'industrialisation récente de l'Espagne et l'élévation de son niveau de vie y ayant incontestablement contribué et la révolution portugaise ayant entraîné, ces dernières années, un fort mouvement d'émigration des milieux dirigeants portugais vers le Brésil.

Parallèlement au déclin de l'influence ibérique, le 19ème siècle vit s'accroître celle du Royaume-Uni auquel l'habileté diplomatique, la puissance industrielle et financière et les méthodes commerciales permirent d'occuper une place de choix dans la plupart des pays d'Amérique Latine.

L'Allemagne impériale suscita un fort mouvement d'émigration vers l'Amérique Latine qui servit de support au développement des relations économiques. Après la seconde guerre mondiale cet acquis et la puissance et les méthodes d'action de l'industrie allemande permirent à celle-ci de réoccuper une place considérable dans beaucoup de ces pays.

Celle de la France reste modeste, bien qu'ancienne mais trop longtemps presque uniquement culturelle. Citons encore l'émigration italienne, des colonies suédoises et beaucoup plus récemment la pénétration japonaise qui s'accroît rapidement.

Au total la présence européenne est allée plutôt en diminuant alors que le rôle des Etats-Unis a grandi parallèlement jusqu'à un passé assez récent, dans un système de relations de type néo-colonial, dont la plupart des pays d'Amérique Latine ne sortent que lentement et souvent très partiellement. Doctrine de Monroe et Manifest destiny of continental Expansion, plus récemment Panaméricanisme et Alliance pour le Progrès, interventions militaires, pressions politiques, domination financière, action des multinationales, tout un tissu complexe de liaisons aux aspects multiples et parfois contradictoires, jalonnent l'histoire des deux derniers siècles de ces relations entre les deux Amériques qui constituent encore aujourd'hui un élément essentiel des relations économiques extérieures de l'Amérique Latine.

B) Le développement économique de l'Amérique Latine et les relations intra-Amérique Latine

Le milieu naturel et l'histoire ont fait que l'indépendance politique de l'Amérique Latine n'a été suivie qu'avec retard d'un développement économique moderne. Encore doit-on constater que la plupart des pays qui la composent font encore partie des pays en voie de développement, seuls un petit nombre d'entre eux ayant atteint un niveau de vie et une organisation socio-économique leur permettant d'être comparés, dans une certaine mesure, aux pays industrialisés.

Cette situation explique que jusqu'à un passé récent, disons jusqu'aux années ayant suivi la seconde guerre mondiale, les relations économiques intra-latino-américaines ont été de faible importance, ne jouant qu'un rôle modeste dans la constitution d'un ensemble cohérent sinon intégré.

Des populations en général à faible densité - sauf dans les Caraïbes et parfois en Amérique Centrale - une grande inégalité de revenus **avec** un revenu par habitant peu élevé, des mono-cultures ou des mono-productions, concurrentes entre elles et de peu d'intérêt pour les pays voisins, des échanges extérieurs peu importants en eux-mêmes, des monnaies le plus souvent instables, pour ne pas parler des soubresauts politiques internes, des oppositions de races, parfois de cultures et même de frontières. Tout cela a empêché, retardé, diminué le flux des échanges commerciaux et financiers à l'intérieur de l'ensemble latino-américain.

Les contraintes de la guerre, l'action économique régionale entreprise par les Nations-Unies, la prise de conscience d'intérêts communs et la nécessité de les défendre, en particulier contre la puissance

nord-américaine ont entraîné après la seconde guerre mondiale, un mouvement de concertation et de rapprochement qui, malgré des vicissitudes diverses et des retours en arrière, marque un changement fondamental dans les relations internes des pays considérés.

Le commerce extérieur réciproque reste limité, de l'ordre de 12 à 14 % du total. C'est bien peu si on le compare à l'importance du commerce intra-Marché Commun européen. Mais c'est déjà un progrès non négligeable dans les rapports mutuels , puisqu'en 1960 ce commerce ne représentait guère que la moitié du pourcentage précité.

De plus organisations et organismes bilatéraux et multilatéraux se sont multipliés. Il faut noter :

- sous l'égide des Nations-Unies, la Banque Interaméricaine de Développement et la Commission Economique pour l'Amérique Latine CEPAL ;
- l'organisation des Etats Américains, inspirée par les Etats-Unis ;
- l'Alliance latino-américaine de Libre-échange, issue du traité de Montevideo de 1960 ;
- le Marché Commun centraméricain ;
- le Pacte Andin ; 1969
- la "Cuenca del Plata" ;
- le système économique Latino-américain SELA.

L'ambition déclarée ou sous-jacente de ces diverses créations était de constituer un cadre permanent pour la concertation en matière de politique économique et l'intensification des relations commerciales intra-latino-américaines.

La réalité n'a pas toujours été à la hauteur des objectifs, les points de vue purement nationaux de certains pays l'emportant parfois sur les solutions de conciliation indispensables. De plus le succès de ces diverses institutions a été inégal, ainsi que leur permanence, la Banque Interaméricaine de Développement ne cessant quant à elle de jouer un rôle extrêmement utile dans le domaine des investissements.

Il est indéniable que, grâce aux efforts ainsi menés, le développement et la diversification des échanges internes ont été accélérés contribuant de ce fait largement à la croissance économique et aux liaisons d'intérêt entre les pays latino-américains.

Toutefois, la diversité de ceux-ci, leur richesse très inégale, leur stade très différent de développement, l'insuffisance de leur capacité d'épargne et d'investissement, sans parler de leur éloignement géographique et du manque fréquent de complémentarité de leurs économies, marquent une limite à l'intensification de leurs échanges qui ne pourra pas être franchie avant longtemps.

Ces considérations constituent le fondement même de l'intérêt d'un rapprochement plus profond et permanent entre l'Amérique Latine et la CEE.

2ème PARTIE

LES RELATIONS AMERIQUE LATINE - CEE

A) Le point de vue Latino-Américain

Il n'est pas surprenant de constater que les gouvernements latino-américains et les organismes interaméricains qui dépendent d'eux émettent dans l'ensemble des opinions nettement critiques sur l'état des relations économiques, c'est-à-dire commerciales et financières, entre l'Amérique Latine et la CEE.

Cette dernière, en effet, outre le système interne de libre-échange fondé sur la suppression des barrières douanières - tarifaires et non-tarifaires - et sur l'instauration d'un tarif extérieur commun, a créé un réseau de préférence avec certains pays ou groupes de pays :

- les pays individuels avec lesquels un contrat d'association a été passé créant entre eux une certaine préférence (par exemple : Grèce, Espagne, Portugal)
- les pays individuels avec lesquels des accords particuliers ont été signés, soit dans un cadre général, soit sur des points spécifiques (par exemple : Turquie, Israël)
- les accords avec les pays de l'A.E.L.E. (Association Européenne de Libre-Echange) intéressants surtout avant l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun
- les accords avec certains pays et groupes de pays du Tiers-Monde : accords de Lomé instituant un système de préférence généralisé.

Par ailleurs la CEE joue un rôle essentiel avec les Etats-Unis et le Japon dans le G.A.T.T. et dans les divers "Rounds" qui se sont succédé (Kennedy Round, Nixon Round, Tokyo Round) ainsi que dans les Conférences organisées sous l'égide des Nations-Unies, la CNUCED en particulier.

L'Amérique Latine se voit absente des réseaux privilégiés ainsi organisés et se sent de ce fait frustrée : pas assez développée pour profiter suffisamment du libre échange international, elle l'est trop - aux yeux de la CEE par exemple - pour recevoir une aide financière substantielle, elle considère que finalement elle perd sur tous les tableaux et que ni dans les faits ni dans les intentions le traitement qu'elle reçoit de la CEE n'est satisfaisant. Entre autres éléments elle souligne ceux-ci :

- les exportations latino-américaines vers la CEE ne se sont pas développées à un rythme satisfaisant ces dernières années
- à un solde commercial positif a succédé, depuis 1970, une alternance de faibles excédents et de plus forts déficits, d'où une dégradation manifeste de la situation
- la CEE, bien qu'ayant en Amérique Latine un marché très important pour ses productions de biens d'équipements et de biens intermédiaires, n'offre pas à l'Amérique Latine des conditions favorables pour les matières premières et les denrées alimentaires
- l'Amérique Latine, bien qu'ayant le plus souvent une situation économique comparable à celle des pays en voie de développement, ne bénéficie d'aucun des avantages commerciaux ou financiers consentis aux quelques 70 pays faisant l'objet d'un traitement privilégié de la part de la CEE (en particulier les 55 signataires de la Convention de Lomé)
- un obstacle permanent est constitué par le marché commun agricole, destiné à soutenir les agriculteurs de la CEE, au détriment des produits tropicaux et d'autres produits alimentaires et d'élevage qui représentent une part importante des exportations latino-américaines
- l'aide financière de la CEE (dons et prêts à des conditions avantageuses) va essentiellement vers l'Afrique, puis l'Asie, l'Amérique Latine étant pratiquement négligée.

B) Les réalisations CEE / Amérique Latine

Malgré ces critiques, le problème des relations entre l'Amérique Latine et la CEE est traité par diverses instances, en particulier : les ambassadeurs des pays d'Amérique Latine auprès de la CEE, les Conférences interparlementaires CEE / Amérique Latine, le groupe mixte CEE / Amérique Latine pour les questions commerciales, ainsi que lors de conférences et symposiums orientés spécifiquement sur ces questions.

Sans nier les rapports privilégiés qu'elle a moins pour des raisons politiques que géographiques ou historiques avec ses voisins du nord et de la Méditerranée, avec les anciennes colonies d'Afrique et d'autres pays du Tiers Monde, la CEE souligne les intentions et les résultats de son action à l'égard de l'Amérique Latine. La Communauté a d'ailleurs proclamé, par la déclaration conjointe du 18 juin 1971, sa volonté politique d'établir un système institutionnalisé de relations privilégiées et de coopération entre les deux zones.

La Communauté souligne aussi que depuis 25 ans de grands changements sont intervenus dans les échanges commerciaux mondiaux et que la crise du pétrole de 1973 a entraîné des perturbations importantes dans le commerce international, accentuées encore par la concurrence anarchique, voire abusive, de certains pays, en particulier d'Extrême-Orient et d'Asie du Sud-Est. Cette évolution a déplacé les courants commerciaux, avait favorisé d'abord la CEE, puis les producteurs de pétrole, enfin les pays à main d'oeuvre bon marché et à forte croissance industrielle, au détriment d'autres ensembles, l'Amérique du Nord et surtout du Centre et du Sud figurent parmi ceux-ci.

La CEE considère qu'on ne peut parler d'une détérioration des échanges CEE / Amérique Latine. Certes les termes de l'échange ont varié selon les époques, mais dans les deux sens ; quant au déficit commercial, il n'est depuis 1970, ni constant, ni important et les perspectives à cet égard ne sont pas défavorables à l'Amérique Latine.

Quant à la composition des exportations latino-américaines vers la CEE, elle est moins liée à une volonté de celle-ci de fermer sa porte aux produits manufacturés étrangers qu'à la structure même des économies latino-américaines à la fois agro-pastorales et productrices de matières premières avec une industrialisation orientée surtout vers la satisfaction des besoins intérieurs et rarement compétitive, faute de dimension ou de technicité.

La CEE est d'ailleurs pleinement consciente de l'intérêt qu'elle a à développer des relations spécifiques avec l'Amérique Latine au profit des deux parties, et elle a mis en oeuvre des actions concrètes à cet effet.

Depuis 1971, elle a signé des accords bilatéraux avec certains pays : Argentine (1971), Brésil (1973), Uruguay (1973), Mexique.

Ces accords sont de nature essentiellement commerciale, comportant l'octroi du traitement de la nation la plus favorisée et donnant satisfaction aux partenaires dans le cadre de la politique commerciale multilatérale de la Communauté.

Des mécanismes de consultation ont été créés qui fonctionnent de façon intéressante.

Avec le Mexique, des actions spécifiques de coopération ont été décidées et entreprises.

Au total, l'Amérique Latine est partie prenante dans la politique communautaire de coopération et d'aide au développement, même si l'effort demeure inférieur à celui qui est fait en faveur d'autres zones. De plus, un effort particulier a été fait au profit des pays les moins favorisés de l'ensemble latino-américain de manière à modifier progressivement la situation actuelle dans laquelle les six pays les plus développés (Argentine, Brésil, Chili, Mexique, Pérou, Venezuela) totalisent près de 90 % des exportations réalisées par l'Amérique Latine vers la CEE dans le cadre du système de préférence généralisé.

Dans cet esprit un programme très concret de promotion des exportations latino-américaines vers la CEE a été entrepris dont les effets ont commencé à se faire sentir.

De même, mais avec un objectif à plus long terme, la CEE s'efforce de favoriser l'intégration régionale notamment dans le domaine industriel qui devrait permettre, grâce à des économies d'échelle, une meilleure compétitivité des fabrications en cause et, en tout cas, une meilleure efficacité des investissements.

A cela vient s'ajouter depuis 1976 une aide financière et technique non négligeable qui contribue au transfert de technologie indispensable au profit de pays moins avancés industriellement. Il s'agit plutôt d'actions bilatérales mais qui pourront être élargies dans l'avenir.

On ne doit pas se dissimuler cependant les obstacles que rencontre nécessairement une telle politique.

D'une part, la bonne volonté des partenaires ne change rien à la différence fondamentale qui les distingue : une Europe très développée et organisée, une Amérique Latine encore largement en retard et qui est loin de présenter la même structure organique.

D'autre part, les résultats seront limités, qu'on le veuille ou non, à la fois par la "mondialisation" du commerce international et par l'élargissement de la préférence communautaire à travers de nouvelles adhésions (Grèce, Espagne, Portugal) et l'extension de conventions préférentielles (Lomé).

LES PERSPECTIVES

Il faut à la fois avoir pleinement conscience de la situation que nous venons de décrire et ne pas être dominé par elle. De nouveaux rapports de force se sont instaurés entre groupes de nations et la détérioration de l'équilibre et de la croissance économique du Monde ne favorisent évidemment pas l'intensification et l'institutionnalisation des échanges entre l'Amérique Latine et la CEE.

En revanche, il est indéniable que sur les plans politique, économique et humain des relations étroites doivent exister et être accentuées entre l'Amérique Latine et la CEE : des liens culturels évidents, une complémentarité remarquable, un potentiel de croissance certain en Amérique Latine avec des besoins d'investissement et de consommation considérables, un souci de ces pays de diversifier leurs échanges et d'échapper à un excès d'influence des Etats-Unis.

Il ne s'agit évidemment pas pour l'Europe des Neuf de revenir en arrière ni dans ses conceptions communautaires, ni dans ses relations privilégiées avec certains pays d'Afrique notamment, mais la CEE peut et doit ajouter à ce réseau d'institutions et d'accords une action spécifique vis-à-vis de l'Amérique Latine.

Les vicissitudes du moment - moindre croissance, concurrence accrue, inflation et chômage - ne doivent pas être une excuse à l'inaction mais doivent au contraire constituer une incitation à créer des solidarités nouvelles qui, sans en effacer ni affaiblir d'autres, permettraient de diversifier les échanges des deux parties en les intensifiant, d'effectuer des réalisations communes en Amérique Latine et de retrouver ainsi à la fois un motif et des possibilités supplémentaires de croissance dans l'intérêt bien compris de toutes les parties en cause.

Ceci demandera de l'imagination et de la persévérance, mais les résultats ne décevront que ceux qui ne perçoivent pas l'intérêt ou qui refusent une politique hardie, sous prétexte qu'elle est trop difficile à réaliser ou qu'elle ne mérite pas d'être lancée. Nous sommes persuadés du contraire et souhaitons que soit créé un groupe de travail destiné à rechercher les modalités concrètes de l'action que nous croyons indispensable de mener.

ASSOCIATION POUR L'ETUDE DES PROBLEMES DE L'EUROPE

(10)

" EEC AND THE THIRLD WORLD - NO TIME FOR COMPLACENCY "

by Stephen MILLIGAN

European Correspondent of "The Economist", Brussels

XXXIIIème TABLE RONDE

MADRID

9 et 10 Novembre 1979

EEC AND THE THIRD WORLD - NO TIME FOR COMPLACENCY

The European community tends to be proud of its record in relations with the third world. And with good reason.

Over the last ten years, the community has led the west in developing new forms of aid and trade liberalisation.

But there is now a danger that the EEC will become complacent - and that over the next ten years we shall see the EEC becoming less generous and less liberal in its dealings with the third world. But first let us look at the strenghts and weaknesses of the EEC's existing policies.

The EEC (both collectively and nationally) has increased the volume of its aid to the third world slightly faster than most western countries as the following table shows:

What the EEC gave

Official development assistance from EEC members as % of all aid given by the 17 nations in the OECD's development assistance committee:

1961	37.4
1962	36.7
1963	31.5
1964	32.9
1965	32.6
1966	32.1
1967	33.7
1968	35.0
1969	36.4
1970	37.4
1971	38.8
1972	39.7
1973	43.3
1974	42.3
1975	44.3
1976	42.9

./.

However, the Lomé convention has some faults - not all of which have been rectified in the current negotiations for a new convention due to start in 1980. These include:

(1) a mean policy for agricultural exports. Although 99% of the ACP's industrial exports enter the community tariff-free, most of their farm exports face far bigger barriers - thanks to the EEC's protectionist Common Agricultural Policy (except for certain protocols e.g. on sugar).

As the best prospects for development in the ACP countries are now more agricultural than industrial, it is vital that the EEC should open up its agricultural markets. There is far more scope for ACP countries to develop their agricultural productivity (a) because it tends to be less import-intensive (b) because it has great social benefits because it stops the population drift to the town and (c) because the scope for productivity leaps is far greater.

(2) Low quality aid projects. It is inherent in the philosophy of the Lomé convention that the recipient countries should have more say in how the aid money is spend. And the EEC has gone to great lenghts to avoid dictating how the aid money should be spent. But one result of this is that a lot of dud projects are now being approved which in five years' time are likely to prove white elephants. Britain's ministry for overseas development, for example, admits in private that at least half of the projects which the EEC is agreeing to help do not in their view meet the 8% rate-of-return yardstick normally needed for British bilateral aid. Too much money has been spent on road projects, with little obvious benefit to the population. And there have been several cases of mis-management. For example, the EEC agreed to finance a hospital in Madagascar but failed to notice that the cash only covered the capital costs. No provision was made for the running costs.

One of the problems is that the EEC commission is absurdly under-staffed for the job. Thus, for example, 160 people in Brussels are responsible for annual disbursements of $ 4.7m per head. By contrast the 2,000 staff in Britain's Ministry of Overseas Development disburse only $ 0.5m per head each year. The difference may be partly explained by the usual British inefficiency - but even so, the commission seems short of staff. Another measure of this is the slow rate of disbursement of EEC cash - which has already brought complaints from ACP countries. Less than half of the Lomé fund has yet even been allocated, let alone spent.

Coverage

Although the object of Lomé would be defeated if all third-world countries were included, this does not provide an excuse for meanness to other third-world countries. It should be remembered, for example, that India's population is nearly double the entire population of the ACP states. Yet it has received a negligible amount of EEC aid.

Trade record

During the 1970s, trade has increased fast between the EEC and the ACP - on average by 20% a year. But since 1975, EEC exports to the ACP have increased faster than ACP exports to the EEC. The result is that whereas the EEC used to run a trade deficit with the ACP countries, it is now running an annual surplus of $ 1,3 billion. And the latest figures are not encouraging. In the first half of 1978, ACP exports to the EEC were actually 8% down on the same period in 1977 (admittedly partly because of a sharp drop in Zaire's copper exports). Trade in the opposite direction rose by 8%. And, the ACP's share of total EEC imports fell from 7.4% to 6.8%. A lower proportion than in 1975 when the Lomé convention came into force. So the EEC has no reason to think it has been especially generous to the ACP countries in trade terms.

The successor to Lomé

Negotiations for the new ACP-EEC convention were completed in Brussels in June - although the ACP countries are unhappy about the results and have not yet finally agreed to sign the new convention. If the new convention is finally accepted by the ACP, it will contain few radical changes from Lomé.

The aid budget has been increased by 72% in dollar terms, but this represents a fairly marginal rise after allowing for inflation since Lomé was signed. The total budget for the next convention will be 5.6 billion ecus ($ 7.6 billion), although the ACPs had originally - and ambitiously - asked for $ 13 billion.

The most important innovation in the new convention is that the principle of providing EEC compensation for swings in commodity earnings - mainly confined to farm goods under Lomé - has now been extended to minerals.

./.

Under the new convention, ACP mineral producers will be able to get EEC loans at 1% interest rates if there is a crisis which cuts exports to the EEC by more than 10% (as in Zaire in 1978). Producers of copper, cobalt, phosphate, bauxite, manganese, tin and iron ore will qualify, if the mineral accounts for over 15% of a country's exports (10% for the poorest ACP countries).

However, the lack of changes in the new convention reflect (a) the general satisfaction with the operation of Lomé (b) that all EEC countries are cutting public spending and cannot afford vastly bigger aid spending - indeed Britain was reluctant to agree to the final figure offered to the ACP.

II - Generalised preferences

The EEC can take great credit in having pioneered the generalised preferences scheme (GSP) - which has done more than any other policy to open up the west's markets to third-world goods. The idea was originally discussed in GATT, back in 1963, but the EEC was the first block to introduce GSPs - although it was later followed by all the main western nations. The idea of GSPs is simply to offer all third-world countries duty-free entry for manufactured goods (and some tariff exemption for processed farm goods). The following table shows the total value of the market the EEC has offered to third world goods through GSPs and what percentage was actually translated into sales:

1974	3250 Mua	65%
1975	3680	50%
1976	5250	67%
1977	6720	63%
1978	6800	ns
1979	7900	ns

The market offered for 1979 consists of 6600 Mua in industrial goods and 1300 Mua in farm goods.

III - Food Aid

Another form of aid offered to all third-world countries is food aid. Indeed, the EEC is the world's largest food donor - contributing 30% of cereals, 50% of skimmed milk powder and 95% of butteroil.

/

This, however, is not so generous since the EEC has a huge surplus of all these goods - thanks to the absurdly high prices offered to its farmers.

The most effective form of food aid in nutritional terms is cereals aid. Sending skimmed milk powder is not always very useful. It can only be fed to people when mixed with water - and in countries where the water supply is not decontaminated this can often cause problems. Unfortunately, a disproportionate amount of the community's food aid is given as milk powder. The EEC's court of auditors has recently drawn attention to frequent cases of administrative bumbledom in handling food aid. In 1977, for example, the EEC sent Niger six time more milk powder than it needed.

IV - General non-Lomé aid

The general aid programme for non-Lomé countries is still mean. In 1978, it was worth 70m EUA (of which 47,5m was earmarked for Asia, mainly India). And this low figure was only achieved after considerable pressure from the European Parliament. The French Government has consistently opposed the expansion of this kind of aid.

However, individual EEC states can compensate for this meanness by raising their national contributions to help non-Lomé nations. Thus, the Nine have led the way in contributing their share ($ 385m) of the Special Action Programme to help the world's poorest countries.

The protectionist threat

Despite the EEC's generally liberal approach to third-world problems, the continued recession in Europe has prompted an increasing chorus of protectionism - directed against the third-world 's most efficient producers.

Thus, the EEC has been happy to help the poor - but not, it seems, when they succeed. The most outstanding breakthroughs in the third world such as steelmaking in Brazil or Korea, textil es in India, Korea and Taiwan or ship-building in Korea - ha ve been greeted by new trade barriers.

The most potent evidence of this was the EEC's policy for the new Multi Fibre Arrangement - carefully designed to reduce the growth rate of textile imports into the EEC to near zero.

./.

It is quite understandable that the EEC should resort to some protectionism in an industry which has shed thousands of jobs in the 1970s. But no-one seemed to worry that the EEC was shutting its market to one of the third-world's most competitive industries.

There are now signs of a variety of new forms of protectionism. Perhaps the most objectionable is the hypocritical attempt to stop imports from countries who "exploit" their workers. There seem to be an amazing number of people (notably in French Socialist party) who seem to think that the EEC is entitled to put up trade barriers against countries who pay their workers lower wages than EEC workers get. They do not seem to grasp the elementary economic fact that third-world countries have to pay lower wages to compete at all. If the likes of Korea had adotped EEC wages and working standards, they would never have been able to industrialise and find new markets.

Unfortunately, the EEC commission has even adopted a part of this argument. Mr. Cheysson has proposed that the EEC should withold trade and aid concession from any country which does not abide by certain western standards of work - including the 48-hour week and equal treatment of men and women.

This is an almost colonialist idea. Europe has no right to dictate to third-world countries how they should run their industries, especially in ways which will make them less competitive.

Many workers in Europe after all work longer than 48 hours - and equal pay for women is a very advanced western idea of the 1970s. This kind of hypocritical charity is something the third-world can do without.

The protectionist threat

Over the next ten years, the EEC is going to find it hard to maintain even its present levels of generosity to the third world. Pressure in every country to reduce public spending and taxes will mean that governments will find it hard to raise the real value of their aid budgets.

At the same time, the continuing high level of unemployment is likely to lead to ever-increasing pressure for protectionism - especially in industries where the third-world has some hope of competing. In the EEC Britain and France are likely to press for more protectionism.

The enlargment of the community is likely to have two effects on third-world policy - one good, one bad:

- The good news is that Iberia will bring the community new links with Latin America - a part of the world the EEC has traditionally neglected. And Spain and Portugal will presumably insist that the poorer countries of that continent are entitled to some of the privileges the former French and British ex-colonies in Africa nowenjoy. And - to the extent that Spain, Portugal and Greece accept the EEC's existing trade policy - their markets will be opened up to third-world competition.
- The bad news is that Spain, Greece and Portugal are almost certain to press for a more protectionist EEC trade policy. This is not because they are inherently mean - but because many of their newer industries (like steel and textiles) have up to now been well protected against third-world competition and it will not be in their interests to encourage too much liberalisation.

Thus it will need courage on behalf of those in the community who want to continue and improve the EEC's record of helping the third-world in the next decade.

=========

ASOCIACION PARA EL ESTUDIO DE LOS PROBLEMAS DE EUROPA

(11)

CONFERENCIA SOBRE:

"LA NUEVA DIMENSION INTERNACIONAL DE LA COMUNIDAD AMPLIADA: LAS RELACIONES COMUNITARIAS CON LA CUENCA MEDITERRANEA "

FERNANDO MORAN

Senador. Miembro de la Comisión de Asuntos Exteriores.

SENTIDO DE ESTA COMUNICACION

Tres observaciones iniciales cabe hacer sobre esta comunicación:

a) En ella no se abordan los problemas de las relaciones económicas entre la Comunidad ampliada y los países de la cuenca mediterránea. Estas relaciones constituyen, evidentemente, la base de la relación política. La ampliación exigirá ajustes importantes en las relaciones entre los países de la Comunidad y los mediterráneos no comunitarios.

Se ha podido mantener la tesis de que la ampliación ahondará las diferencias socioeconómicas entre las dos riberas del Mediterráneo y que lejos de producir un mayor peso mediterráneo en la Comunidad, producirá una extramediterraneidad de los nuevos miembros. Estas generalizaciones son, sin duda, atractivas, pero poco rigurosas. El mayor -- trato entre los países de la cuencia dependerá no de una alineación automática, sino de las políticas concretas. En todo caso, si entramos a generalizar, el imperativo energético opera en el sentido de -- una mayor orientación de la Comunidad hacia los países árabes productores de petróleo y una consideración más decidida de los problemas - de equilibrio de balanzas con los mismos a corto y medio plazo. Aún - antes de que se iniciase el diálogo euroárabe (con la declaración de los Ministros de los Nueve, el 6 de Noviembre de 1973 sobre el con-- flicto del Próximo Oriente, tras la guerra de Yom Kippur), el comercio de la Comunidad de los Nueve con los árabes representaba un 11% de los intercambios comunitarios, frente a un 16% con los Estados Unidos y solamente un 6% con los países europeos socialistas.

Solamente de pasada y para situar el tema, he de consignar unos datos bien conocidos. La C.E.E. ha establecido vínculos contractuales con 9 de los 20 países miembros de la Liga Arabe. De esto 9, cinco son ribe-

../..

reños del Mediterráneo - Marruecos, Argelia, Tunez, Egipto y Siria - y un sexto, Jordania, se encuentra en la cuenca mediterránea a todos los efectos geopolíticos y geoestratégicos.

Estos nueve países representan el 68% de la población total de los países árabes y reciben más del 50% de las exportaciones comunitarias a los países árabes. Su deficit comercial con la CEE se cifraba, para 1977, en 3.000 millones de dólares, frente al superavit total de los árabes respecto a la Comunidad, consecuencia del petróleo, de 10.000 millones de dólares.

Estos mínimos datos, con las perspectivas de la situación energética, situan el marco económico de las relaciones entre los países de la cuenca y la Comunidad.

b) La segunda puntualización es que me limito a tratar de las relaciones entre la Comunidad ampliada y los países del Norte de Africa y del Próximo Oriente. Queda fuera de mi tratamiento los planteamientos que hay que hacer respecto a las orientaciones, un poco más flexibles, de países balcánicos; no sólamente Yugoslavia en el momento de la sucesión, sino también Rumania, país que se considera afectado por los planteamientos mediterráneos.

c) Se escoge un planteamiento general en base a dos supuestos:

1) el destino manifiesto de los países del Norte de Africa es tratar preferentemente con los países europeos, con los comunitarios y, en especial con los de Europa meridional;

2) esta dimensión natural obliga, para que su desarrollo sea satisfactorio y fluido, a lograr ciertas condiciones políticas internacionales en el área.

../..

II - LAS RELACIONES ENTRE EUROPA COMUNITARIA Y LOS PAISES MEDITERRANEOS NO EUROPEOS EXIGEN UN GRADO RAZONABLE DE DISTENSION EN EL MEDITERRANEO.

La relación natural entre el Norte de Africa y, en menor medida, el Próximo Oriente, viene determinada por una serie de relaciones, unas naturales, otras derivadas de las estructuras comerciales financieras que la historia colonial creó.

El caso de Argelia es ilustrativo. Su modelo de desarrollo - que recuerda, lo que produce una cierta inquietud, el seguido por el Irán - se basa en la capitalización rápida de las reservas petrolíferas - que durarán unos treinta años - y en la explotación a ritmo muy acelerado del gas natural, para hacer frente a unos planes de industrialización acelerada. Todo ello para realizar una reforma social-educativa, de sanidad, etc. avanzada. Este modelo incrementa la dependencia de Argelia del comercio exterior. Este grado de dependencia de los intercambios conduciría a una dependencia política, si no tratase de ser compensada con un nacionalismo económico y político que, por necesidades de la propia defensa de la independencia económica nacional, adopta la forma más general de la exposición de las reivindicaciones de los países en desarrollo (participación y liderazgo argelino en el Grupo de los 77, etc. etc.).

En mayor o menor medida -dependiendo de la vocación de alterar revolucionariamente las estructuras, o no pasar de reformas - el dilema entre la dependencia que crea el modelo de desarrollo acelerado y la voluntad de independencia es un dato constante en las relaciones entre países industriales y países en desarrollo. En lo que nos interesa ahora, entre la Europa comunitaria y los países mediterráneos no europeos.

../..

Pero, a esta relación económica, se contrapone una voluntad política. Ambivalente, como todo lo que corresponde al proceso de modernización, una de cuyas manifestaciones es el nacionalismo de los nuevos Estados. Ambivalente, porque el nacionalismo es una recepción de un concepto europeo, utilizado para defender las estructuras de una cultura extraeuropea.

En el plano histórico concreto, las relaciones entre la CEE, ampliada o no, y los países excoloniales, deben basarse en una comprensión suficiente de las ambivalencias de las ideas modernistas de la descolonización, primero política y ahora económica y cultural.

Los países del Norte de Africa son, como Estados, el resultado de un proceso descolinizador que en el caso de Argelia - y en menor medida - en los de Tunez y Marruecos y con características específicas concretadas en el enfrentamiento nasserista con Inglaterra y en su momento - con Francia, en el de Egipto - cobró el carácter de un enfrentamiento radical. Todos los reflejos creados en la lucha, o incluso en el periodo del enfrentamiento descolonizador, se yerguen para entorpecer la colaboración natural. De ahí la necesidad ineludible de que, para que la relación sea fluida y comprensible, el área de contacto no esté politizada en exceso; polarizadas las posiciones conforme a un esquema meramente estratégico. A la postre, siendo impensable la alineación de los países extraeuropeos mediterráneos en un frente de guerra fría contrario al bloque del Pacto de Varsovia, la inicial generosidad occidental de favorecer la distensión en el área favorece sus propias posiciones estratégicas. Un exceso de tensión conduciría a ciertos países mediterráneos no europeos a buscar un equilibrio en una colaboración más estrecha con el bloque oriental. El esfuerzo - hasta la reciente decisión del Presidente Carter de vender armamento importante a Marruecos - del

../..

Departamento de Estado para mantener excelentes relaciones con Arge-- lia y conservar sus posiciones en Libia responde a este tipo de análi sis.

Evidentemente, desde, exclusivamente, el enfoque de las relaciones en tre el Norte y el Sur del Mediterráneo la solución más favorable sería la desmilitarización, sino la neutralización, del Mediterráneo.

Pero, esta pretensión es utópica y crearia riesgos que hay que evitar. Y ello por la función que el Mediterráneo juega en la estrategia global de los Estados Unidos y de sus aliados. Dicha función es bien conocida, pero puede resumirse:

- La superioridad en los envios desde el mar y desde la fuerza aérea apoyada en los portaviones de la Sexta Flota, compensa de la supe-- rioridad convencional y en armas de teatro del Pacto en centro y -- norte de Europa. El despliegue areonvala americano somete al bajo - vientre del Pacto a una amenaza esencial para la disuasión y que e- quilibraría la defensa.

- El Mediterráneo es esencial al sistema logístico de la Alianza. El sistema logístico en Centreuropa es perjudicial a la misma al correr de norte a sur en una estrecha franja de Belgica a Suiza; mientras que el del Pacto se extiende de Este a Oeste en mucha mayor porfun- didad. El eje lógístico en el Mediterráneo, recorriendo el mar, vi- niendo del Atlántico, es esencial e irrenunciable desde el prisma de la estrategia general.

- El sistema apoyado en el mar compensa las discontinuidades del fren te Norte y sur y de los frentes turco y griego con el italiano; pro vocada la primera por los macizos montañosos y por el gacis neutral

../...

../..

(Austria y Suiza); y la segunda por la interrupción balcánica.

No cabe, pues, en el supuesto de la continuación del enfrentamiento - estratégico-compatible con la política de distensión- pensar en que - los Estados Unidos puedan admitir una neutralización del Mediterráneo.

Pero, esta dura realidad, ¿condena a una progresiva tensión y calentamiento en la zona de contacto entre la Europa del Sur y Norte de Africa?

Es evidente que satisfecho el mínimo estratégico, ninguna de las dos superpotencias necesita un aumento de la tensión en la zona, ni un aumento indefinido de su presencia militar que sería equilibrado por la otra.

Desde el enfoque de los ribereños, es esencial que la tensión se controle en el punto más bajo posible; puesto que su incremento puede dar lugar a la globalización de los conflictos locales. Por globalización se entiende la consideración de un tema concreto, no desde sus propios datos, sino desde la perspectiva de como afecta al equilibrio general o global que excede al ambito regional. En la globalización las superpotencias incurren en las soluciones salomónicas de partir al infante en dos; es decir, de resolver una cuestión caliente conforme con criterios ajenos a la situación local.

Es evidente que una política comunitaria para el Mediterráneo necesita de un ámbito mínimo de autonomía respecto a los intereses globales. De hecho, la Comunidad, que tan pocas política conjuntadas ha producido, carece de todo planteamiento mediterráneo. Se verá más abajo que en - dos cuestiones cruciales la Comunidad puede - y debe - planear y ejecutar una política propia.

../..

../..

En lo que se refiere al ámbito total mediterráneo, la Comunidad ampliada -y antes la Comunidad de los nueve con participación de los nuevos miembros candidatos- debe colaborar en la divulgación, primero, de las ideas sobre la necesidad de un sistema complementario para el Mediterráneo en el que participen los paises de sus orillas.

Este sistema no puede, evidentemente, sustituir al sistema de seguridad operante en la actualidad y que está compuesto por el equilibrio creado por dos potencias extramediterráneas, la U.R.S.S. y los Estados Unidos, con sus aliados respectivos. Pero puede complementarlo de la siguiente manera:

- Evitando que un problema o tensión locales se conviertan en una cuestión central al equilibrio global;

- Permitiendo a los supergrandes no tener que intervenir en problemas que pueden tratarse y reducirse en un ámbito regional.

El sistema podría componerse de acuerdos bilaterales, o , mejor, de un acuerdo multilateral en el que fueran parte los ribereños, creando las siguientes instancias y cumpliendo las funciones que se enumeran:

- Organos de conciliación, buenos oficios; incluso de arbitraje;

- Foro para expresar ideas y presentar proyectos a escala mediterránea;

La idea,que ha tenido como uno de sus orígenes ciertos círculos españoles, tanto en discursos oficiales como, de manera más elaborada en la Conferencia Socialista del Mediterráneo, va siendo aceptada con generalidad. Recientemente, en la reunión de Venecia, del 26 al 28 del pasado octubre, se ha discutido en el Foro italiano sobre problemas de Seguridad en el Mediterráneo.

../..

../..

Hasta ahora, ningún Estado ribereño ha tomado la iniciativa; debiendo transcurrir por el camino que lleva a la Conferencia de Seguridad y - Cooperación en Europa (CSDE), Madrid 1980 y, previsiblemente, a la Conferencia de Paises Mediterráneos que se prepara con vistas a su reunión de Argel de 1982.

En esta iniciativa, puede y debe jugar un papel decisivo la CEE. Es - claro, por otra parte, que por el carácter mediterráneo de España y - Portugal -geopolíticamente y por vocación este último país- y por la importancia de encontrar un foro para reducir las tensiones greco-turcas, Grecia y los otros dos paises de la ampliación deben desde ahora participar en las consultas y en el proceso de toma de decisiones de la política comunitaria. En el caso de España, se une la condición de país huesped de la CSDE, donde el tema mediterráneo se planteará en - una u otra manera. Para la CSDE las posiciones comunitarias y las de los paises solicitantes deben coordinarse. Pero es evidente que la -- misma finalidad que inspira el sistema complementario exige la reducción de los problemas que impiden la distensión en el area. Concretamente, el problema del Próximo Oriente, el del Sahara Occidental y, - en otra medida, el contencioso greco-turco por las aguas del Egeo y la tensión en torno a Chipre.

III - LA CUESTION DE PALESTINA Y LA FUNCION DE LA CEE AMPLIADA.

Los paises de la Comunidad no han jugado un papel importante en los - intentos de solución de la cuestión de Palestina. Salvo la decisiva - acción de Lord Garandon en gestación de la Resolución 242 (Consejo de Seguridad, diciembre de 1967), los europeos no han tenido intervenciones notables y positivas en la cuestión (las han tenido desafortunadas y anacrónicas como la intervención anglofrancesa de 1956, para no re-

../..

../..

montarnos a la creación del problema con la declaración Balfour de -- 1917)

La consecuencia ha sido, en un primer momento que los intentos de solución pasasen por la convocatoria y presidencia de los extraeuropeos en la Conferencia de Ginebra y en los intentos de 1976 y 1977 de nueva Conferencia ginebrina. Y en última instancia, en la calificación - de un extramediterráneo y extraeuropeo como único mediador y único -- factor de comprensión entre Israel y Egipto: los Estados Unidos.

El dialogo euroárabe no se despegó de su motivación inicial -el temor a un nuevo embargo de pétroleo y a las represalias de la OPEAC- en los precios. Tropezó desde 1974 con el problema de aceptar los puntos de vista de los árabes sobre los derechos nacionales del pueblo palestino.

La consecuencia de dejar libre el campo a los americanos ha sido la - conversión de lo que inicialmente se había pensado como una solución global que condujese a una solución bilateral israelo-egipcia en una solución bilateral que se encamina, en la voluntad de los Estados Unidos, a una posterior solución global. Esta reconversión de lo general a lo bilateral define a los Acuerdos de Camp David y a los Tratados de Washington. La misma alteración de los planos -multilateral y bilateral- encierra los riesgos de fracaso del intento americano de - solución.

En esta situación se producen los siguientes procesos:

- Una progresiva toma de conciencia americana de que en el plano bilateral no se logra la conexión (linkage) entre los Tratados bilaterales y la solución total.

../..

../..

- Una flexibilización europea respecto al tema; caracterizada por una relación inicial, pero inocultable, con la OLP. Esta flexibilización se manifiesta, en especial, en las operaciones de avanzada, en nombre de las fuerzas europeas, de la Internacional Socialista.

- Una flexibilización, incipiente y relativa, de la OLP respecto a la existencia de Israel.

El único elemento que permanece absolutamente rígido en el plano oficial es el Gobierno israelí y el Knesset. Pero, la resolución del Tribunal Supremo israelí en el caso de los establecimientos de Elion Moreh y la dimisión de Moshe Dayan colocan a plazo medio a los círculos de Jerusalen en la necesidad de flexibilizar su posición.

Es evidente que la política de Camp David corre enormes riesgos de -- fracaso. Y con este fracaso, el peligro de una confrontación bélica en Próximo Oriente, o en el Golfo, principal escenario de posible conflicto y al que se destina la fuerza movil americana de 120.000 hombres y las misiones de la flota en el Indico.

En Camp David se ha manifestado de nuevo la debilidad de la diplomacia personal de las cumbres (summetry) y la confusión que en la diplomacia introducen la personaliza con los factores de política interna -los lobbies, las expectativas electorales, los intentos de recobrar prestigio político etc. etc.- y la ideologización.

Pero el fracaso del proceso de Camp David es algo serio ante el cual Europa no puede permanecer indiferente.

Hay varias cosas que Europa puede hacer:

1. Ir aceptando, y por lo tanto moderando, a la OLP. Es lo que han --

../..

../..

iniciado Ktreisky y Brandt desde la Internacional Socialista. Y lo que significan las visitas de Arafat a Suarez, a Eanes, esta semana; las de Kadumi a Bruselas, Roma. La futura entrevista de Arafat con Barre, e incluso con Giscard d'Estaing.

Europa está actuando,si no en nombre de Washington, si en su beneficio.

2. Presionar para que la política inflexible del Eratz Israel del Likud sea matizada. Peres se encontró con más resistencia y con mayores posibilidades en Estoril en la reunión de la Internacional Socialista.

3. Jugar más abiertamente en un momento en que la campaña presidencial en los Estados Unidos hace poco apetecible a los candidatos -tras del asunto Young- tomar iniciativas. Hay concretamente algo que algún poder que no sean los Estados Unidos tiene que abordar: dar una garantía a los palestinos de Cisjordania y Gaza de que la autonomía -ligada al mismo proceso de los Tratados egipcio-israelís- no se limitará a una autonomía administrativa.

España no se encuentra en disposición de dar esta garántía, porque no tiene relaciones con Israel y su acción no tiene peso sobre Jerusalen. Pero, España puede aportar a los 9 de la CEE una confianza en ella de ciertos paises árabes. Incluso una excelente relación - con paises del frente de rechazo.

Esta garantía es una acción por parte de la CEE, como política comunitaria. España y Grecia deberían ser asociadas a esta acción.

../..

../...

IV - LA CUESTION DEL SAHARA OCCIDENTAL

El Sahara está a punto de internacionalizarse. Preludio, si Dios - y nosotros no lo remediamos, a la globalización.

Las acciones externas occidentales han sido desafortunadas. España sigue una política de equilibrios mecánicos, de compensaciones verbales que corresponden a 1977 o 1978.

Su abstención en la IV Comisión hace unos dias es una actitud anacrónica y escapista. Sin embargo España es una de las claves al menos jurídica y formalmente.

Salvo Francia los paises de la CEE no tienen política en la zona. Francia oscila entre realismo, o tropismos ideológicos, pretendido caracter moderado del régimen alauita, desconociendo los imperativos de las posiciones del Tercer Mundo, aunque un país de él sea - una monarquía y las nostalgias imperiosas y los intereses del complejo anglofrancés.

La política francesa respecto a Mauritania estos dos últimos años recuerda las miopías de la política mogrebina de la IV República.

Pero, Francia no tiene un peso norteafricano importante y es el eje de un subsistema afro-francés esencial. Una política bien orientada en Paris puede facilitar la solución. Pero, por si sola, en su nombre, Francia no puede influir en favor de una autodeterminación que creara un ente estatal saharaui. Porque Francia es la garantía externa -el arbotante como decía un neocolonialista como Foccard y como al autor de esta papel le dijo en una ocasión Moktar Uld Daddah- de los regímenes conservadores africanos.

../..

../..

La mediación y presiones norteamericanas -que están a la vista- encierran el riesgo de respuestas del otro bloque.

Francia necesita hacer la política que, a la postre, corresponde a la continuidad de su subsistema, presionando a Marruecos, frenando a Argelia y asegurando a Mauritania, Malí y el Senegal, a través - de algo en que Francia sea decisiva, pero distinto al Quai d'Orsay o a la Presidencia: a través de la CEE. A través del Directorio europeo. Al menos a través de la diplomacia coordinada de la Comunidad.

Pero, cuando llegue el momento de la solución, es inevitable que - España que sigue siendo formalmente en Naciones Unidas potencia administradora, coopere con el Secretario Galo en la preparación de la autodeterminación.

La solución se instrumenta por la acción de la CEE y la cooperación de España con la CEE, de forma institucionalizada, desde ahora.

V - De todas las tensiones mediterráneas, la que opone a Grecia y Turquía es la que mayor problemas de tacto plantea a la Comunidad. Más que una acción política comunitaria sería aconsejable que la participación griega en la política coordinada no significase o apare-- ciese como un apoyo a una parte.

VI - Es claro, que la carencia política mediterránea de los 9, en cooperación con los tres candidatos, resulta en una amputación de sus - posibilidades y acrecienta la relativa marginación de la Europa política en gestación de un ambito esencial para los asuntos mundiales. Hasta ahora, la Europa comunitaria ha sido esencialemente --- orientada hacia el Norte y hacia el Atlantico. Era posible conformarse con ello cuando el Mediterráneo era una zona controlada goes

../..

../..

tratégicamente y un area muerta. Pero, hace mucho que está ya no es la realidad.

Madrid, noviembre 1979

Fernando Morán.

ASSOCIATION POUR L'ETUDE DES PROBLEMES DE L'EUROPE

(12)

" THE IMPACT OF THE EXTENSION OF THE COMMUNITY SOUTHWARDS TO THE MEDITERRANEAN BASIN "

by Prof. Dr. Rudolf MORAWITZ

Directeur au Ministère de l'Economie, Bonn.

XXXIIIème TABLE RONDE

MADRID

9 et 10 Novembre 1979

The Impact of the Extension of the Community southwards to the Mediterranean Basin

I. The Significance of the Mediterranean for the Community

The Mediterranean area comprises 19 riparian states (including Portugal and Joran), 16 of which are developing countries for the purposes of the list drawn up by the OECD's Development Assistance Committee (DAC List). As Italy and France are members of the Community, this makes the EEC a Mediterranean riparian too.

The developing countries located within this area reveal sharply falling levels of economic advancement as one moves from North to South. The only exception is Israel, which is already highly industrialized.

They have a total population of 220 million people spread over countries varying tremendously in size: Turkey, for example, has 41 million inhabitants and Malta only 0.3 million (see Annex 1).

The developing states of the Mediterranean face a large number of individual problems and regional differences calculated to make this area, straddling as it does the dividing line between the industrialized states and the emerging nations of Africa, a focal point for political unrest. We need only cite the Near East problem, the conflict on Cyprus between two fellow-members of NATO, the moves in Portugal, Greece and Spain towards a pluralist democracy or the fragile economic situation in Turkey.

Three of the countries named above i.e. Greece, Portugal and Turkey belong to NATO whilst Greece, Turkey, Malta and Cyprus are members of the Council of Europe.

In this context, one exception among the developing countries of the Mediterranean area is Yugoslavia, which has been able to maintain its autonomy within the Eastern bloc's sphere of influence despite the fact that it is a Communist state. Although it belongs to the OECD, it is also associated with Comecon without however being a member of the Warsaw Pact.

Because of its position vis-à-vis Europe and the need of the EEC to safeguard its own long-term interests, the Mediterranean holds special significance for the Community. This fact is reflected in the Community's foreign, trade and development policies towards this region as well as in the important cultural and commercial links forged with the various countries there.

The southward extension of the EEC will draw the Mediterranean even closer towards us, both politically and economically. On this account, the enunciation of a coherent all-embracing Mediterranean policy has become one of the EEC's first and foremost aims. This task has become all the more a commitment for the European Community because its future enlargement to include Spain, Greece and Portugal will place its previous structure on a completely new basis. The EEC of the Twelve will include 5 Mediterranean states, i.e. nearly half of the total.

As a result, the Community's "centre of gravity" will move towards the South. That in turn will have substantial implications for the decisions to be taken in all sectors but notably in agriculture, since farming still possesses considerable importance in all of the five Member States in question. This might perhaps bring about a decisive change in the EEC's pattern of trade and impair the role of the Mediterranean as a bridge between Europe and the black African states.

II. The Present links between the EEC and the Mediterranean Countries

With the exception of Albania and Libya, the EEC has entered into contractual relations with all riparian states of the Mediterranean (including Portugal and Jordan). Four types of agreement may be distinguished:

- a customs union under Article 238 of the EEC Treaty with Greece, Turkey, Malta and Cyprus
- free trade agreements under Article 238 of the EEC Treaty with Tunisia and Morocco
- free trade agreements under Article 113 of the EEC Treaty with Portugal, Spain, Algeria, Egypt, Israel, Lebanon, Syria and Jordan
- a non-preferential trade agreement under Article 113 of the EEC Treaty with Yugoslavia (application of most-favoured-nation treatment).

While some of these agreements run for an unlimited period of time, others such as the one concluded with Yugoslavia are subject to a time limit. For this reason, the Yugoslav Agreement is at present being re-negotiated with a view to approximating this agreement to the type of free-trade agreement with North African states. The Agreement with Spain is also currently under discussion because it still has not yet been adapted to the enlargement of the EEC by Great Britain, Denmark and Ireland. Finally, the Association Agreement with Turkey will have to be adapted to that country's special difficulties because it is no longer able to meet its commitments, for example in respect of the contractually agreed reduction in tariffs. By the same token, the Community wishes to revoke its obligations to establish complete freedom of movement by 1986.

Broadly speaking, the aim of these agreements consists in achieving a comprehensive form of cooperation. They contain provisions on both economic and technical cooperation. On the trade side, they provide basically for exemption from customs duties and quantitative restrictions for industrial products and reduced tariffs for the major farm products from the Mediterranean area. The trading quid pro quo is partly limited to the granting of most-favoured-nation terms or, in the case of the customs unions, to a gradual reduction in tariffs.

Furthermore, the EEC offers the Mediterranean countries financial cooperation (with the exception of Spain). The finance protocols appended to the cooperation agreements provide for EEC financial aid either in the form of loans from the European Investment Bank's own funds or subsidies from budgetary appropriations (cf. annex 2). Yugoslavia, however, only receives loans from the EIB (50 million European units of account).

The confining of Mediterranean policies to the riparian states plus Jordan and Portugal may seem an arbitrary decision. It does, however, flow from trading considerations in that the EEC's free-trade policy - already embracing agreements from Greenland to Capetown - might otherwise get out of hand and risk impairment.

III. Consequences of Enlargement

The extension of the EEC southwards will not only alter the political balance of forces in the Mediterranean area, but also create economic and trading problems:

- in the newly acceding countries as well as in the Southern Region of France and in Italy; and
- in other Mediterranean riparian states.

1. The Problemsof the Applicant Countries. Southern France and Italy

For the first time, the EEC is getting ready to grant membership to quasi-developing nations (Greece, Spain and Portugal). A few economic statistics will suffice to confirm this statement. The per capita G.N.P. of the three above-named countries in no way matches the average in the Europe of Nine (approximately 5,000 U.S. dollars per person including Ireland with 2,600 U.S. dollars per person). The per capita G.N.P. in Greece is 2,400 U.S. dollars, in Spain 2,900 U.S. dollars and in Portugal only 1,700 U.S. dollars. Only Spain is in surplus on its current account balance (since 1978); the other two countries are in deficit. The external value of the three nations' currencies has fallen steeply during the last two years (although the Spanish peseta has strengthened since the beginning of 1979), their currency reserves are relatively insignificant and consumer prices have been rising sharply. The inflation rate in Portugal persists at about 24 % and it also remains above the Community average of about 10 % in the two other countries.

The existing structural problems will grow worse after accession by Greece, Spain and Portugal in that the EEC is going to incorporate a region where the farming sector possesses considerably more economic importance than in the EEC of the Nine. Enlargement will only increase the EEC's gross domestic product by 8 %: the available agricultural acreage will however rise by 33 %, agricultural output by 20 % and the level of employment in the farming sector by 57 % (by 5 million in absolute terms). Greece and Portugal still face the whole range of structural problems inherent in the transition to industrialization - problems which the present members of the Community had to solve decades ago before the inception of the EEC, i.e. apart from certain problem regions.

To this must be added the typical structural problems of agriculture in Southern Europe: the growing concentration of production in climatically favourable locations, the contrast between large and very small farms and the major role played by hill farming. These factors generate a large amount of regional and social tensions in the farming areas. 22 % of the farms in Greece cultivate an agricultural area of less than 1 hectare each and 57 % of them 1 to 5 hectares each: hill farming accounts for 40 % of farmland. Yet these farms produce only about 20 % of the economically profitable products for further processing, such as cotton, tobacco and oil plants.

In Spain the position is somewhat better. Yet even there, 23 % of farms possess an agricultural area of less than 1 hectare each. Nevertheless, 22 % of farms have over 10 hectares and they cultivate approximately 77 % of the total agricultural acreage. Another favourable circumstance in Spain is that many small-holdings are run on a supplementary or spare-time basis; the corresponding figure for Greece is hardly worth mentioning.

On the whole, conditions in Portugal resemble those in Greece although additional difficulties arise as a result of the highly differing agricultural structure from region to region: mini-farms in the North, middle part of the country and the Algarve contrasting with huge estates in the Southern Alentego. At the present time, Portuguese agriculture is in a chaotic condition. It is precisely the relatively profitable, large farms in the South whose viability is being put at risk by seizures of farming land. As Portugal still imports almost half of its foodstuffs, there will be no problems in this respect which could produce a market disequilibrium in the farming sector of an enlarged community.

Quite a different situation exists in Greece and Spain. The most important agricultural products of Greece and especially Spain such as wine, fruit, vegetables, sub-tropical fruits and olive oil will flow to vulnerable EEC-markets and make it necessary in the Community as a whole as well as in Greece and Spain to provide additional market support. The present rising trend in production in these countries will probably gain further encouragement from the adoption of the higher level of EEC producer prices and lead to problems in Italy and Southern France.

There is likely to be keen competition at the expense of Italy and France in tomatoes, table grapes, apples, pears, apricots and peaches as the present EEC market regulating system provides comparatively slender protection for producer prices, Greece and Spain can produce more cheaply and there would be a surplus of these products in the enlarged Community. As for citrus fruits, problems would probably arise for Italy despite the import demand of the enlarged community because of the poorer quality and higher cost of its produce.

Producers in the present Community can hardly expect to improve their earnings by exporting to Greece and Spain: sales might only be possible in the case of beef, feed grains and perhaps highly processed milk products. On the other hand, Portugal will probably represent a good market for the sale of EEC farm products - though probably more for northernthan southern produce with the result that Italy and Southern France will hardly profit from this development.

It was therefore no surprise when Italy and France came forward in the 1978 agricultural negotiations with demands for compensation for wine, fruit and vegetables. Further

concessions have already been made in Community policy to improve the structure of agricultural areas. These include the afforestation of certain Mediterranean areas, the irrigation of Corsica, the implementation of flood-protection measures in Southern France and the setting up of an agricultural consultative service in Italy. As the Maghreb negotiations have already shown, France and Italy expect any concession they make in the agricultural sector to be remunerated either by the Community allotting additional finance to structural measures or introducing more stringent intra-Community intervention machinery vis-à-vis non-EEC countries. A similar threat arises especially from the accession of Spain, aggravating the problem of surpluses.

Thus, the agricultural sector will present France and Italy with difficulties which have induced these two states to lay down a long transitional period (7 years) for certain farm products in the accession treaty with Greece signed in Athens on 28th May 1979 (see Annex 3). Yet even when viewed from the standpoint of the applicant countries, a longer transitional period will prove necessary, particularly to adjust the level of prices to that of the EEC. According to the Commission's estimates based on current prices, the substitution of Community prices for Greek prices will entail a 14 % jump in the cost of food for Greek consumers. Since spending on food accounts for about 36 % of the Greek cost-of-living index, the rise of 14 % probably represents about 5 % in the index. An excessively rapid rise in prices would be bound to fuel additional inflation.

However, the difficulties for the applicant countries will be even more pronounced in the field of industry and trade. The industrial sectors in Greece and Portugal - less so in Spain where large-scale enterprises

based on modern technology have emerged since the 1960s - are marked by conditions such as typify the South of Italy. Despite the high growth rates for industrial production during the last 12 years, the stage of development reached by the acceding countries lies in some cases far below the EEC level. Industry in these countries is highly concentrated in certain regions and diversified to a small degree only - quite apart from the characteristic predominance of small firms with the exception of a few industries. Productivity remains low and unemployment extremely high, accounting in Portugal for about 20 % of the gainfully active population (the official figure is lower at 12.6 %). In Spain it is a good 8 %, with Greece the exception at perhaps 3 %. In most cases, this unemployment is probably of a structural nature. The labour-intensive character of their industry points to a large reservoir of potential jobless in the future. The question is: will these problems be solved by integration into the Community's "home market" or will they be aggravated? And in what way can the Community help the acceding countries to advance their industrial development and thus counteract a widening of the gap between North and South?

Above all the traditional industries in these countries must expect harsher competition from EEC products since the tariff reductions granted by them in the industrial sector in their agreements with the EEC so far only affect 60 % of goods in the case of Greece and 70 % in the case of Portugal. The present level of duty imposed by Greece on EEC imports after the 8 % cut in November 1978 under the association treaty is still 13 %, while the level in Portugal is hard to assess because of that country's application of specific duties. Spain's average protection level after its voluntary cuts in April 1979 is only 8.1 %. On the other hand, averaging tariff rates is not particularly meaningful. It is the highest and lowest rates which count.

Greece for example continues to provide a wide measure of protection for the following industries even after the November 1978 reductions: clothing 14 - 28 %, leather and leather goods 28 %, yarns and fabrics 16 - 28 %, metal goods 3 - 10 %. These high tariffs have almost totally prohibited imports of some products. This is why a small import ratio as evidenced in foreign trade statistics is no proof that the domestic industry involved is competitive. On the contrary, even small tariff cuts for these products lead to big increases in imports so that home production may have to be restricted. The industries mentioned account for almost 40 % of gross manufacturing output.

In Spain too there are some industries which continue to enjoy high tariff protection in spite of the reductions in duty in April 1979. These are clothing (21 - 24 %), motor vehicles (35 %), electrical machinery (8.5 - 31 %), plastics and footwear (15 - 20 %). On top of this comes turnover tax on imports which can be very high, e.g. 13 % on passenger cars. The industries in question account for some 35 % of gross manufacturing output, i.e. a relatively large share as in the case of Greece.

The situation in Portugal is difficult to assess because of the specific customs duties in operation there. All in all, however, the situation may be described as if anything worse than in the two first-named countries.

One important point should be borne in mind: the acceding countries for their part will hardly gain any additional tariff-induced opportunities for exporting to the Community. In 1975, the share of overall EEC industrial imports accounted for by the acceding states came to 2.5 %. The biggest market shares are held in leather goods, wood and cork products, clothing, yarns and

woven fabrics. With the exception of a few special products such as cork, the market shares stand at less than 2 %. EEC membership will hardly improve the export opportunities of the acceding states vis-à-vis the EEC. Greece and Portugal cannot look forward to any impact on exports from reduced duties since the EEC has already liberalized imports from these nations in large part. By contrast, Spain could derive certain opportunities for expanding her trade because EEC tariffs are still 3 % and will be reduced. In some fields Spain's industry is certainly competitive. Its textile sector has started a vigorous restructuring effort and the footwear industry is already competitive now.

Broadly speaking, accession will force the industry of the three candidate countries to take a jump into cold water and to face up to EEC market competition. Even though arrangements are being made for generous transitional periods and safeguarding clauses, such as for Greece, the changeover is bound to take its toll.

2. <u>The Problems of the non-EEC Mediterranean States</u>

The situation attendant upon the enlargement of the Community will pose much graver problems for countries in the Mediterranean basin not belonging to the EEC than it will for the applicant nations or France and Italy.

The fundamental principle at the heart of the negotiations with the acceding countries is that they must accept prevailing Community law including external economic commitments by the Community and the Community's agreements with other countries. Hence Article 117 of Greece's accession treaty provides that it will adopt

the EEC's generalised preferences scheme from 1st January 1981. Spain and Portugal will have to assume similar commitments when they join. This will of course make access to the new members' markets easier for non-EEC Mediterranean countries. Furthermore, when the new members become parties to the EEC's agreements with Mediterranean third countries they will have to lower their tariffs vis-à-vis these countries. This will go hand in hand with tariff cuts inside the Community after entry. Greece's membership treaty provides in Articles 118-120 that protocols to free trade agreements with third countries will be negotiated. This is because derogations from preference arrangements with individual third countries cannot be imposed unilaterally in an accession treaty.

Although this will give non-EEC Mediterranean countries a treaty guarantee of easier access to the acceding countries' markets, it will also mean that they have to compete with the new Member States in the Community market, which is much more important to them. Faster growth in the acceding countries and rising living standards in the present Member States may cushion this impact for a while. In the end however the preferences granted to Mediterranean third countries will be devalued. In addition, the new Member States will make Europe of the Twelve even more inclined to keep out third-country imports so that they can better exploit their own opportunities in the Community market.

The non-EEC Mediterranean countries have close trade links with the Community and in fact 40 to 60 % of their total imports come from the EEC. With the exception of Jordan, the share of exports to the Community is about the same (see Annex 4). As a percentage of GNP, such exports in 1976 amounted to 28 % in Malta, 17.5 % in Cyprus, 14.5 % in Algeria, 12.5 % in Syria,

11.5 % in Morocco, 6.5 % in Israel, 5 % in Egypt, 2.5 % in Turkey and 1 % in Jordan. Their trade balances are in most cases in deficit.

As a result of these close trading relations between the Mediterranean non-EEC states and the Community, it will probably be trade too which principally feels the impact of enlargement. This review will have to concentrate on this area, which is not deny the significance of other fields such as freedom of movement for workers between third countries in the Mediterranean and the Community. Employment difficulties in these countries will be even less solvable by migration to the EEC after enlargement since the Community will want to impose restrictions on labour market access for the new Member States as has already been done in the case of Greece (Articles 44 ff of the accession treaty.

The non-EEC Mediterranean states may be classified into three groups:

- those countries which export primary products such as Algeria, Morocco or Tunisia (mainly oil or phosphates);
- agricultural exporting countries such as Turkey, Egypt or Cyprus; and
- countries with relatively large exports of industrial goods such as Israel, Lebanon and Malta.

This classification only relates to the most important exports and in fact all the above-named states export farm products, for example, just as the mainly agricultural exporting states also sell industrial products abroad.

The enlargement of the Community will exacerbate the problems the Mediterranean countries have with industrial goods already affected by structural difficulties, i.e. textiles, clothing, footwear, leather goods and to some extent steel. Since the Mediterranean countries have concentrated their industrialisation effort on these very sectors or intend doing so, as for instance in steel, there will be a swelling volume of exports from them leading to growing Community protectionism. The acceding countries especially hope for better protection of their infant domestic industries, which after entry will be subject to import competition not only from the present Member States but also from third countries of the Mediterranean.

The Community has controlled textile and clothing imports from both the candidate and other Mediterranean countries by negotiating voluntary restraint agreements. After entry these agreements will lapse for the new members. This necessarily reduces the export opportunities of Mediterranean third countries and it is not at all clear at the moment when their voluntary restraint agreements will expire. If their potential market for textile and clothing exports is not to become even smaller, the Community will have to review its policy on voluntary restraint and give up its restrictive attitude. An occasion presents itself in 1981 when the Multifibres Agreement on which the voluntary restraint agreements are based runs out. Whether the MFA will be renewed is still a totally open question.

Textiles are particularly important exports for Egypt, Tunisia, Turkey and Lebanon which have developed strong textile and clothing industries in recent years that are increasingly capable of exporting. These countries receive between 10 and 20 % of their export earnings

from textiles and clothing. Clothing alone accounts for 55 % of Malta's export earnings. Since their domestic markets are expanding only slowly, while production capacity is growing fast and a switch to other types of exports is only limitedly possible, a ceiling on these countries' exports of textiles and clothing would threaten the stability of their external economic relations and damage their industrialisation policies (see Annex 5).

The negative consequences of enlargement for the non-EEC Mediterranean countries will become notably apparent in the agricultural sector. The shrinking import requirements of the larger Community will produce problems for the outside countries of the Mediterranean area wanting to sell their produce to the EEC. For most categories of produce offered by the non-EEC Mediterranean states, the level of self-sufficiency attained in the Community now stands at a critical level. For example, the degree of autarky enjoyed by the enlarged Community in respect of olive oil, fresh vegetables, potatoes, wine and tomatoes will rise to 100 % or nearly so and in some cases more (see Annex 6). In addition, the adoption of the common agricultural policy will actuate price changes in the acceding countries likely to result in increased production. These price changes may be reinforced still further by more increases in reference prices. The reference price for tomatoes is already very high because it is based on production costs for tomatoes grown under glass.

It is not easy to gauge the production potential of the applicant countries. However, taking crucial factors into account like acreage open to irrigation and yields in the past, it would seem there is scope for considerable expansion. Added to this is the fact that the

acceding countries sell in significant quantity to third countries and these products will, after entry, gravitate to the EEC market. This applies for instance to Greek oranges and tomatoes, of which only 17 and 13 % respectively are sold to the Community at present.

The economies of the non-EEC Mediterranean countries depend to varying degrees on the export of their farm produce to the EEC. Algeria, Egypt, Jordan, Lebanon, Yugoslavia and Malta export 2 to 9 % of their farm products to the Community; this rises to as much as 63 % in the case of Cyprus (see Annex 7). By the same token, the share of export earnings from the sale of products in which the EEC attains a self-sufficiency level of 100 % or more is quite substantial for a number of countries. For instance, 30 % of the export earnings of Cyprus, 15 % of those of Morocco and 10 % of those of Tunisia hinge upon the five above-mentioned critical products. If one includes fresh fruit and small vegetables - as the EEC's level of self sufficiency in this sector is already nearly 100 % and competition from other third countries is increasing - then one must add Israel and Turkey to the three above-mentioned non-EEC Mediterranean states as being the hardest hit.

On this account, the safeguard clauses incorporated in treaties with the non-EEC Mediterranean states will be applied more frequently in future with a view to avoiding the pressure of imports emanating from there. As the low level of income elasticity in regard to demand and the modest growth in overall demand due to stagnating populations in the EEC are scarcely likely to produce additional demand, that will erode the preferential treatment granted to the third countries of the Mediterranean.

Nearly all the Mediterranean third countries have already approached the Community with requests for consultations about the effects of the EEC expansion southwards. This follows from provisions in the free trade agreements which call for consultations when a new member enters the Community (e.g. Article 50, para. 2 of the agreement with Morocco). Such consultations are particularly vital for Israel because it has no diplomatic relations with Greece or Spain and is thus left only with contacts to the EEC. Various talks have already taken place this year, for example with Morocco, which will lead on to negotiations to adjust the free trade agreements to the changed situation after enlargement. It is certain that demands will be made for financial compensation to offset losses of sales to the enlarged Community market.

IV. Possible Solutions

The scene is thus already set for conflict between the non-EEC Mediterranean countries and the Community including the new members. A solution can only come from an international structural policy designed to provide adequate scope for market forces. It would certainly be wrong:

- to aim at specialization agreements for certain industries so as to channel industrial development policy in the Mediterranean countries;
- to conclude agreements to restrain competition in the enlarged market;
- to supplant market economy principles by government controls; and
- to strengthen protectionism in foreign trade.

A more sensible policy would be to continue structural change in the Mediterranean states with the instruments of a free market, to create favourable general conditions for investment and to improve infrastructure. All this will necessitate an enormous transfer of resources.

The regional fund, the social fund and the agricultural structure fund provide only limited help in eliminating structural disparities. Moreover, they cannot operate in the non-EEC Mediterranean countries. An attempt should therefore be made - quite apart from the existing instruments of mutual Community aid - to implement a comprehensive scheme of intra-Mediterranean assistance. Such endeavours would however require cooperation among all Mediterranean riparian states. After all, the agricultural and structural problems facing these countries are of a supra-regional nature: they cannot be solved bilaterally with each of the applicant states or each of the other Mediterranean riparians. In farming and some sections of industry, the acceding countries will not be competing with the Community heartland but with Italy and France together with the non-EEC Mediterranean nations and in particular with each other. This is why countries must be interested in a general development policy for the whole Mediterranean area.

The need is for an aid programme designed to embrace intra-European and intra-Mediterranean development assistance. The Mediterranean countries must be given priority in any scheme chosen to augment the range of financial instruments available for advanced developing countries. In the case of Portugal, the North African states and Turkey, the essential requirement remains that of furnishing traditional capital aid. In Greece and Spain, a much bigger role will have to be played by private capital, which would perhaps have to be mobilized by the provision of appropriate guaranty.

Apart from financial support, importance will also attach to technical assistance. All the Mediterranean countries with the exception of Spain, France and to some extent Italy suffer from an enormous shortage of trained personnel in administration, regional planning, agricultural services and rural social welfare. They badly need administrative bodies which can

apply for and utilize project aid. The classic example of Southern Italy has illustrated the inadequacy of simply transfering resources. Such a transfer must be backed by action to improve the economy's administrative infrastructure and enhance its capacity for absorbing capital.

	BSP per capita	Bevölkerung 1977 000	Wirtschaftswachstum 1977	Aktive Bevölkerung i.d. Landwirtsch.	Größe 1976 km^2	landwirtschaftl. Nutzfläche km^2	davon bewässert km^2
Zypern	1.740	860	0,1	35,4	9.240	4.320	940
Malta	1.680(1)	332(1)	0.3	5,5	320	150	10
Marokko	570	17.696	2,5	52,9	446.300	78.300	4.700
Tunesien	860	5.873	2,4	43,2	155.360	44.100	1.300
Türkei	1.110	41.935	2,5	58,6	770.760	276.990	20.000
Israel	2.920	3.531	3,-	7,6	20.330	4.330	1.870
Jugoslawien	1.960	21.720	0,9	41,-	255.400	80.050	1.240
Ägypten	310	39.214	2,3	51,6	995.450	28.260	28.260
Libanon	1.070	3.371	3,1	12,4	10.230	3.480	850
Jordanien	710	2.881	3,2	28,1	97.180	13.650	600
Algerien	1.110	16.997	3,5	53,-	2.381.740	71.100	3.300
Syrien	900	7.900	3,3	48,6	164.180	56.720	5.470

(1) 1966

Annex 2

Cyprus

Financial Protocol annexed to the Cooperation Agreement signed between the European Community and Cyprus on 15 September 1977

Community financing (million u.a.)

Loans from EIB own resources (1):	20
Budgetary funds	
– Loans on special conditions (2):	4
– Grant aid:	6
Total:	30
For commitment by	31. 12. 1983

(1) Generally attracting a 2 % interest subsidy financed from grant aid.

(2) Term: 40 years, including a 10-year grace period; rate of interest: 1 % per annum. Part of the aid to be provided in the form of loans on special conditions may be used as contributions towards the formation of risk capital, the conditions being determined on a case-by-case basis.

N.B. The Commission of the European Communities directly administers grant aid earmarked for technical cooperation.
The EIB grants loans from its own resources and, acting under mandate from the Community, administers interest subsidies, special loans and risk capital.

Algeria

Financial Protocol annexed to the Cooperation Agreement signed between the European Community and Algeria on 26 April 1976

Community financing (million u.a.)

Loans from EIB own resources (1):	70
Budgetary funds	
– Loans on special conditions (2):	19
– Grant aid:	25
Total:	114
For commitment by	31. 10. 1981

(1) Generally attracting a 2 % interest subsidy financed from grant aid.

(2) Term: 40 years, including a 10-year grace period; rate of interest: 1 % per annum. Part of the aid to be provided in the form of loans on special conditions may be used as contributions towards the formation of risk capital, the conditions being determined on a case-by-case basis.

N.B. The Commission of the European Communities directly administers grant aid earmarked for technical cooperation and loans on special conditions for rural development and social infrastructure.
The EIB grants loans from its own resources and, acting under mandate from the Community, administers interest subsidies, special loans and risk capital in the industrial, energy, mining, tourism and economic infrastructure sectors.

Egypt

Financial Protocol annexed to the Cooperation Agreement signed between the European Community and Egypt on 18 January 1977

Community financing (million u.a.)

Loans from EIB own resources (1):	93
Budgetary funds	
– Loans on special conditions (2):	14
– Grant aid:	63
Total:	170
For commitment by	31. 10. 1981

(1) Generally attracting a 2 % interest subsidy financed from grant aid.

(2) Term: 40 years, including a 10-year grace period; rate of interest: 1 % per annum. Part of the aid to be provided in the form of loans on special conditions may be used as contributions towards the formation of risk capital, the conditions being determined on a case-by-case basis.

N.B. The Commission of the European Communities directly administers grant aid earmarked for technical cooperation and loans on special conditions for rural development and social infrastructure.
The EIB grants loans from its own resources and, acting under mandate from the Community, administers interest subsidies, special loans and risk capital in the industrial, energy, mining, tourism and economic infrastructure sectors.

Greece

Second Financial Protocol of 28 February 1977 annexed to the Association Agreement signed between the European Community and Greece on 9 July 1961

Community financing (million u.a.)

Loans from EIB own resources (1):	225
Budgetary funds	
– Loans on special conditions (2):	10
– Grant aid:	45
Total:	280
For commitment by	31. 10. 1981

(1) including 150 million u.a. carrying a 3% interest subsidy financed from grant aid; subsidised loans go primarily to economic infrastructure and agricultural development projects and to financing small and medium-scale industrial ventures through development banks.

(2) Term: 30 years, including an 8-year grace period; rate of interest: 2.5% per annum. Intended for financing projects concerned with agricultural modernisation.

N.B. The Commission of the European Communities directly administers grant aid earmarked for technical cooperation.
The EIB grants loans from its own resources and, acting under mandate from the Community, administers interest subsidies and special loans.

Israel

Financial Protocol of 8 February 1977 annexed to the Cooperation Agreement signed between the European Community and Israel on 11 May 1975

Community financing (million u.a.)

Loans from EIB own resources:	30
Budgetary funds	
– Loans on special conditions:	–
– Grant aid:	–
Total:	30
For commitment by	31.10.1981

Jordan

Financial Protocol annexed to the Cooperation Agreement signed between the European Community and Jordan on 18 January 1977

Community financing (million u.a.)

Loans from EIB own resources (1):	18
Budgetary funds	
– Loans on special conditions (2):	4
– Grant aid:	18
Total:	40
For commitment by	31. 10. 1981

(1) Generally attracting a 2 % interest subsidy financed from grant aid.

(2) Term: 40 years, including a 10-year grace period; rate of interest: 1 % per annum. Part of the aid to be provided in the form of loans on special conditions may be used as contributions towards the formation of risk capital, the conditions being determined on a case-by-case basis.

N.B. The Commission of the European Communities directly administers grant aid earmarked for technical cooperation and loans on special conditions for rural development and social infrastructure.
The EIB grants loans from its own resources and, acting under mandate from the Community, administers interest subsidies, special loans and risk capital in the industrial, energy, mining, tourism and economic infrastructure sectors.

Lebanon

Financial Protocol annexed to the Cooperation Agreement signed between the European Community and Lebanon on 3 May 1977

Community financing (million u.a.)

Loans from EIB own resources (1):	20
Budgetary funds	
– Loans on special conditions (2):	2
– Grant aid:	8
Total:	30
For commitment by	31. 10. 1981
Exceptional aid (EIB loans):	20

(1) Generally attracting a 2 % interest subsidy financed from grant aid.

(2) Term: 40 years, including a 10-year grace period; rate of interest: 1 % per annum. Part of the aid to be provided in the form of loans on special conditions may be used as contributions towards the formation of risk capital, the conditions being determined on a case-by-case basis.

N B. The Commission of the European Communities directly administers grant aid earmarked for technical cooperation and loans on special conditions for rural development and social infrastructure.
The EIB grants loans from its own resources and, acting under mandate from the Community, administers interest subsidies, special loans and risk capital in the industrial, energy, mining, tourism and economic infrastructure sectors.

Malta

Financial Protocol of 4 March 1976 annexed to the Association Agreement signed between the European Community and Malta on 5 December 1970

Community financing (million u.a.)	
Loans from EIB own resources (1):	16
Budgetary funds	
– Loans on special conditions (2):	5
– Grant aid:	5
	Total: 26
For commitment by	31. 10. 1983

(1) Generally attracting a 2 % interest subsidy financed from grant aid.

(2) Term: 40 years, including a 10-year grace period; rate of interest: 1 % per annum. Part of the aid to be provided in the form of loans on special conditions may be used as contributions towards the formation of risk capital, the conditions being determined on a case-by-case basis.

N.B. The Commission of the European Communities directly administers grant aid earmarked for technical cooperation.
The EIB grants loans from its own resources and, acting under mandate from the Community, administers interest subsidies, special loans and risk capital.

Morocco

Financial Protocol annexed to the Cooperation Agreement signed between the European Community and Morocco on 27 April 1976

Community financing (million u.a.)

Loans from EIB own resources (1):	56
Budgetary funds	
– Loans on special conditions (2):	58
– Grant aid:	16
Total:	130
For commitment by	31.10.1981

(1) Generally attracting a 2 % interest subsidy financed from grant aid.

(2) Term: 40 years, including a 10-year grace period; rate of interest: 1 % per annum. Part of the aid to be provided in the form of loans on special conditions may be used as contributions towards the formation of risk capital, the conditions being determined on a case-by-case basis.

N.B. The Commission of the European Communities directly administers grant aid earmarked for technical cooperation and loans on special conditions for rural development and social infrastructure.
The EIB grants loans from its own resources and, acting under mandate from the Community, administers interest subsidies, special loans and risk capital in the industrial, energy, mining, tourism and economic infrastructure sectors.

Portugal

Financial Protocol signed between the European Community and Portugal on 20 September 1976

Community financing (million u.a.)	
Loans from EIB own resources (1):	200
Budgetary funds	
– Loans on special conditions:	–
– Grant aid:	30
Total:	230
For commitment by	31. 10. 1983

(1) Including 150 million u.a. carrying a 3 % interest subsidy financed from grant aid; subsidised loans go primarily to economic infrastructure and agricultural development projects and to financing small and medium-scale industrial ventures through development banks.

Syria

Financial Protocol annexed to the Cooperation Agreement signed between the European Community and Syria on 18 January 1977

Community financing (million u.a.)	
Loans from EIB own resources (1):	34
Budgetary funds	
– Loans on special conditions (2):	7
– Grant aid:	19
	Total: 60
For commitment by	31. 10. 1981

(1) Generally attracting a 2 % interest subsidy financed from grant aid.

(2) Term: 40 years, including a 10-year grace period; rate of interest: 1 % per annum. Part of the aid to be provided in the form of loans on special conditions may be used as contributions towards the formation of risk capital, the conditions being determined on a case-by-case basis.

N.B. The Commission of the European Communities directly administers grant aid earmarked for technical cooperation and loans on special conditions for rural development and social infrastructure.
The EIB grants loans from its own resources and, acting under mandate from the Community, administers interest subsidies, special loans and risk capital in the industrial, energy, mining, tourism and economic infrastructure sectors.

Tunisia

Financial Protocol annexed to the Cooperation Agreement signed between the European Community and Tunisia on 25 April 1976

Community financing (million u.a.)

Loans from EIB own resources (1):	41
Budgetary funds	
– Loans on special conditions (2):	39
– Grant aid:	15
Total:	95
For commitment by	31. 10. 1981

(1) Generally attracting a 2 % interest subsidy financed from grant aid.

(2) Term: 40 years, including a 10-year grace period; rate of interest: 1 % per annum. Part of the aid to be provided in the form of loans on special conditions may be used as contributions towards the formation of risk capital, the conditions being determined on a case-by-case basis.

N.B. The Commission of the European Communities directly administers grant aid earmarked for technical cooperation and loans on special conditions for rural development and social infrastructure.
The EIB grants loans from its own resources and, acting under mandate from the Community, administers interest subsidies, special loans and risk capital in the industrial, energy, mining, tourism and economic infrastructure sectors.

Turkey

Third Financial Protocol of 12 May 1977 annexed to the Association Agreement signed between the European Community and Turkey on 12 September 1963

Community financing (million u.a.)

Loans from EIB own resources:	90
Budgetary funds	
– Loans on special conditions (1):	220
– Grant aid:	–
Total:	310
For commitment by	31. 10. 1981

(1) Granted by the EIB, acting under mandate from the Community, for a term of 40 years, including a 10-year grace period, with interest payable at 2.5 % per annum.

Annex 3

Landwirtschaft

Für den Bereich Landwirtschaft wurde eine allgemeine Übergangszeit von fünf Jahren vereinbart. Eine besondere Übergangszeit von sieben Jahren gilt für frische und haltbar gemachte Tomaten sowie für frische und haltbar gemachte Pfirsiche.

Die Übergangsmaßnahmen betreffen im wesentlichen die schrittweise Beseitigung der Restzölle und die Angleichung an den GZT sowie die Angleichung der griechischen Preise an die Preise der Gemeinschaft. Während der Übergangszeit werden die Preisdifferenzen zwischen griechischen und Gemeinschaftserzeugnissen - wie bei der früheren Erweiterung - durch ein System von Ausgleichsbeträgen kompensiert. Für bestimmtes frisches Obst und Gemüse gilt während der Übergangszeit ein besonderer Ausgleichsmechanismus.

Die Produktionsbeihilfen der Gemeinschaft werden im Verlauf der Übergangszeit schrittweise auf die griechischen Erzeuger ausgedehnt, eine Regelung, die für die Erzeuger von Olivenöl, Obst- und Gemüsekonserven sowie Hartweizen in Griechenland von besonderem Interesse ist. Neue Beihilferegelungen werden für Erzeuger von Baumwolle, getrockneten Feigen und Rosinen geschaffen. Zur Vermeidung abrupter Veränderung der Produktionskosten oder Preisstruktur in Griechenland laufen einige nationale Beihilfen erst in der Übergangszeit allmählich aus. Dies gilt insbesondere für die Viehzucht und für die Düngemittelindustrie.

Außenhandel der Mittelmeer-Drittländer 1975/76 mit der EG

Ländergruppe/Land	Anteil der Einfuhren aus der EG an Gesamteinfuhren (%)	Anteil der Ausfuhren in EG-Länder an Gesamtausfuhren (%)	Hauptausfuhrgüter (Anteil an Gesamtausfuhr, %)	Anteil der landwirtschaftl. Exporte an Gesamtexporten (%)
Maghreb-Länder				
Algerien	66,9	64,7	Erdöl, Gas (80)	2,6
Marokko	51,9	57,2	Phosphate (59), Textilien (7,7) Nahrungsmittel (9,5)	16,9
Tunesien	61,2	51,8	Erdöl (41), Textilien (12,8), Nahrungsmittel (16)	4,8
Mashrek-Länder				
Ägypten	38,0	21,7	Textilien (19,5), Chemie (9,5)	42,5
Jordanien	41,0	3,7	Phosphate (49)	24,3
Libanon	44,9	11,6	Metallwaren (38,8), Textilien (13,9)	17,2
Syrien	39,5	47,5	Erdöl (71)	16,8
Assoziierte Länder				
Türkei	44,6	49,2	Textilien (14,3)	56,2
Zypern	47,4	33,2	Nahrungsmittel (21,7), Textilien (13,2)	29,1
Malta	65,7	69,0	Textilien (57,8)	2,8
Andere Länder				
Israel	42,7	36,6	Metallwaren (20), Chemie (13,3), Textilien (7,9)	13,6

Exporte der Mittelmeerländer von Textilien, Bekleidung und Schuhen 1975/76

Ländergruppe/Land	Anteil am Gesamtexport (%)			
	Textilien (SITC 65)	Bekleidung (SITC 841)	Schuhe (SITC 851)	Total
	(1)	(2)	(3)	(1+2+3)
Maghreb-Länder				
Algerien	0,6	-	-	0,6
Marokko	4,5	3,4	0,7	8,6
Tunesien	2,9	8,9	-	11,8
Mashrek-Länder				
Ägypten	13,9	3,2	7,1	24,2
Jordanien	1,5	1,0	0,2	2,7
Libanon	5,5	5,9	1,1	12,5
Syrien	3,3	2,8	-	6,1
Assoziierte Länder				
Türkei	5,6	4,2	-	9,8
Malta	6,0	48,2	0,6	54,8
Zypern	0,5	7,9	4,3	12,7
Beitrittsländer				
Griechenland	9,4	7,2	2,3	18,9
Spanien	3,2	2,1	5,5	10,8
Portugal	15,2	11,0	1,9	28,1
Andere Länder				
Israel	2,2	4,7	0	6,9

Annex 6

Selbstversorgungsgrad der Gemeinschaft im Agrarbereich

	Selbstversorgungsgrad in %	
	EWG 9	EWG 12
Frisches und verarbeitetes Obst	78	95
Zitrusfrüchte	43,5	77
Orangen	47	86
Kleinfrüchte (Mandarinen usw.)	39,3	96,3
Frisches und verarbeitetes Gemüse	91,9	100
Kartoffeln	98	99,5
Tomaten	93	98,7
Wein	108	111,8
Olivenöl	84,4	100,2

Export der Mittelmeer-Drittländer von sensiblen Produkten nach der Gemeinschaft in % und der Gesamtexporte

	EG			Weltexporte		
	sensible Agrar-produkte	sensible Industrie-produkte	sensible Produkte insgesamt	sensible Agrar-produkte	sensible Industrie-produkte	sensible Produkte insgesamt
Zypern	63,15	5,28	68,43	22,98	1,92	24.90
Malta	2,48	55,46	57,94	1,60	35,71	37,31
Marokko	36,40	15,10	51,50	20,57	8,53	29,10
Tunesien	18,74	29,39	48,13	10,69	16,47	27,16
Türkei	13,60	29,12	42,72	6,70	14,42	21,12
Israel	21,01	12,39	33,40	7,56	4,45	12,01
Jugoslawien	3,01	25,54	28,55	0,74	6,92	7,66
Ägypten	6,79	4,86	11,65	2,98	2,13	5,11
Libanon	8,99	0	8,99	0,57	0	0,57
Jordanien	5,68	0	5,68	0,06	0	0,06
Algerien	1,80	0	1,80	0,69	0	0,69
Syrien	0,27	0	0,27	0,13	0	0,13

(x) sensible Produkte: Agrar: Obst - Gemüse (frisch oder verarbeitet)
Fisch, Wein, Olivenöl
Industrie: Textilien, Schuhe

13

PONENCIA DE D. ALBERTO OLIART

"LA NUEVA DIMENSION ECONOMICA INTERNACIONAL DE LA COMUNIDAD AMPLIADA A ESPAÑA"

(Aspectos económicos del punto de vista español)

Coloquio A.E.P.E.

9 - 10 Noviembre 1979

INTRODUCCION

La adhesión de España a la Comunidad Europea debe enjuiciarse no sólo por sus aspectos políticos, sociales y estratégicos, sino también por la nueva dimensión económica que adquirirá ésta Comunidad ampliada a España.

Es usual oir comentarios sobre los impactos negativos, que cristalizan en temores expresados por medios agrícolas e industriales españoles y comunitarios.

Es poco habitual escuchar razonamientos de lo que la Comunidad y España se beneficiarán por la integración de sus espacios políticos, sociales y económicos.

Sin olvidar la existencia de problemas concretos, a lo largo de esta ponencia se intentarán exponer aquellos factores económicos que, a nuestro juicio, deben ser considerados como de interés conjunto, ya que, la adhesión de España a la Comunidad Europea es susceptible de dar, a esta última, una nueva dimensión económica interna y contribuir al refuerzo de su posición internacional.

I - LA NUEVA DIMENSION ECONOMICA INTERNA

La nueva dimensión económica interna de la Comunidad con España puede ser analizada bajo una doble óptica:

- las nuevas magnitudes;
- la potencialidad como factor de desarrollo.

I.1. Nuevas magnitudes

1.- Población

España, con una población de 35,5 millones de habitantes representa el 13,7% de la población de la Comunidad actual. De acuerdo con las perspectivas de crecimiento, en 1985 la población española representará el 14,77% de la población comunitaria. A este respecto conviene señalar un factor de gran importancia en materia de consumo y sociológico: se trata de la juventud comparativa de la población española. En efecto, si en la Comunidad Europea el 12% de hombres y el 11,5% de mujeres tienen menos de 15 años, en España estos mismos porcentajes son de 14,3% y 13,6% Se observa igualmente que la población de edad superior a los 64 años es porcentualmente más importante en la Comunidad (5,2% de hombres y 8% de mujeres) que en España (4% de hombres y 5,7% de mujeres).

En la óptica de 1990-1995, este dato es importante, ya que si el dinamismo de la economía depende de sus hombres, para esta fecha se espera en la Comunidad una práctica estagnación de la población activa, con lo que ello supone de peso económico so-

../..

bre el resto de la población.

2.- Superficie

España tiene 504.800 Km^2, lo que representa el 33% de la su-- perficie de la Europa de los 9.

Este dato es importante, no sólo por su dimensión, sino porque es un factor geopolítico y económico considerable. La Europa - comunitaria, mediante la adhesión de España a la Comunidad, se completará hasta donde geográficamente finaliza.

Otra consideración geográfica que conviene señalar es la fronteriza hispano-francesa. La zona Sur de Francia dejará de ser periférica y se abrirá hacia las zonas Norte de España, lo -- que, en lugar de constituir un factor de temor, deberá ser un elemento básico para el desarrollo. El crecimiento económico regional requiere la existencia, por una parte, de metrópolis de impulso y equilibrio y, por otra parte, la generación de - demanda interna por capacidad de consumo.

3.- Comercio

Los datos comerciales son un claro reflejo de la interdependencia económica que existe entre diversos países. También en materia comercial, la adhesión de España a la Comunidad Europea permitirá dar una nueva magnitud al comercio comunitario, será susceptible de incrementar los intercambios entre España y la Comunidad y reforzará el alto grado de interpenetración ya existente.

../..

Como datos importantes en materia de evolución de los intercambios comerciales se pueden señalar los siguientes:

- Entre 1960 y 1978, las importaciones españolas procedentes de la Comunidad se han multiplicado por 40, siendo el ritmo de incremento superior a la media mundial, lo que refleja la polarización creciente hacia la Comunidad de la importación española.

- Entre 1960 y 1978, la exportación española a la Comunidad Europea se ha multiplicado por 25, observándose el mismo fenómeno de polarización.

- El 46% de las exportaciones españolas se destinan a la Comunidad y el 35% de las importaciones proceden de la Comunidad. Sobre este último dato, el relativo a las importaciones, es importante señalar que si no se tuviese en cuenta la importación de productos petrolíferos, a precios cada vez mayores, el grado de dependencia de la importación española de origen comunitario, sería más acusado.

- Durante el ejercicio del Acuerdo de 1970, el déficit acumulado por la balanza comercial española con respecto a la Comunidad, supera los 10.000 millones de dólares. Durante estos dos últimos años la cobertura de la Balanza Comercial hispano comunitaria ha mejorado, pero este fenómeno se debe a razones coyunturales de crisis económica interna y ralentización del crecimiento económico. La

../..

recuperación de la economía española conducirá a un dete-- rioro en el equilibrio de los intercambios, lo que deberá ser tenido muy en cuenta por el negociador español.

- La Comunidad es el primer cliente y el primer proveedor - de España.

- España es el sexto cliente y el décimo proveedor mundial de la Comunidad. Observando los datos históricos se com-- prueba la existencia de una evolución importante: en 1960 España era el proveedor nº 16 de la Comunidad. Hoy es el décimo proveedor y el 7º sin petróleo.

- En 1960 España era el 28 cliente de la Comunidad y hoy - es el cliente nº 6, inmediatamente después de EE.UU., URSS Suecia, Suiza y Austria y por encima de otras potencias - comerciales más importantes, como el Japón.

A estos datos de interdependencia comercial, más acusada por parte de España que de la Comunidad - lo que es un claro ele mento de interés comunitario - sería preciso añadir la <u>inter-penetración</u> de las economías resultante:

- de las <u>inversiones</u> comunitarias en España y española en la Comunidad;

- de la utilización en España de <u>tecnología</u> comunitaria;

- del Valor Añadido de origen español que incorporan produc- tos terminados comunitarios (por ejemplo en el sector auto

../..

../..

movil) y que les permite una competitividad internacional.

I.2. La potencialidad como factor de desarrollo

Además de los datos mencionados en materia de población, superficie y comercio, la nueva dimensión interna de la Comunidad ampliada debe, también, ser considerada bajo la óptica de la confluencia de objetivos similares de política económica y de la potencialidad como factor de desarrollo.

España y la Comunidad se ven confrontadas con una crisis económica de características idénticas y deben adoptar soluciones semejantes.

En efecto, la crisis tiene los mismos orígenes, aunque sus manifestaciones hayan sido algo distintas, debido a la mayor gravedad de su impacto en España y debido, también, a la mayor debilidad estructural de la economía española, que ha podido soportar con menos reservas la dureza de la crisis mundial. A pesar de estos factores diferenciales, sin embargo, España y la Comunidad se encuentran ante la necesidad de enfrentarse con las mismas grandes opciones económicas a corto y medio plazo y aportar soluciones a la crisis de ciertos sectores, al problema del desempleo, a la carestía energética, etc.

Aquí se encuentra, precisamente, un factor de convergencia. España y la Comunidad podrían teóricamente, cada una por su lado, abordar los problemas y darles soluciones específicas, no necesariamente convergentes, lo que a medio plazo podría crear tensiones adicionales. Una segunda alternativa consisti

../..

../..

ría en abordar la crisis y el futuro dentro de planteamientos conjuntos y utilizando también medios financieros conjuntos, puesto que no se trata de que España adapte sus estructuras industriales a la crisis de la Comunidad, sino que las estructuras industriales de España y de la Comunidad se adapten conjuntamente al horizonte de los años 1985-1990, es decir, al horizonte previsible de una economía saneada después de esta década de recesión.

Esta apreciación no es símplemente teórica, sino que se engarza en una realidad profunda:

- coincidencia de los mismos sectores industriales en crisis (siderurgia, textil, naval, etc.);

- coincidencia de los mismos sectores de crecimiento;

- necesidad de un replanteamiento de la politica agrícola;

- necesaria modificación de la relación existente, hoy, entre el crecimiento económico y la tasa de incremento del consumo energético;

- disminución de la dependencia energética y búsqueda de fuentes alternativas;

- necesidad de hacer frente a las mutaciones estructurales de los años 80, lo que exigirá el replanteamiento industrial y la potenciación de sectores intensivos en mano de obra.

../..

../..

En el fondo de todos estos problemas se encuentra una falta de adecuación de la oferta, la debilidad de la demanda industrial y la brutal modificación de los costos de producción, que ha conducido a la pérdida de valor añadido y provocado la marginalidad de algunas producciones.

Todos los análisis comunitarios sobre la coyuntura económica señalan que para hacer frente a la crisis, es preciso actuar de común acuerdo, no aislar los mercados y disponer de una amplia zona geográfica de comercio libre.

La adhesión de España a la Comunidad Europea es también importante a este respecto. En efecto, además de los elementos ya señalados de reestructuración conjunta y de políticas convergentes a medio y largo plazo, España es hoy prácticamente el único gran mercado occidental que, a pesar de la gran interdependencia de su economía con la comunitaria, no ha determinado aún su opción de compra de forma definitiva.

España aborda su segunda fase de industrialización. Tiene un gap de consumo considerable a sobrepasar, sobre todo si se tiene en cuenta la idéntica ansia de calidad de vida que puede tener un español con respecto a cualquier otro ciudadano europeo. España ha sobrepasado ampliamente los umbrales clásicos del desarrollo y, a pesar de todos los problemas que puedan seguir existiendo coyunturales y estructurales en la economía española, sin embargo, su proximidad geográfica con la Comunidad, su interdependencia económica acusada, su similitud de opciones de política económica a medio y a largo pla

../..

../..

zo, hace que podamos considerar la adhesión de España a la - Comunidad como un factor susceptible de dotar a ésta de una nueva dimensión interna y aportarle la importancia de un -- gran mercado.

Ahora bien, si este factor es claramente beneficiario para - la Comunidad, debe ser cautelosamente medido por el negociador español.

La renta per capita española equivale al 55% de la media comunitaria.

Los niveles de satisfacción del consumo de ciertos productos de gran importancia industrial (automóviles, televisores, etc.) tienen una relación de 1 a 2.

La estructura industrial española es sensiblemente más debil y solo progresivamente podrá adentrarse en la libre competencia internacional.

La agricultura española no es sólo medierránea y competitiva, sino que numerosas producciones se encuentran ya hoy por encima de los precios comunitarios, con rendimientos más bajos y difícilmente multiplicables.

No es un panorama sombrío lo que se expone, sino la expresión realista de un impacto que será preciso considerar.

../..

../..

II - LA APORTACION INTERNACIONAL

La nueva dimensión económica de la Comunidad mediante la adhesión de España tiene también una segunda vertiente: la vertiente internacional. A este respecto, conviene considerar:

- la estructura de los intercambio comerciales exteriores de España;
- las zonas económicas de atención preferente y su potencialidad.

II.1. La estructura del comercio exterior de España

Partiendo de los datos de 1978, este año ha arrojado un balance claramente favorable desde el punto de vista del comercio exterior, con una sustancial rebaja del déficit comercial por valor de 145.485 millones de pestas y una mejora de casi 13 puntos en la cobertura, que ha alcanzado un porcentaje del 70%.

La debilidad de la economía es quizás uno de los factores de la mejora de la cobertura.

Tres zonas económico-geográficas suponen el 84,5 por 100 de nuestro déficit comercial. Son: países del Oriente Próximo, Estados Unidos y la Comunidad Económica Europea. En relación a la primera, se contabiliza un saldo negativo de 233.463 millones de pesetas, cifra ligeramente inferior a la registrada para el año precedente, 249.173 millones de pesetas. El abismo que separa nuestras ventas a estos países de las necesarias compras de crudos suministradas por ellas impide que

../..

../..

el mayor dinamismo de las exportaciones estreche el cuantioso saldo negativo, que por sí solo representa más de la mitad (exactamente el 54,3 por 1oo) del déficit total.

El comercio con Estados Unidos arroja un déficit de 97.361 millones de pesetas, esto es, de 22,7% del déficit total.

Distribución geográfica de las importaciones

El cuadro 2 pretende sintetizar la estructura geográfica de nuestras compras en los dos últimos años. Comparando ambos años, puede observarse una ligera pérdida de importancia relativa de los países de Oriente Próximo en beneficio de Estados Unidos, y en menor grado, de la Comunidad Económica Europea. Estos modestos cambios obedecen fundamentalmente a la contracción de los vol'umenes de crudos importados con su fiel reflejo en la importancia de los países suministradores y en la desviación de importaciones hacia proveedores americanos.

Los países no integrados en la EFTA, mantienen una participación igual a la del pasado año en el total de nuestros suministros.

De los cuatro países socialistas detallados, destaca el dinamismo mostrado por las compras a Rumania (+86,3%) y Yugoslavia (+81,4%) frente a la contracción registrada para URSS -- (-6,6%) y Polonia (8,3%). Dada la concentración de nuestras compras a estos países, los retrocesos registrados pueden explicarse en gran medida por el comportamiento recesivo de -- las compras de carbón siderúrgico en el caso polaco (que pa-

../..

../..

ra 1977 representó el 81% de nuestras importaciones) y de - combustibles minerales para Rusia. En conjunto, los cuatro países socialistas citados continúan representando el mismo bajo porcentaje, 1,6% que un año atrás.

El continente americano representa un 22,4 por 100 del total importado, aumentando de esta forma su importancia relativa en relación al año 1977.

Casi el 60% de los suministros de esta zona tienen su origen en Estados Unidos, proveedor, representando el 13,3% del total.

Por lo que se refiere a la importación de Iberoamérica, reflejan en buena medida la evolución de las distintas compras agrícolas. Así, los retrocesos de Brasil y Cuba deben obedecer a las menores compras de azúcar y café. Especialmente significativos son los aumentos de las compras a Méjico (94,7 por 100) y Venezuela (72%), fruto del nuevo marco en que se desenvuelven nuestras relaciones económicas con estos países y que en parte parecen indicar un proceso de diversificación de nuestras fuentes de suministros de crudos, hecho favorable en cuanto esta diversificación se canalice hacia países con - mayor capacidad de absorción de nuestros artículos y aminore los riesgos en caso de dificultades de abastecimiento con algún proveedor.

Los países de Oriente Próximo representan un 21,9% del total, disminuyendo de esta forma su peso relativo en relación a 1977.

../..

Distribución geográfica de las exportaciones

En el cuadro 3 puede seguirse la participación de las distintas áreas geográficas dentro de la exportación. Aunque la concentración sigue siendo la nota distintiva, puede apreciarse una ligera pérdida de importancia relativa de algunos de nuestros principales clientes, Estados Unidos e Iberoamérica, en beneficio de los países de Oriente Próximo y de los restantes países.

La CEE continúa siendo, con mucho, el primer mercado para las exportaciones, absorbiendo casi la mitad (el 46,3%)del total. Por países, la característica general es un neto avance de nuestras ventas, con incrementos que van del 46,8% para Irlanda (partiendo de cifras bastante bajas) al modesto 6,5% logrado en el mercado holandés. En términos generales, cabe explicar el dinamismo de nuestras ventas a la Comunidad por el incremento de sus economías (+3,7% de crecimiento real del PIB).

Un 21,1% de la exportación se dirige al continente americano, destacando el mercado estadounidense que absorbe el 9,3 por 100 de las ventas totales. En el área iberoamericana, exceptuando Cuba (-33,8%) y Brasil (-1%), los restantes países recogidos presentan sensibles aumentos, sobre todo Méjico (65,6%) y Venezuela (43,5%).

Los países de Oriente Próximo continúan aumentando paulatinamente su importancia como destinatarios de artículos espa

../..

../..

ñoles, como consecuencia del sustancial crecimiento exportador (36% en dólares. No obstante, este incremento se obtiene sobre valores exportados muy bajos. Destacan los fuertes incrementos registrados en las ventas a Irán (140,1%), Arabia Saudita (83,9%) y en menor grado Irak (39,9%).

II.2. Perspectivas y zonas preferentes de interés económico exterior español

El análisis de los datos de comercio exterior refleja, por una parte, el alto grado de dependencia del comercio de España con la Comunidad Europea, el peso poco importante del comercio de España con los países del Este, el comercio relativamente moderado con EE.UU. y Canadá y el poco volumen porcentual del comercio de España con Iberoamérica.

Ante esta situación conviene preguntarse por qué razones el comercio con Iberoamérica, los países del Este y Africa tienen tan poco peso en la estructura del comercio exterior de España, diferenciándola así de la estructura del comercio exterior de la Comunidad Europea.

Entre los diversos elementos que se pueden argumentar, encontramos los siguientes:

- un problema de producción propia: el nivel de desarrollo económico español y el grado de su tecnología le han polarizado --

../..

../..

tanto en sus compras como en sus ventas hacia países geográficamente inmediatos y de nivel de desarrollo superior, además del peso de las exportaciones agrícolas.

- el desarrollo industrial español es relativamente reciente, ha coincidido con una época de crecimiento del mercado interior que absorbía la producción propia, hasta tal punto que la exportación no era contemplada como una coordenada fundamental de las empresas.

- en tercer lugar, es posible que haya existido también un desinterés por mercados potencialmente importantes, pero de acceso difícil o lejanos.

La confluencia de estos tres factores, al que conviene añadir quizás también el aislamiento político de las últimas décadas, conduce hoy a una cierta paradoja de relaciones políticas importantísimas, como, por ejemplo, América Latina que, sin embargo, no encuentran un reflejo en los intercambios comerciales.

Aquí es donde conviene reflexionar sobre la contribución española en materia de política comercial exterior de la Comunidad Europea.

En realidad, la política comercial exterior de la Comunidad ha tenido orientaciones históricas con antiguas colonias, orientaciones de desarrollo de intercambios con países industrializa-

../..

../.

dos y razonamientos de carácter mediterráneo. La perspectiva de la adhesión de España a la Comunidad Europea, en un momento en el que todos los países industrializados buscan mercados y zonas de consumo, deben hacernos reflexionar sobre las razones por las que España no ha incrementado su presencia económica en países potencialmente y realmente importantes y sacar -- las conclusiones oportunas en materia comercial, de inversiones y de tecnología.

Las relaciones económicas y comerciales internacionales son -- normalmente el fruto de largas tradiciones históricas y de buenas relaciones entre los pueblos. España tiene dos puntos importantes que aportar a la reflexión sobre la política comercial - exterior de la Comunidad Europea y estos son el Mediterráneo -- Sur y los países árabes en general y el Continente Iberoamericano.

Para ello habrá que pensar en estrategias conjuntas, tecnológicas, financieras entre España y otros países de la Comunidad Europea, para poder facilitar aquellos bienes y servicios y consumir también aquellos bienes y servicios destinados y procedentes de países con los que España mantiene excelentes relaciones políticas, que son potenciales núcleos de impulsos de desarrollo que, hasta el momento, la estructura económica de España solo permite relaciones limitadas.

Esta es la principal aportación que, en materia de nueva dimensión económica internacional de la Comunidad Europea, España podrá aportar.

../..

CONCLUSION

La necesaria brevedad de una ponencia no permite profundizar en todos los aspectos de una compleja problemática.

Se ha pretendido, más bien, suscitar temas que inciten al debate constructivo, considerando aspectos que hasta el momento quedaban poco claros en la opinión, es decir, el propio interés, la propia dimensión económica de la Comunidad con España. Otros hablarán de los aspectos políticos o sociales. Otros expondrán las evidentes ventajas que también existen para España.

Mi intención era subrayar las ventajas recíprocas.

CUADRO NUMERO 1

EL COMERCIO EXTERIOR EN 1978

Distribución geográfica

(Millones de pesetas)

	Importaciones	Exportaciones	Saldo	Importaciones — Variación porcentaje 78/77	Exportaciones — Variación porcentaje 78/77	Tasa de cobertura
Europa						
Alemania (R. F.)	142.425	106.721	— 35.704	4,7	30,1	74,9
Francia	130.073	166.360	36.287	15,0	34,5	127,9
Italia	67.520	49.846	— 17.674	— 1,0	23,6	73,8
Países Bajos	40.230	36.858	— 3.372	10,5	6,5	91,6
Bélgica-Luxemburgo	25.449	28.479	3.030	— 3,3	27,4	111,9
Reino Unido	77.050	64.571	— 12.479	8,0	31,7	83,8
Dinamarca	7.708	7.710	2	26,2	37,1	100,0
Irlanda	5.287	3.076	— 2.211	42,9	46,8	58,2
Total CEE	495.742	463.621	— 32.121	7,5	29,2	93,5
Noruega	4.527	4.698	171	— 4,0	11,8	103,8
Suiza	28.869	17.840	— 11.029	3,0	49,7	61,8
Suecia	20.437	11.493	— 8.944	7,8	38,4	56,2
Portugal	4.241	20.379	16.138	25,3	14,8	480,0
Total	56.079	54.410	— 3.669	4,8	29,0	93,7
URSS	8.626	10.919	2.293	— 5,6	42,0	126,6
Polonia	8.246	6.118	— 2.128	— 8,3	3,9	74,2
Rumania	4.155	3.176	— 979	83,3	48,9	76,4
Yugoslavia	1.997	2.419	422	81,4	42,9	121,1
Total	23.024	22.632	— 392	6,8	30,0	98,3
Otros países Europa	26.843	39.095	12.252	13,7	15,4	145,6
Total Europa	603.688	579.758	— 23.930	7,5	28,2	96,0
América del Norte						
Estados Unidos	190.105	92.744	— 97.361	17,3	21,9	48,8
Canadá	11.662	8.813	— 2.849	-	13,8	75,6
Total América del Norte	201.767	101.557	— 100.210	16,2	21,1	50,3
Iberoamérica						
Argentina	32.990	12.684	— 20.306	35,9	30,0	38,4
Brasil	24.878	8.367	— 16.511	— 47,7	— 1,0	33,6
Colombia	6.364	6.878	514	9,6	68,6	108,1
Cuba	8.101	7.654	— 447	— 32,0	— 33,8	94,5
Méjico	9.352	8.521	— 831	94,7	65,6	102,0
Venezuela	12.370	26.097	13.727	72,0	43,5	111,0
Total	94.055	70.201	— 23.854	— 7,4	22,8	74,6
Otros países América	25.204	25.750	546	23,9	16,8	102,2
Total América	321.026	197.508	— 123.518	8,6	21,1	61,5
Oriente próximo						
Arabia Saudita	123.317	15.244	— 108.073	5,3	83,9	12,4
Irak	42.574	4.107	— 38.467	1,4	39,9	9,6
Irán	69.391	19.858	— 49.533	— 23,2	140,1	28,5
Libia	52.004	9.603	— 42.401	36,3	— 21,0	18,5
Kuwait	12.797	5.360	— 7.437	72,5	28,1	41,9
Argelia	12.870	25.418	12.7	13,2	17,2	200,6
Total	313.053	79.590	— 233.463	2,1	38,3	25,4
Otros países						
Japón	40.092	15.780	— 24.312	— 6,5	76,6	39,4
Australia	6.510	3.968	— 2.542	9,2	13,1	60,9
Nigeria	2.054	13.516	11.462	199,9	37,3	658,0
Marruecos	11.822	27.607	15.785	15,6	14,2	233,5
Egipto	1.193	6.447	5.254	11,4	45,9	540,4
República Sudafricana	11.453	4.186	— 7.267	24,0	49,9	36,5
Total otros países	73.124	71.504	— 1.620	4,4	33,2	97,8
Resto del mundo	120.142	73.023	— 47.119	3,3	30,1	60,8
TOTAL	1.431.033	1.001.033	— 429.550	6,0	29,0	70,0

CUADRO NUMERO 2

DISTRIBUCION GEOGRAFICA DEL COMERCIO EXTERIOR EN 1978

Importaciones

	1977		1978	
	Millones de pesetas	Porcentaje s/total import.	Millones de pesetas	Porcentaje s/total import.
Europa				
Alemania (R. F.)	135.034		142.425	
Francia	113.094		130.279	
Italia	68.171		67.520	
Países Bajos	36.420		40.230	
Bélgica - Luxemburgo	26.313		25.749	
Reino Unido	71.337		77.050	
Dinamarca	6.108		7.703	
Irlanda	3.699		5.287	
Total CEE	461.176	34,1	495.742	34,6
Noruega	4.717		4.527	
Suiza	28.025		28.669	
Suecia	19.307		20.437	
Portugal	3.387		4.246	
Total	55.436	4,1	58.079	4,1
URSS	9.232		8.626	
Polonia	8.993		8.245	
Rumania	2.230		4.155	
Yugoslavia	1.101		1.997	
Total	21.556	1,6	23.024	1,6
Otros países Europa	23.602	1,7	26.843	1,9
Total Europa	561.770	41,6	603.688	42,2
América del Norte				
Estados Unidos	162.038	12,0	190.105	13,3
Canadá	11.662		11.662	
Total América del Norte	173.700	12,9	201.767	14,1
Iberoamérica				
Argentina	24.281		32.990	
Brasil	47.573		24.878	
Colombia	5.805		6.374	
Cuba	11.913		8.101	
Méjico	4.804		9.352	
Venezuela	7.191		12.370	
Total	101.557	7,5	94.055	6,6
Otros países América	20.348	1,5	25.204	1,8
Total América	295.615	21,9	321.026	22,4
Oriente Próximo				
Arabia Saudita	117.075		123.317	
Irak	41.995		42.574	
Irán	90.774		69.691	
Libia	38.161		52.004	
Kuwait	7.417		12.797	
Argelia	11.197		12.677	
Total	305.619	22,7	313.053	21,9
Otros países				
Japón	42.877		40.092	
Australia	5.960		6.510	
Nigeria	685		2.054	
Marruecos	10.223		11.022	
Egipto	1.071		1.193	
Rep Sudafricana	9.239		11.453	
Total	70.055	5,2	73.121	5,1
Resto del mundo	116.293	8,6	120.142	8,4
TOTAL	1.250.352	100,0	1.431.033	100,0

Fuente: DGA.

CUADRO NUMERO 3

DISTRIBUCION GEOGRAFICA DEL COMERCIO EXTERIOR EN 1978

Exportaciones

	1977		1978	
	Millones de pesetas	Porcentaje s/total import.	Millones de pesetas	Porcentaje s/total export.
Europa				
Alemania (R. F.)	82.015		106.721	
Francia	123.640		156.360	
Italia	39.368		49.646	
Países Bajos	34.515		36.358	
Bélgica - Luxemburgo	22.356		28.479	
Reino Unido	49.037		64.571	
Dinamarca	5.624		7.710	
Irlanda	2.096		3.076	
Total CEE	358.752	46,3	463.621	46,3
Noruega	4.202		4.593	
Suiza	11.915		17.840	
Suecia	9.301		11.493	
Portugal	17.748		20.379	
Total	42.166	5,4	54.410	5,4
URSS	7.691		10.919	
Polonia	5.889		6.118	
Rumania	2.133		3.176	
Yugoslavia	1.693		2.419	
Total	17.406	2,2	22.632	2,9
Otros países Europa	33.884	4,4	39.095	3,9
Total Europa	452.208	58,3	579.758	57,9
América del Norte				
Estados Unidos	76.092	9,8	92.744	9,3
Canadá	7.741		8.813	
Total América del Norte	83.833	10,8	101.557	10,1
Iberoamérica				
Argentina	9.757		12.684	
Brasil	8.455		8.357	
Colombia	4.080		6.878	
Cuba	11.550		7.654	
Méjico	5.145		8.521	
Venezuela	18.189		26.097	
Total	57.185	7,4	70.201	7,0
Otros países América	22.052	2,8	25.750	2,6
Total América	163.070	21,0	197.508	19,7
Oriente Próximo				
Arabia Saudita	8.283		15.244	
Irak	2.936		4.107	
Irán	8.272		19.858	
Libia	12.159		9.603	
Kuwait	4.185		5.368	
Argelia	21.692		25.418	
Total	57.531	7,4	79.590	7,9
Otros países				
Japón	8.935		15.780	
Australia	2.509		3.968	
Nigeria	9.847		13.516	
Marruecos	24.182		27.507	
Egipto	4.420		6.447	
Rep. Sudafricana	2.792	6,9	4.186	
Total	53.685		71.504	7,1
Resto del mundo	48.656	6,3	73.023	7,3
TOTAL	775.150	100,0	1.001.383	100,0

Fuente: DGA.

ASSOCIATION POUR L'ETUDE DES PROBLEMES DE L'EUROPE

XXXIIIème TABLE RONDE

MADRID, 9-10/11/79

(14)

"LES RELATIONS ENTRE L'AMERIQUE LATINE ET LES COMMUNAUTES EUROPEENNES"

Adolfo R. Taylhardat
Ambassadeur du Venezuela auprès
des Communautés Européennes

Novembre 1979

LES RELATIONS ENTRE L'AMERIQUE LATINE ET LES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Le Dialogue Amérique Latine-CEE.

Les relations entre l'Amérique Latine et les Communautés Européennes débutent le 19 mars 1958 (une année après la signature du Traité de Rome, trois mois seulement après son entrée en vigueur), lors de la présentation d'un memorandum de la part de la Communauté aux pays latinoaméricains pour expliquer les buts de l'intégration européenne et soumettre ses points de vue sur les répercussions que sa formation et son action auraient sur d'autres régions du monde.

Ce memorandum assurait que "La Commission cherche, dans ses relations avec l'Amérique Latine, les modalités d'une coopération plus étroite"... et que pour atteindre ces objectifs, "des accords de consultation pourraient être conclus". Ces initiatives ont eu pour résultat une mise en contact direct de pays latinoaméricains avec la Communauté par des visites de personnalités et de hauts fonctionnaires des institutions nationales et régionales et moyennant la création de Missions Permanentes auprès les Communautés Européennes.

Les relations entre l'Amérique Latine et la Communauté Européenne prennent un caractère plus organique avec la création en 1963 du Groupe de Contact entre la Commission de la Communauté Européenne et les Missions Latinoaméricains.

Le dix huit juin mil neuf cents soixante et onze les Ambassadeurs Latinoaméricains, le Représentants des Pays Membres de la CECLA (Commission Spéciale de Coordination Latinoaméricaine, les Représentants Permanents des pays de la Communauté Européennes et les Représentants de la Commission adoptent une "Déclaration Commune" par laquelle s'est institué un mécanisme de "Dialogue" en vue d'améliorer les relations entre Amérique Latine et la Communauté Européenne. Pour ce faire on allait examiner les aspects de la problématique internationale qui affectent de part et d'autre, et on presenterait des propositions ayant un sens pragmatique et réaliste pour la création progressive d'un système de coopération entre la Communauté Européenne et l'Amérique Latine.

EVOLUTION DU DIALOGUE

Les pays latinoaméricains et ses répresentants à Bruxelles ont accueilli avec grand enthousiasme l'établissement du Dialogue comme un mécanisme institutionnel approprié pour itensifier les relations réciproques des deux régions.

Tout au long des neuf années écoulées depuis l'instauration du Dialogue, les pays latinoaméricains ont exposé et réitéré avec objectivité et du sérieux les problèmes qui se posent dans le cadre de ses relations économiques et commerciales avec l'Europe intégrée.

C'est ne pas l'occasion de faire un inventaire de toutes les positions latinoaméricaines Il suffit de lire la copieuse documentation qui recueille l'histoire du Dialogue pour comprendre que les Réprésentants latinoaméricains se sont bornés à suivre les instructions et le mandat que la CECLA leur avait confiés dans la Déclaration et dans la Résolution de Buenos Aires. Ils profitaient de l'occasion que leur offrait chaque rencontre pour insister autant dans les formulations que dans les aspirations communes aux pays de l'Amérique Latine avec l'espoir que le Dialogue s'acheminerait vers une voie constructive qui aboutirait à des résultats concrets.

// 4

Progressivement le Groupe Latinoaméricain de Bruxelles s'est trouvé envahi par un sentiment de découragement et même de frustration comme conséquence des maîgres résultats obtenus au cours du Dialogue.

D'une manière systématique, à chaque rencontre, la Communauté a éludé l'examen serieux de exigeances latinoaméricaines se retranchant derrière les problèmes derivés de la conjoncture politique ou économique qui prevalait au moment, et en présentant comme justification, des problèmes de caractère institutionnel ou d'ordre interne pour éviter de donner des réponses concrètes aux exigeances latinoaméricaines.

Ce manque de réceptivité de la part de la Communauté a été partiellement assoupli avec les actions deployées dans le cadre de la politique de Coopération au Développement dont les bénéfices ont été étendus aux pays de l'Amérique Latine et aux organisations régionales d'intégration. Cette politique comprend les instruments suivants: le système de préférences généralisées, l'aide à la promotion des exportations, l'aide à l'intégration régionale, l'aide financière et téchnique directe.

Les pays latinoaméricains ont reconnu publiquement dans toutes les rencontres avec la Communauté Européenne son appréciation et sa reconnaissance pour ces actions, mais ils considèrent que ces gestes limités de bonne volonté ne peuvent constituer le seul objectif des relations entre les deux régions. C'est pour cela qu'ils continuent à mettre l'accent sur le besoin d'obtenir des niveaux plus élévés et plus efficaces de coopération, surtout non limités à des tièdes initiatives destinées à encourager les échanges commerciaux ou à des petits apports symboliques aux pays les plus pauvres de la région. Il faut définir des formules appropriés de collaboration plus vaste et plus efficace en bénéfice réciproque.

ETAT ACTUEL DES RELATIONS

Quand on fait le point de la situation du Dialogue, le bilan est franchement décourageant. On peut affirmer qu'aujourd'hui on se trouve dans l'impasse, dans la stagnation, puisque les exposés latinoaméricains n'on pas eu d'écho sur les autorités de la CEE et ils n'attirent même pas l'attention que les pays latinoaméricains croient mériter. Les raisons qu'on plaide pour expliquer cette situation sont très variées et diverses soit du point de vue des latinoaméricains, soit de celui des Communautés Européennes.

Du côté latinoaméricain l'on affirme que la dégradation du mécanisme est due particulièrement au fait que la Communauté Européenne n'accorde qu'un intérêt sécondaire à l'Amérique Latine. Notre région n'a donc point de place dans son échelle des priorités. L'intérêt primordial de l'Europe se trouve dans d'autres régions, notamment l'Afrique, avec laquelle elle est liée par des liens historiques, moraux ou affectifs étroits résultants du passé colonial récent. On pense aussi que les Etats Membres prefèrent maintenir le Dialogue dans son état actuel car c'est plus avantageux et plus facile pour eux de mener ses relations avec les pays latinoaméricains au niveau bilatéral Du point de vue latinoaméricain on remarque aussi des facteurs de caractère institutionnel comme responsables de la stagnation du Dialogue: trop de rigidité dans la procédure et la façon dont se developpent dans la pratique les rencontres , le fait qu'il y a seulement deux rencontres par an, l'absence de contacts plus directs et fréquents avec la Commission Européenne, le manque des instances techniques qui puissent permettre une étude conjointe et approfondie des problèmes etc.

Du côté communautaire l'on dit que le Dialogue ne soulève pas d'intérêt car l'Amérique Latine ne formule pas un exposé de fond mais qu'à chaque rencontre elle adopte une attitude plaintive, dénonçant les préjudices occasionés par la Communauté, se bornant à exprimer ses inquiétudes, signalant des détériorations et des problèmes casuistiques et se limitant à formuler des demandes sur les moyens spécifiques que la Communauté devrait adopter pour améliorer la situation des relations. Il est courant de dire que l'Amérique Latine est un continent hétérogène, très divisé, qui ne représente pas pour la Communauté un interlocuteur valable par la diversité des positions qu'elle assume. Un autre argument affirme que l'Amérique Latine, étant une région située dans la zone d'influence des Etats Unis, l'Europe devrait éviter un rapprochement trop grand pour ne pas interférer avec les intérêts nordaméricains.

Selon une autre opinion, l'Amérique Latine se trouve dans une position économique intermédiaire entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés: ses problèmes sont donc moins urgents. L'on affirme aussi que le problème du Dialogue réside dans le manque d'une "insistance organisée" de la part des latinoaméricaines.

L'on dit, en portant cette affirmation à l'extrême, que l'attitude indifférente de la Communauté est dûe simplement au fait que l'Amérique Latine a été "trop diplomatique", trop courtoise dans la présentation de ses aspirations, et que la Communauté, ayant enormément des problèmes, tant que l'Amérique Latine continue à se conduire de cette façon, aucune attention ne lui sera prêtée. Par contre, les pays Africains et Asiatiques agissant d'une façon plus énérgique, agressive et violente, la Communauté se trouve obligée a satisfaire leurs exigeances. D'après ce point de vue il faudrait que l'Amérique Latine secousse la Communauté pour que celle-ci commence à se préccouper de ces problèmes et à lui prêter plus d'importance.

Appréciation critique au sujet du Dialogue.

Le Dialogue a été sans doute un instrument utile en ce qui concerne les aspects des échanges d'information. Par contre, il a été d'une utilité très réduite quant à la création d'un système de coopération entre les deux régions. Les manifestations de coopération sont peu nombreuses et ce n'est que récemment qu'on a crée le Groupe Mixte d'Experts des questions commerciales dont les résultats on été très minces.

Il est compréhensible qu'on se demande pourquoi cette situation. La réponse est complèxe. Une analyse consciente et sérieuse de l'évolution du mécanisme du Dialogue conduit à la conclusion que les fautes, les insuffisances et la stagnation dans lequel il se trouve, obéissent fondamentalement au fait que la position latinoaméricaine était affligée d'une profonde faiblesse dûe à l'absence de deux éléments fondamentaux.

a) Définition des objectifs.

L'Amérique Latine avait besoin d'une définition des objectifs clairement identifiés, communs à la région, capables de provoquer un intérêt du côté communautaire, en tant qu'ils représentaient les aspirations de tout le continent consideré comme un ensemble homogène, ou d'un groupe assez représentatif des pays de la région, appuyés par le consensus du reste.

b) Pouvoir de négociation.

L'Amérique Latine devait aussi valoriser son pouvoir de négociation, prendre conscience de son poids spécifique, mesurer les alternatives que la région peut offrir comme contrepartie d'une attitude d'ouverture ou opposer dans le cas d'une absence de réceptivité à l'égard de ces objectifs.

// 10

La réunion de consultation de Punta del Este.

Face au bilan franchement décourageant que découle du Dialogue, le Conseil Latinoaméricain (1) décida de convoquer une Réunion de Consultation destinée à examiner les relations entre l'Amérique Latine et la Communauté Européenne. Cette réunion eut lieu à Punta del Este, en Uruguay, du 20 au 24 novembre de l'année dernière.

La mission de fournir à la participation latinoaméricaine dans le Dialogue des deux éléments manquants: objectifs et pouvoir de négociation, constitua la tâche fondamentale attribuée à cette Réunion de Consultation.

L'analyse des relations de l'Amérique Latine avec la Communauté Européenne faite par les représentants des membres du SELA a mis en évidence qu'il existe certains signes évidents de la détérioration de dites relations et que cela limite le déroulement normal du commerce extérieur latinoaméricain et trouble ses posibilités de croissance.

---

(1) Le Conseil Latinoaméricain est l'organe suprême du SELA. Il est constitué par des représentants de niveau ministériel de tous les Etats Membres. Le système économique (SELA) est une organisation régionale de consultation et de coordination qui recherche la coopération et la promotion économique et sociale conjointe de ses intégrants, c'est-à-dire, tous les Etats indépendants de la région. Son objectif est d'aboutir à un développement intégral, auto-soutenu et indépendant, il sert d'instrument pour fixer les positions de l'Amérique Latine aussi bien au sein des organisations internationales que face aux pays tiers ou des regroupements des pays, en matière économique et sociale.

Cette analyse départ de la détérioration progressive de la participation Latinoaméricain dans le marché communautaire, participation qui déclina du 11 au 5,5% dans la période comprise entre 1958 et mil neuf cent soixante seize, bien que la valeur nominale des ventes de l'Amérique Latine à la Communauté Européenne s'accrue au cours de la période mil neuf cent soixante-dix - mil neuf cent soixante seize, rendant évident un retard par rapport à l'augmentation de la valeur des exportations d'autres régions particulièrement developpées, au sein d'un marché dont la valeur totale triplia au cours de cette période. Les produits qui montrent le plus grand déclin étant la viande, le blé, le sucre et la laine.

Les pays latinoaméricains coincident en ce que le système de préférences généralisées de la Communauté bénéficie marginalement à l'Amérique Latine, puisque le gros de ses exportations sont sujet au traitement de la nation la plus favorisée, où les ventes paient le tarif le plus élévé et, en plus on leurs applique certaines charges additionnelles, telles que les droits variables.

La réunion de Punta del Este constata que l'orientation de la Communauté Européenne vers la défense des secteurs qu'elle considère "sensibles" a empeché

la diversification des exportation régionales, particulièrement de produits industriels, comme résultat de la nouvelle politique protectioniste. La politique agricole communautaire provoque des effets semblables sur les exportations de produits alimentaires, non seulement dans le marché de la Communauté Européenne, mais aux pays tiers.

Les termes de l'échange entre l'Amérique Latine et la Communauté Européenne se détériorent progressivement. En mil neuf cent soixante dix-sept les pays latinoaméricains, pour acquérir dans la Communauté Européenne le même volume de biens qu'en mil neuf cent soixante-dix, ont dû depenser le double, les prix ayant augmenté de près du quatre-vingt quatorze pour cent.

L'analyse faite à Punta del Este constata en plus la prisque totale mise en marge de l'Amérique Latine dans l'assistance officielle pour le développement (AOD) et reposa l'exigeance latinoaméricaine de ce que les investissements étrangers dans la région se fassent conformément à l'article 2º numeral 2 de la Carte des Droits et des Devoirs Economiques des Etats(1) et que le transfert de la téchnologie se fasse en conditions favorables pour l'Amérique Latine.

(1) L'article 2º de la carte des Droits et des Devoirs Economiques des Etats établit dans son numéral 2 que chaque Etat a le droit a réglementer et a exercer plein autorité sur les investissements étrangers dans le cadre de sa jurisdiction nationale conformément à ses lois et qu'aucun Etat ne puisse être contraint à accéder à un traitement préférentiel au dit investissement.

Finalement, les Etats de l'Amérique Latine se sont prononcés à Punta del Este en faveur de la recherche d'une solution aux problèmes existants au sein de ses relations avec la Communauté Européenne dans le cadre de la coopération et du Dialogue. Pour cela, il sont prêts à élaborer et à appliquer des actions concrètes. Parallèlement, les pays latinoaméricains exigent que la Communauté Européenne démontre sa volonté politique en vue d'aboutir aux mêmes propos, ce qui donnerait au Dialogue l'efficacité souhaitée.

Les résultats de la Réunion de Consultation se trouvent rassemblés dans un rapport qui serait postérieurement soumis à la considération du Conseil Latinoaméricain. Ce rapport établit les éléments que devrait contenir une politique régionale latinoaméricaine face à la Communauté Européenne et formule une série de recommandations destinées à favoriser une coordination des actions des gouvernements de la région à l'égard de la Communauté Européenne et des mesures pour faire valoir le pouvoir de négociation conjoint des pays latinoaméricains.

// 14

Deuxième partie de la IX rencontre et première partie de la X rencontre dans le cadre du Dialogue.

Suite à la Réunion de Punta del Este, a eu lieu à Bruxelles, en décembre mil neuf cent soixante dix-huit, la deuxième partie du IX Dialogue entre l'Amérique Latine et la Communauté Européenne. En cette occasion, le Groupe des Chefs de Mission Latinoaméricains moyennant son Président firent connaître aux membres du Comité des Représentants des Etats Membres (COREPER) et à la Commission Européenne les résultats et les accords de Punta del Este. L'exposé latinoaméricain sur ce qui avait été accordé au cours de la Réunion de Consultation fut faite à titre exclusivement illustratif car à cette date il ne s'agissait que de recommendations qui devaient être examinées et ratifiées par le Conseil Latinoaméricain.

La partie communautaire se limita a prendre note de cette information et à adopter une attitude de réserve sur ce qui avait été accordé à Punta del Este jusqu'à ce que le Conseil Latinoaméricain eut pris connaissance de ces récommandations.

En juin de cette année a eu lieu la première partie de la X rencontre Amérique Latine-Communauté Européenne dans le cadre du Dialogue. Cette rencontre coincidait avec

le neuvième anniversaire de la Déclaration Conjointe (du dix-huit juin mil neuf cent soixante et onze) qui est à l'origine de l'établissement du mécanisme du Dialogue.

L'Amérique Latine a considéré que l'occasion était propice pour exprimer avec toute franchise son mécontentement vis à vis de la façon dont se réalisait l'ainsi denommé "Dialogue" qui en fait n'avait été qu'un double monologue puisqu'il n'y a jamais eut un point de contact dans les expositions faites par les participants, une réponse, ou même une simple coincidence, ne s'étant jamais produite.

Le Président du Groupe Latinoaméricain au cours de l'exposition faite au nom de ses collègues, déclara:

"...écoulées toutes ces années, il est nécessaire de faire une pause dans le chemin et de nous interroger sur l'efficacité de l'instrument du Dialogue dans la façon où il a fonctionnée... Les résultats d'une telle évaluation ne peuvent nous donner satisfaction,... avec esprit réaliste, il est nécessaire de dire que nous n'avons pas réussi à faire une contribution significative qui aurait servi à modifier le cadre des relations entre l'Amérique Latine et la Communauté, et de même, nous n'avons pas eu de succès dans la création d'instruments efficaces pour le soutien d'une coopération plus vaste entre les deux régions. Les deux instruments que nous avons crée n'ont pas, malheureusement fonctionné correctement ni répondu aux besoins pour lequels ils avaient été établis... le moment est venu de nous poser le problème dans sa juste dimension, tout en nous demandant si nous devrons continuer avec le Dialogue de la même façon où il s'est réalisé jusqu'à cette date..., ou si, par contre

// 16

nous ne devions pas essayer de faire en sorte qu'il soit plus effectif et permette un procès de prise de décisions. La réponse latinoaméricaine est indubitable... la persistance du Dialogue de la façon selon laquelle s'est déroulé jusqu'ici ne serait que la continuité d'un exercise stérile qui ne contribue point à l'amélioration de nos relations... il est nécessaire de le modifier de commun accord ou bien de l'abandonner".

Par la suite, le Président du Groupe Latinoaméricain presenta au partenaire communautaire une proposition selon laquelle:

1) On conviendrait d'effectuer des contacts officiels à haut niveau en vue de:

   a. introduire dans le mécanisme du Dialogue les modifications nécessaires dans le but de le rélancer, le faire plus efficace et donner impulsion à ses travaux.

   b. préparer le texte d'une nouvelle déclaration commune qui, en prenant en considération la Déclaration Commune du 18 juin mil neuf cent soixante et onze, introduirait les nouveaux éléments apparus dès lors et les modifications que l'on conviendrait incorporer dans le mécanisme du Dialogue.

2) Ces contacts officiels à haut niveau se feraient moyennant un groupe de travail composé par le Président du Groupe Latinoaméricain, le Président du COREPER et le Directeur Général des Relations Extérieures de la Commission Européenne.

// 17

Cet énoncé clair et catégorique de l'Amérique Latine semble avoir provoqué chez la Communauté des réactions qui permettent entrevoir un changement d'attitude pouvant conduire à une amélioration des relations entre les deux régions.

Premièrement, lors de l'intervention qu'il a faite au cours de la réunion, c'est à dire dans la première partie de la dixième rencontre, le Directeur Général des Relations Extérieures de la Commission Européennes, formula une proposition en vue de célébrer une réunion informelle avec la participation des Chefs de Mission des Pays Latinoaméricains et des fonctionnaires de la Commission, un "brain-storming" comme l'a dénommé lui-même, avec l'objet de faire une révision de tous les aspects qui conforment la problématique des relations entre l'Amérique Latine et la Communauté Européenne, visant à identifier les voies et les moyens susceptibles de renforcer les relations entre les deux groupes.

Deuxièmement, le Président du COREPER, l'Ambassadeur Représentant Permanent de l'Irlande a donné connaissance de l'acceptation de la proposition faite par le Groupe Latinoaméricain à propos de la modification du Dialogue.

// 18

Avant de me référer à ces deux initiatives, et pour garder dans cet exposé l'ordre chronologique qui a été suivi, il est nécéssaire de dédier un chapitre spécial à la Reúnion du Conseil Latinoaméricain.

Le V Conseil Latinoaméricain.

Entre le vingt trois juin et le trois août de cette année, s'est effectuée à Caracas la Vème. Réunion Ordinaire du Conseil Latinoaméricain dans laquelle on a examiné les résultats et les récommendations dérivées des déliberations de Punta del Este. Le Conseil Latinoaméricain, après avoir examiné et rendue sienne l'évaluation faite en cette occasion a adopté une décision (Décision 44) dont les aspects fondamentaux sont les suivants:

1. Détermine les éléments d'une politique globale de l'Amérique Latine face à la Communauté Européenne.

   Conformément à cette politique la Coopération avec la Communauté Européenne sera étendue, complexe, et coordonnée et devra aborder, parmi d'autres les aspects du commerce, du financement, des investissements, de l'assistance technique, du transfert de technologie et des réglages dans les structures de leurs économies. Une telle coopération devra se fonder dans un procesus de négociation

orienté à identifier les sujets d'intérêt coincidants du moyen et du long terme dont les avantages que chacune des parties puissent obtenir soit réciproquement profitables.

2. Etablit une procédure selon laquelle face aux mesures proteccionistes de la Communauté Européenne on peut definir et développer une action conjointe appropriée.

   C'est à dire que quand un pays ou plusieurs pays latinoaméricains se trouvent affectés par des mesures proteccionistes proposées ou adoptées par la Communauté Européenne, les pays latinoaméricains, sans préjudice des actions bilatérales qu'ils puissent considérer convenables, se consulteront entre eux en visant à determiner s'il faut définir et développer une action conjointe, laquelle peut inclure,entre autres, le traitement symétrique aux exportations de la Communauté Européenne ou la détermination de mesures pour restreindre ou encourager les importations en provenance de la Communauté Européenne.

3. Propose l'identification des sujets spécifiques où coincident les intérêts à moyen et à long terme entre les deux régions, et les mesures les plus adéquats pour établir une coopération économique permanente et progressive de bénéfice mutuel, laquelle incluira, entre autres, les aspects commerciaux, financiers, scientifiques, technologiques et de complementation industrielle.

La décision contient par ailleurs une série de stipulations d'ordre pratique et de mesures de caractère institutionnel destinées à créer des mécanismes et des procédés adéquats pour mener à bonne fin la politique définie et pour mettre en oeuvre les actions qu'il y ait besoin d'appliquer en vue d'aboutir aux objectifs definis dans le cadres des relations entre les deux régions.

Comme il a été aperçu auparavant, un des arguments les plus souvent utilisés pour éluder le Dialogue a été celui de l'hétérogénéité de notre continent. L'on pretend que l'Amérique Latine est un continent très divers, qui ne saurait se prononcer par une voie unique, faute de cohesion et de cohérence.

La réponse plus catégorique à cette affirmation a été donnée avec la Décision 44 du Conseil Latinoaméricain. Dans celle-ci les pays Latinoaméricain ont demontré qu'ils ont pleine conscience du besoin et de la valeur d'une action conjointe et concertée, particulièrement dans la conjoncture actuelle. Dans sa diversité, indiscutablement l'un des traits plus caractéristique de notre continent (même si l'Afrique, l'Asie et l'Europe ne sont pas moins divers),

qui ne constitue pas un défaut mais plutôt une vertu dont nous, latinoaméricains, nous sentons très fiers, notre région a fait voir qu'elle est capable de se prononcer par une voix unique et qu'elle est un conglomérat de nations suffisamment cohérentes pour trouver des points communs et formuler, en tant que région, une politique à l'égard de la Communauté.

L'Amérique Latine ne recherche point la confrontation, mais favorise plutôt le Dialogue pour aboutir à l'identification des aires d'intérêts coincidants qui puissent conduire à une coopération dynamique, et elle est disposée à mener une politique ouverte vers le développement d'un système de relations basées sur la coopération en bénéfice réciproque. Au même temps L'Amérique Latine a mis en évidence qu'elle est en condition de faire valoir l'immense pouvoir de négociation dont elle dispose et de présenter une contrepartie aux décisions ou politiques de la Communauté qui troublent ou qui déteriorent d'une manière ou d'une autre les relations de coopération que l'on desire établir.

Un autre argument fréquemment utilisé pour éviter d'entamer un véritable dialogue a été celui qui soutient que le groupe des Ambassadeurs Latinoaméricains

// 22

à Bruxelles ne constitue pas un interlocuteur valable pour la Communauté car il ne réprésent pas la région ni dispose d'un madat suffisant.

A cette affirmation le Conseil Latinoaméricain a aussi repondu d'une façon inequivoque en exprimant dans la décision 44 son appui aux gestions que le pays de la région réalisent par le milieu du Groupe Latinoaméricain de Bruxelles et en prenant note de la décision des gouvernements de "confirmer l'attribution des Chefs de Mission des Etats Membres à Bruxelles, en tant que Groupe Latinoaméricain, d'agir comme l'interlocouteur valable et corps permanent et idoine pour la coopération et la négociation entre les deux parties.

Le "brain-storming".

Le 26 septembre dernier a eu lieu le "brain storming" proposé au cours de la première partie du Dixième Dialogue.

Il a consisté comme prévu, en une réunion informelle avec la participation d'une part, des Chefs de Mission de Pays Latinoaméricains et de l'autre, du Directeur Général des Relations Extérieurs et des responsables des unités administratives qui d'une façon ou d'une autre s'occupent

dans l'organigramme de la Commission, des fonctions rattachées aux relations entre la Communauté Européenne et l'Amérique Latine.

La réunion s'est déroulée, il faut le reconnaître, dans une ambiance cordiale et l'on exposa respectivement ses points de vue d'une façon directe, franche et spontanée.

On peut dire que cette rencontre fut utile quant à ce qu'elle représentait l'abandon de l'ambiance rigide, formelle et froide au coeur de laquelle se tenait le Dialogue traditionnel. La majorité des réprésentants Latinoaméricains estime que cette forme de communication a été d'une utilité certaine et ils ont manifesté leur espoir du renouvellement d'une telle expérience. Néanmoins, les résultats de la réunion n'ont pas été favorables pour l'Amérique Latine.

Les principaux sujets de discussion ont été les relations commerciales, les problèmes industriels et agricoles, ainsi que la coopération industrielle.

Quant au premier sujet, les relations commerciales, la Communauté Européenne a fait savoir d'une façon nette qu'elle n'est pas en conditions d'offrir rien qui depasse les concessions déjà faites dans le cadre des Négociations Commerciales Multilaterales du Tokyo Round, les avantages déjà reconnu dans le Système de Préférences Généralisées ou les stipulations des accords bilateraux signés avec certains pays de la région.

Quant au second sujet, les problèmes industriels et agricoles, dénominés "sujets de crise" par les autorités communautaires (textiles et viande bovine), la partie communautaire s'est limitée à offrir aux latinoaméricains "une meilleure information sur les raisons justifiant les mesures protectionistes appliquées aux textiles" et à tenir "une réunion pour démontrer que la politique agricole communautaire n'affecte en rien les exportations latinoaméricaines."

Quant à la coopération industrielle, les autorités communautaires répliquèrent que dans une économie de marché comme celle qui est en jeu dans le cadre de la Communauté Européenne, celle-ci peut difficilement jouer un rôle quelconque à l'égard des grandes sociétés multinationales.

L'action de la Communauté Européenne devrait se réduire à faciliter les contacts entre les entrepreneurs des industries moyennes et petites des deux régions.

On ne pretend pas que de cette réunion auraient dû émerger des résultats spectaculaires. Mais l'on aurait pu s'attendre que face à une ouverture Latinoaméricaine comme celle manifestée par la Décision 44 du Conseil Latinoaméricain, la Commission Européenne ait pris une attitude plus positive et entreprenante. Ce qu'elle a fait c'est interposer, a priori, une limite, une barrière, aux expectatives Latinoaméricaines d'une coopération positive avec l'Europe.

La réunion de haut niveau pour reformer le Dialogue.

Elle est prévue pour le 24 octobre, ses résultats seront commentés verbalement au cours de la Table Ronde.

Perspectives futures des rélations entre l'Amérique Latine et la Communauté Européenne.

Le compte rendu historique précédent, rapporté surtout aux aspects institutionnels, nous a permis de présenter une idée assez claire et précise de la situation des relations entre l'Amérique Latine et la Communauté Européenne.

Nous voudrions maintenant formuler quelques appréciations sur les perspectives futures de ces relations en faisant recours pour cela à trois questions dont la réponse est inéluctable:

Qu'est-ce que l'Amérique Latine souhaite dans ses relations avec la Communauté Européenne?

Qu'est-ce que peut faire l'Amérique Latine pour améliorer ces relations?

Qu'est-ce que peut faire la Communauté Européenne pour améliorer ses relations avec l'Amérique Latine?

Qu'est-ce que l'Amérique Latine souhaite de l'Europe?

L'Amérique Latine est une région avec des revenus aux niveaux intermédiaires, mais que fait face aux problèmes caractéristiques des pays en voie de développement: chômage, un système d'éducation insuffisant, manque d'infracturures, pauvreté et sousdeveloppement rural, misère et marginalité urbaine.

Pour résoudre ces problèmes l'Amérique Latine a besoin de biens de capital, du financement extérieur, une affluence massive de capitaux privés à long terme et, enfin, de la technologie.

Pour acquerir les biens de capital, soutenir le service du financement extérieur et payer la technologie, l'Amérique Latine a besoin d'accroître ses exportations, particulièrement des manufactures qui sont le facteur le plus dynamique dans ce procès.

L'Amérique Latine est un continent dynamique. On dispose actuellement d'une population de plus de 300 millions d'habitants, qui selon les estimations aura doublé avant la fin du siècle. Notre continent possède des recours naturels renouvelables et non renouvelables en quantités telles qu'il constitue un fournisseur sûr de matières premières, particulièrement en métaux non ferreux, le produit interne brut atteint les 34.000 millions de dollars et a enregistré un taux élévé de croissance dans son économie au cours des trente dernières années. On peut prévoir que dans le futur l'Amérique Latine continuera avec son procès de croissance, atteindra un haut niveau de développement industriel, ce qui se traduirait en des possibilités incalculables pour l'expansion du commerce international.

// 28

L'Amérique Latine est fortement préoccupée parce que la Communauté Européenne non seulement n'a pas fait un vrai effort pour accroître l'échange commercial réciproque, ce que par contre l'a fait avec d'autres zones du monde, mais elle obstrue l'accés des produits industriels latinoaméricains au marché européen par des mesures protectionnistes et d'autres nature.

L'Amérique Latine désire, que l'on favorise, plus précisement, un échange mutuellement profitable des biens, de technologie, que l'on stimule l'expansion des capitaux et que l'on reconnaisse le haut dégrè d'interdependance réciproque qu'il existe entre les deux régions.

L'Amérique Latine maintient avec l'Europe des relations qui remontent au debut de son histoire. Néanmoins, l'amitié traditionelle n'est point un patrimoine de durée éternelle, mais elle doit plutôt être cultivée et adaptée continuellement aux nouvelles circomstances.

La création de la Communauté Européenne est une circomstance qui a affecté ces relations et qui a même posé des problèmes graves pour certains pays de la région.

L'Amérique Latine veut que l'Europe prenne conscience du processus de transformation à long terme qu'elle subit et que l'on tient en considération que la réalité et les besoins de l'évolution du mouvement d'intégration européenne l'obligerait tôt au tard a intensifier son rapprochement avec l'Amérique Latine d'une façon plus énérgique qu'auparavant. Pourquoi attendre, alors, qu'il soit trop tard?

Que peut-elle faire l'Amérique Latine?

L'Amérique Latine a mis en évidence une grande dose d'imagination et d'initiative en recherchant des voies d'acheminement de ses relations avec l'Europe. Elle considère que dix ans de Dialogue, ou plutôt de monologues, son suffisants et que le moment d'agir est arrivé. De notre part nous avons fait tous les efforts possibles pour mettre les relations dans un plan effectif et les orienter vers la coopération constructive.

L'Amérique Latine a mené une évaluation sérieuse et responsable de ses relations avec l'Europe, elle s'est posée des objectifs, elle a dessiné des procédures et des actions, a formulé des propositions concrètes pour reformer le mécanisme du Dialogue et a definit une politique pour enrichir le contenu du Dialogue.

Ainsi que l'a établi le Conseil Latinoaméricain en déterminant les éléments d'une politique à l'égard de la Communauté Européenne, l'Amérique Latine conçoit la coopération avec la Communauté Européenne comme une collaboration vaste, complexe et coordonée qui doit aborder, parmi d'autres aspects, celui du commerce, le financement, les investissements, l'assistance technique, le transfert de technologie et l'ajustements dans les structures de ses économies.

Cette coopération doit se fonder en un processus de négotiation visant a identifier les sujets d'intérêts coincidents de moyen et long terme de façon que les avantages que les deux parties puissent en tirer soient mutuellement bénéficieuses.

La coopération doit, en outre, être suffissament vaste et flexible de façon que ses bénéfices puissent atteindre tous les pays de la région et contribuer à la consolidation et au renforcement des differents efforts d'intégration économique, qui se réalisent en Amérique Latine.

Tel que l'établit la Décision 44, l'Amérique Latine est disposée à identifier, en commun accord avec la Communauté Européenne "les sujets spécifiques où

coïncident ses intérêts à moyen et à long terme ainsi que les mesures plus adéquates pour établir cette coopération économique permanente et progressive comprenant entre autres, les matières commerciales, financières, scientifiques, technologiques, et de complémentarité industrielle."

Que peut-t-elle faire, la Communauté, pour améliorer ses relations avec l'Amérique Latine?

Je ne suis pas la personne la mieux qualifié pour répondre à cette question. Une telle réponse devrait provenir d'une autorité de la Communauté elle-même.

Récemment, à l'occasion d'une "Rencontre Europe-Amérique Latine" effectuée en Anglaterre, le Directeur Adjoint des Affaires Etrangères de la Communauté Européenne, M. Manfred Caspari, prononça un discours dans lequel il exposa certaines idées sur ce que devrait faire la Communauté Européenne dans le cadre de ses relations avec notre région. Provenant d'un haut fonctionnaire communautaire, ces idées prennent une valeur spéciale dans le contexte du sujet que nous exposons.

Je me permets de citer ici quelques paragraphes particulièrement intéressants de ce discours, dans sa version originale en anglais:

" In the economic field we see a lot of complementarity between Europe and Latin America. We are also confronted with concrete problems. The Community must accept that Latin America wishes to process its own raw materials. We must accept that the economic expansion of Latin America not only offers us a growing market but must also keep on creating more jobs for its own rapidly growing population. It is in the interests non only of Latin America, but of Europe too, that Latin America continues to make a rapid progress without too much tension in the social, economic and political fields.

I also believe that both sides have an interest in ensuring that the change in the international division of labour, and the growing weight of Latin America in world trade and in the world economy as a whole take place in such a manner that the functioning of the world economy is not impaired but strengthened. Our support for this must express itself in economic cooperation, in trade, and in financing.

Economic cooperation is a matter of ecouraging European and Latin America enterprises to work together for the common good through investment or technological cooperation. I believe that our industry is already on the right track. Further efforts would certainly be useful, on the part both of Europe and of Latin America, in particular to further elucidate and -where necessary- to improve the conditions under which foreing investments is desired and to encourage cooperation between companies. Such cooperation brings advantages to both sides. It provides Latin America with (risk) capital, technology, managerial experience, knowledge of markets. It strengthens on the other hand the competitiveness of European firms in Latin America and on the world market. And I also understand that inverstors in Latin America are looking for reassurances that sudden import restrictions will not be imposed on their products. Where trade is concerned we must learn, much more than in the past, to consider imports and exports together. After all the volume of our exports also depends on our capacity to import from Latin America.

... I should like to express the conviction that an objective analysis of the present situation and a clear view of the future will give us the opportunity of working more closely together as regions. This would be to the advantage of both sides. Both partners are perhaps more vulnerable and probably need economic and political peace in the world more thant other regions. Confrontation or onesided dependecy are in the interest of neither one nor the other".

Les paragraphes que je viens de transcrire du discours de M. Caspari pourraient avoir été prononcés par un représentant latinoaméricain. En effet, les idées qui y sont exprimées ont été maintes fois soutenues par les porte-parole de l'Amérique Latine. Nous constatons, avec contentement que la Communauté Européenne, par la voix d'un fonctionnaire autorisé ait parlé notre même langue et qu'il ait présenté des points de vues pleinement coïncident avec ceux des pays Latinoaméricains.

Comment explique-t-on, alors, qu'en n'ayant pas des divergences profondes quant à ce qui regarde l'approche des relations on n'ait jamais aboutit à aucun résultat concret dans le Dialogue et que l'on n'ait pu mettre en oeuvre aucune action qui puisse représenter une contribution importante pour l'amélioration qualitative des relations entre l'Amérique Latine et la Communauté Européenne?

A mon avis, la reponse est, très simple:

Il n'y a pas eu de volonté politique.

Tant qu'il n'y ait pas de volonté politique, tant que l'Europe ne se décide pas à deployer la volonté politique nécessaire, les efforts de l'Amérique Latine

pour élargir et renforcer les liens entre les deux régions continueraient à être inutiles.

Après les efforts faits par l'Amérique Latine, c'est au tour de la Communauté Européenne de faire le pas suivant, de se profiter du "pont d'or" que notre région lui a ouvert et de ne pas négliger cette occasion qui lui est offerte pour changer son attitude face à l'Amérique Latine. Nous croyons, effectivement, que la Communauté a devant elle une occasion exceptionelle pour montrer qu'elle est disposée à prodiguer, avec nous, tous les efforts possibles de façon à en sortir nos relations de cette situation de stagnation dans laquelle elles se trouvent aujourd'hui.

(15)

SUITE du RAPPORT de

S.Ex. l'Ambassadeur Adolfo R. TAYLHARDAT

Conséquences pour l'Amérique Latine de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté Européenne.

Ce sujet doit nécessairement être abordé dès deux points de vue:

1. Du point de vue négatif, c'est à dire, les possibles préjudices ou effets défavorables que provoquerait à L'Amérique Latine l'incorporation de l'Espagne à la Communauté Européenne.

2. Du point du vue positif, les possibles avantages ou bénéfices qu'apporterait à l'Amérique Latine l'accès de l'Espagne à la Communauté Européenne.

Les effets négatifs.

L'exacte magnitude des préjudices que pourrait occasioner à l'Amérique Latine l'entrée de l'Espagne dans la Communauté Européenne n'a pas encore été quantifiée. Ni du côté espagnol ni du côté latinoaméricain. Certains pays de notre région, surtout les plus sérieusement affectés ont commencé a s'en occuper avec attention et à faire une évaluation des préjudices que leur commerce et leurs économies subiraient lors de l'incorporation espagnole à la Communauté Européenne. Le groupe latinoaméricain de Bruxelles de sa part, a aussi commencé a examiner la question. Très probablement le SELA et la CEPAL feront une étude sur ce sujet. En ce qui concerne l'Espagne, à notre connaissance, elle n'a non plus faite l'analyse des conséquences pour l'Amérique Latine de son entrée à la Communauté Européenne.

Il est donc un peu prematuré de se prononcer de façon catégorique sur la question. Rien n'empêche, cependant, de formuler certaines considérations de caractère général.

Pour ce qui concerne le commerce, il est probable que l'adhesion de l'Espagne provoquera quelques troubles. On peut s'attendre à ce qu'il se produise une déviation importante de certaines exportations latinoaméricaines.

Un travail récemment publié[1] se référant à l'ampliation de la Communauté, c'est à dire à l'incorporation de trois pays candidats à Membres de la CEE met en évidence, entre autres, les suivants effets possiblement préjudiciels:

1. Les effets de diversification de commerce couramment associés à la politique agricole commune provoquérait certains desajustements. Cela se produira parceque certains produits dont les trois (les trois pays candidats) sont importateurs nets, particulièrement céréales et viande, seront fournis par les pays présentement Membres de la Communauté, aux dépens de producteurs à faible coût de produits de climat temperé (l'Argentine, entre autres). Les exportateurs de ces pays se verront donc, dans la nécessité de dévier leurs produits vers d'autres régions du monde où à leur tour, ils affronteraient une concurrence croissante de la part de la Communauté élargie qui cherchera à réduire ses excédents en faisant le dumping dans le marché mondial.

2. En ce qui concerne les produits manufacturés, l'ampliation conduira à la création de commerce intra-communautaire comme résultat de la réduction mutuelle des barrières d'importation. Ceci pose la possibilité que l'absorption dans le marché communautaire, des produits en provenance des trois candidats, se fasse aux dépens de pays tiers. La Communauté élargie pourrait avoir recours à des mesures protecctionnistes pour "organiser" la croissance des importations extracommunautaires ou à subsidier ses industries domestiques. Même en absence de ces mesures proteccionistes lespays tiers se verraient affectés par l'élargissement. Il pourrait se produire une déviation

---

(1) Competitiveness and Growth Prospects in an Enlarged European Community. Jurgen D. Donges and Klaus-Werner Schats. (Travail présenté à la réunion qui eut lieu à Segovia 18/20 octobre 1978, organisée par le Centre de Recherche Commercial.

importante de commerce qui permettrait les nouveaux Membres,eux tous producteurs de biens à haut contenu de main d'eouvre, de conquerir une participation élargie dans le marché européen au dépens d'exportateurs à faible coût, parmi eux certains pays latinoaméricains.

Parmi les produits latinoaméricains qui très probablement se verront affectés par l'adhesion espagnole à la Communauté Européenne l'on pourrait mentionner ceux de l'agriculture au climat temperé, plus particuliérement les céreales, sucre, certaines oléagineux, viande et dérivés laitiers. Parmi les manufacturés l'on pourrait signaler les textiles, les produits de cuir, les confections et le fer à première fusion.

Les effets possitifs.

En accédant à la Communauté Européenne, l'Espagne devra réduire ses droits d'importation au niveau de la Tarif Externe Commun et devra incorporer le Système de Préférences Généralisées. Ces deux circomstances agiront sans doutes comme des facteurs créateurs de commerce pour les pays tiers, et particulièrement pours les pays les plus développés du point de vue industriel parmi les pays en voie de développement.

Aussi du point de vue positif l'on a toujours beaucoup speculé sur le rôle que jouera l'Espagne, une fois incorporée à la Communauté, en faveur des intérêts des pays latinoaméricains.

Dans son opinion au Conseil sur l'adhésion de l'Espagne (1), la Commission Communautaire exprime ceci:

(1) Doc. Com (78) 630 final. Bruxelles, 30.11.78. // 38

" En ce qui concerne les relations avec les pays en voie de développement non associés, les rapports avec les pays d'Amérique Latine pourraient connaître un certain développement. L'Espagne, en effet, depuis un certains temps, développe une politique commerciale et d'investissement assez vigoureuse dans cette partie du monde. En outre, ces pays ont bénéficié, jusqu'à maintenant, d'une part considérable de l'aide totale espagnole. Ces éléments joueront sûrement en faveur d'un resserrement des liens. Toutefois quelques problèmes pourraient se poser pour certaines exportations de ces pays vers l'Espagne à la suite de l'application des politiques communes. Ils sont en effet parmi les principaux fournisseurs pour quelques produits, en particulier agricoles (viandes et préparations, céréales, sucre, café, tabac).

Du côté espagnol se sont produites de nombreuses manifestations sur la dispositions favorable de ce pays à appuyer l'Amérique Latine une fois incorporé comme Membre de la Communauté.

Les expressions les plus recentes sont celles de Son Excellence le Ministre des Affaires Etrangères d'Espagne, au cours d'une conférence prononcée le 10 septembre dernier à l'Instituto Royal de Relations Internationales de Bruxelles.

Dans son exposée le Ministre Marcelino Oreja dit, entre autres, ceci:

"L'Espagne a défini clairement sa politique ibéroaméricaine comme une dimension prioritaire de son action extérieure. Ensemble nou nous efforçons de projeter le legs historique du passé et les immenses potentialités inhérentes à une identité de formes de vie et de culture, dans une réalité capable de graviter de façon agissante et vivante dans le monde actuel.

Nous sommes un pays occidental, candidat à l'adhésion aux Communautés Européennes, mais, en même temps, un pays membre du Conseil Economique pour les pays d'Amérique Latine -CEPAL- , porte-parole d'une groupe de pays ibéroaméricains au Fonds Monétaire International et observateur dans le Pacte Andin.

L'Espagne, qui entretient des relations de solidarité particulièrement intenses avec ces pays, se trouve placée dans des conditions incomparables pour renforcer ces liens, pour les plus grand bien de nos peuples; c'est pourquoi, notre option occidentale et notre vocation européenne ne seront jamais des obstacles à nos relations spéciales avec l'Amérique ibérique. "

Dans des déclarations offertes ce jour même à l'Agences EFE, le Ministre Oreja exprima:

" Aussi bien le Ministre de Relations avec la Communauté Européenne, que moi-même nous mantenons vivant, dans tous nos contacts avec la Communauté Européenne et bien sure dans ceux qui se suivront dans le futur cours des négotiations pour l'adhésion, cet engagement espagnol vers l'iberoaméricain."

A la même occasion, le Ministre espagnol de Relations avec la Communauté Economique Européenne, présent au cours de ce dialogue avec le correspondant de EFE, signala:

" La Communauté elle même voit la présemce de l'Espagne et du Portugal comme un moyen pour remedier la présente situation de penurie de relations entre la Communauté Européenne et l'Amérique Latine. L'Espagne voit aussi se présenter l'opportunité pour remedier cette situation et nous croyons être en conditions de faire cet apport à peine nous deviendrons membre de plein droit".

Personnellement, je ne me fais pas beaucoup d'illusions en ce qui concerne le rôle qui jouera l'Espagne une fois admise dans la Communauté. Ce pays a devant lui un trop grand defi. L'adhésion pose de serieux problèmes derivés entre autres raisons, du niveau different de developpement face à la Communauté Européenne et du besoin de prendre des mesures appropriées pour soulager les effets de l'interpenétration des deux economies. L'intégration de l'Espagne demandera

des efforts des deux parties pour adoucir l'impact sur les secteurs de l'industrie et l'agriculture ainsi que les effets que provoquera au niveau social, regional et de politique extérieure. Il serait donc illusoire de penser que l'Espagne puisse dédier une attention spéciale à ses relations avec l'Amérique Latine tant en se trouvant accablée par ses propres préoccupations.

Même après avoir franchi toutes les difficultés et resolu tous les problèmes de l'adhésion, il sera très difficile que l'Espagne seule puisse faire beaucoup pour l'Amérique Latine.

Comme il a été précédement signalé, la principale difficulté qui se pose sur les relations entre l'Amérique Latine et la Communauté Européenne est l'absence de volonté politique de la part de cette dernière.

Le seul fait de l'accès espagnol ne change rien à la situation. Pour autant que manque cet élement, la volonté politique, c'est très peu, et même rien, ce que l'Espagne pourra faire dès sa position de membre de plein droit.

Peut être la nouvelle correlation de forces qui s'établira dans la Communauté après l'élargissement permettra d'être un peu plus optimiste. Fort connues sont les efforts

réalisés par l'Italie en faveur de l'Amérique Latine dans la Communauté Européenne. On connait bien aussi que malgré la bonne volonté deployée, ce pays n'a obtenu aucun résultat. Dans la Communauté à douze, l'Amérique Latine comptera alors avec trois avocats au lieu d'un seul. Si l'Italie, l'Espagne et le Portugal joignent leurs efforts il est plus probable que l'on reussisse a introduire un changement qualitatif dans l'attitude de la Communauté Européenne vis a vis de l'Amérique Latine.

Ce changement qualitatif doit commencer logiquement par le premier pas: la génération de la volonté politique nécessaire. C'est ici où l'Espagne pourrait joeur un rôle déterminant à partir du moment même de son accès à la Communauté Européenne. L'Espagne devrait diriger les efforts dont elle dispose pour faire en sorte que les autres Membres assument une attitude plus positive et constructive vis à vis de l'Amérique Latine et déploie la volonté politique nécessaire pour l'adoption des décisions dirigées à établir un régime de coopération permanent entre les deux regions qui, en tenant compte des differences dans les respectifs niveaux de developpement, sert de cadre à une collaboration mutuellement avantageuse qui contribue de façon positive à promouvoir l'enrichissement systématique et progressif des relations entre l'Amérique Latine et la Communauté Européenne.